



HAL
open science

Enquête en Province Sud de Nouvelle-Calédonie, Prison Camp-Est, enquête en milieu fermé et en milieu ouvert

Yoram Mouchenik, Yoram Mouchenik, Orane Hmana

► To cite this version:

Yoram Mouchenik, Yoram Mouchenik, Orane Hmana. Enquête en Province Sud de Nouvelle-Calédonie, Prison Camp-Est, enquête en milieu fermé et en milieu ouvert. Université Sorbonne Paris Nord Pariss XIII; Ministère de la Justice, service Outre-mer. 2021. hal-04660968

HAL Id: hal-04660968

<https://hal.science/hal-04660968>

Submitted on 24 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

Enquête au Camp-Est dans la Prison de Nouméa en Nouvelle-Calédonie (quatrième partie de la Recherche-action sur la pertinence d'une prise en charge spécifique en Outre-mer pour les populations autochtones ; recherche-action pour le ministère de la justice) Coordination de la recherche Yoram Mouchenik)

Etude par Yoram Mouchenik¹ Orane Hmana², Personnes ressources : Leslie Gobbille, psychologue ; Julie Beurois, juriste ; Sophie Fierdepieds, psychologue.

Quatrième partie : À partir du Camp-Est, enquête en milieu fermé et en milieu ouvert

I. Présentation

1. Question de recherche

Notre partie de la recherche-action sur la pertinence d'une prise en charge spécifique pour les populations autochtones en Nouvelle-Calédonie concerne les personnes placées sous main de justice PPSMJ Kanak en Centre de détention et en milieu ouvert dans la Province Sud. La question sur la pertinence d'une prise en charge spécifique des populations autochtones, dans notre recherche, les Kanak sous-main de justice, suppose que ceux-ci soient considérés comme un groupe particulier et relativement homogène. Cette question d'une adaptation de la prise en charge est en partie générée par la surreprésentation³ de la population autochtone PPSMJ, les récidives, les retours en prison pour non-respect des conditions d'aménagement de peine, donc une question sur la pertinence d'une prise en charge spécifique pour les populations autochtones pour une meilleure efficacité.

Différents travaux sur la question de la surreprésentation des populations autochtones sous main de justice tentent de définir un ou plusieurs facteurs spécifiques à cette surreprésentation : la surconsommation d'alcool et autres addictions, la colonisation, l'urbanisation, le chômage, la déscolarisation, la discrimination, la déstructuration sociale, le conflit des cultures, etc., qui rejoignent souvent la conception d'une inadaptation des populations autochtones aux normes sociales dominantes issues de la colonisation. Cette approche à partir de la surreprésentation des populations autochtones sous main de justice est remise en question (Brassard et Jaccoud, 2002 ; Jaccoud, 2009). Cependant, ces auteurs soulignent que le courant critique a réussi à " déconstruire l'image de *l'Autochtone-délinquant* mais il a transféré et fixé le justiciable autochtone dans une autre catégorie, différente certes mais tout aussi réductrice : l'Autochtone construit *comme la victime d'un système et d'une histoire*. (...) Appliqués à l'étude de la

¹ Professeur des Universités en psychologie clinique interculturelle, Docteur en Anthropologie culturelle et sociale, EHESS, chercheur dans l'Unité transversale de recherche en psychanalyse et en psychopathologie, URTPP EA 4403 de l'Université Sorbonne Paris-Nord, psychologue clinicien en pédopsychiatrie.

² Docteure en psychologie de l'Université Toulouse Jean-Jaurès, chercheuse au Laboratoire Cliniques Pathologies et Interculturel LCPI EA 4591, originaire du Territoire, psychologue clinicienne à Koné en Province-Nord de Nouvelle-Calédonie.

³ Différentes appréciations évoquent un chiffre de 80 à 90% de personnes kanaks en détention sur la totalité des personnes incarcérées au regard de la population kanake qui forme environ 40% de la population du territoire.

criminalisation des Autochtones, les travaux critiques sont nombreux à avoir produit l'image d'un Autochtone n'ayant aucun pouvoir sur le cours des choses et sur son devenir." (Jaccoud et Brassard, 2008 : 404). Ces auteures questionnent, les représentations déterministes/essentialistes, la marge de manœuvre des acteurs, les fondements des adaptations spécifiques à une population autochtone.

2. Méthodologie

Notre angle de restitution pour notre partie de la recherche s'appuie sur un corpus d'entretiens qualitatifs de recherche avec des détenus en France et en Nouvelle-Calédonie, des familles, des compagnes, des bénévoles et les professionnels en contact réguliers avec les PPSMJ dans le Centre de détention de Nouméa ou à l'extérieur en Province Sud. Au Camp-Est, nous nous sommes focalisés auprès des PPSMJ Kanak qui représenteraient de 80 à 95 %⁴ de la population incarcérée. Les entretiens réalisés avec des PPSMJ Kanak en détention dans deux prisons en métropole nous permettaient d'aborder cette double expérience de l'incarcération en Calédonie et en métropole.

Pour des raisons de faisabilité notre recherche s'est déroulée en français avec des PPSMJ et d'autres interlocuteurs dont pour certains ce n'est pas la langue maternelle. Vingt-huit langues sont parlées en Nouvelle-Calédonie différemment de la Polynésie française où il existe une langue commune, le reo màoï⁵. En Calédonie, un certain nombre de langues Kanak sont communes à des PPSMJ et à des professionnels et sont davantage représentées. En particulier, le Xaracuu de la région de Canala, le Xaragure de la région de Thio, le Ajie de la région de Houailou, le Tayo pour la région de Saint Louis, mais aussi dans une moindre mesure, le Nengoné de Maré, le Drehu de Lifou, le Iaaï et Faaga Uvea d'Ouvéa. Un surveillant souligne le plurilinguisme en évoquant une surveillante originaire de l'île de Maré qui parle couramment le Nengone, langue de son père, mais elle parle aussi le Ajie, langue de sa mère et comprend également le Drehu, langue de la mère de son père.

Le français est la langue véhiculaire⁶ en Nouvelle-Calédonie, partagée mais inégalement maîtrisée par les Kanak. En dehors du degré de connaissance de la langue française, c'est la situation de diglossie⁷ qui interroge pour une recherche en langue française. Pour autant, malgré ces limitations, le corpus des entretiens avec nos interlocuteurs s'est révélé exploitables et très informatif.

Dans cette recherche-action, il nous a paru important de mettre l'accent sur les points de vue des participants, leurs expériences et leurs réflexions. Nous avons travaillé sur les entretiens de

⁴ Il ne semble pas qu'il y ait des chiffres récents.

⁵ Seconde langue véhiculaire avec le français

⁶ Il existe des variantes du français qualifiées par des linguistes de français calédonien (Pauleau, 2016), le français caldoche, de français kayafou ou français mélangé des jeunes kanaks en milieu urbain (Fillol; 2009 : 56). Il existe également plus spécifiquement une langue plus récente, le Tayo (Ehrhart, 2016) de la région de Saint-Louis qui associe des vocabulaires de différentes langues kanakes et de français.

⁷ Sur l'importance de la langue et de son usage en milieu kanak, film vidéo sur l'école populaire de Canala (Mouchenik, 1995) <https://www.youtube.com/watch?v=uV68ykRN1CU>

manière descriptive en restant au plus près des propos de nos interlocuteurs. Les entretiens ont été enregistrés, retranscrits et anonymisés.

Chaque chapitre regroupe un corpus de plusieurs entretiens d'un groupe défini dans une catégorie commune, dans certains cas il s'agit d'identités professionnelles différentes mais suffisamment complémentaires pour être associées dans le même chapitre. Les propos de certains interlocuteurs n'apparaissent pas dans un groupe spécifique de par leur fonctionnement plus transverse. À partir du corpus d'entretiens nous avons dégagé les thèmes dominants que nous présentons ici, référés aux différents groupes : PPSMJ, surveillants, CPIP, la direction, des interlocuteurs du maintien de l'ordre, bénévoles et militants, familles et proches.

3. Limites

Les limites de notre recherche sont nombreuses avec différents biais potentiels ; notre équipe est mandatée par le ministère de la justice, la recherche est réalisée en français avec pour partie des interlocuteurs dont ce n'est pas la langue maternelle mais une langue seconde. Elle est réalisée avec un nombre restreint d'interlocuteurs dont les propos sont des pistes de réflexions qu'il faut avoir la prudence de ne pas généraliser même s'ils peuvent apparaître comme représentatifs. Nous n'avons pas travaillé avec des focus groupes. Nous n'avons pas été en mesure d'aborder tous les secteurs de la détention, notamment les parloirs et les Unités de Vie Familiale. Notre recherche n'explore pas toutes les thématiques qui pourraient être pertinentes, notamment avec les PPSMJ, telles que la sexualité en prison, quelques fois la nature du délit ou d'autres sujets dont nous avons perçus qu'ils pourraient être ressentis comme trop intrusifs ou déstabilisants.

4. Terrains et populations

Notre recherche a rencontré un bon accueil et la disponibilité des professionnels aux différents niveaux ; la direction du Centre de Détention et du SPIP et les nombreux professionnels et non professionnels qui se sont rendus disponibles, nous avons aussi bénéficié de la bonne volonté des PPSMJ rencontrées en France et en Calédonie.

Au Camp-Est, les premiers jours, nous avons d'abord effectué des déplacements dans les différents quartiers accompagné d'une surveillante travaillant dans tous les quartiers mis à disposition par la direction. Au cours de ces différents déplacements nous avons pu nous présenter et présenter la recherche à des surveillants en poste, à l'infirmerie, dans les locaux des CPIP et des PSE, et auprès de plusieurs détenus. Ces premiers échanges nous ont permis de commencer à planifier les entretiens de recherche. À l'extérieur de nombreux entretiens avaient déjà été planifiés auxquels se sont ajoutés ceux qui ont été organisés au fur et à mesure de l'avancée de la recherche.

Le travail de terrain s'est déroulé pendant le dernier trimestre 2018 en recherche exploratoire et préparation de la recherche en Nouvelle-Calédonie et du 14 décembre 2018 au 13 janvier 2019. Notre recherche a été organisée autour de plusieurs terrains : au Centre de Détention avec des professionnels et des détenus, au-delà des grilles de la détention, avec la direction, le service

SPIP en milieu fermé, le service PSE, les bureaux d'une psychologue et jouxtant l'entrée du centre pénitentiaire dans le local d'accueil des familles du secours catholique.

A l'extérieur de la prison, nous avons réalisé des entretiens dans la ville de Nouméa et dans sa périphérie avec des proches des détenus, des détenus en liberté conditionnelle, sous bracelet électronique ou dans une structure de réinsertion. Également avec un magistrat au palais de justice, un officier de l'état-major de la police nationale de la police nationale au commissariat central, et un officier de la gendarmerie, dans les locaux du SPIP en centre-ville, également dans la tribu de Saint-Louis, au Sénat coutumier et dans une boutique de tatouage en centre-ville.

Nous avons rencontré cinq détenus Kanak effectuant une partie de leur peine en métropole dans une prison en île de France et en Normandie.

Motifs de condamnations en Nouvelle-Calédonie :

En Nouvelle-Calédonie, la répartition de motifs de condamnation pénale⁸ donne une grande prépondérance aux condamnations pour les violences, les viols, les agressions sexuelles sur mineurs et les vols soient⁹ :

Homicide volontaire, assassinat : 3%

Violences : 38%

Viols, agressions sexuelles sur mineurs : 14%

Viols, agressions sexuelles sur majeurs : 7%

Atteintes à l'intégrité de la personne : 4%

Atteintes à l'intégrité de la personne (Circulation routière) : 3%

Vols : 19%

Conduite en état alcoolique : CEA : 5%

Infraction à la législation sur les stupéfiants : ILS : 7%

Plus de la moitié des détenus au Camp-Est ont entre 25 et 30 ans, cette proportion est plus des trois quarts pour les détenus entre 18 et 40 ans.

Quelques caractéristiques issues de nos entretiens avec les PPSMJ

Nous avons rencontré 16 détenu.es, dont 2 femmes et cinq détenus en France

2 femmes de 25-30 ans et 14 hommes de 22 à 45 ans

- Les récidivistes 13/16, 12 hommes et 1 femme, les récidivistes le sont pour des faits de délinquance en particulier : des vols, des cambriolages, des caillassages.

- Les non récidivistes sont les auteurs de délit très graves avec de longues peines : meurtre, coups et blessures graves. Nous avons ainsi deux catégories qui semblent distinctes.

- Sept personnes de Canala, quatre de Saint Louis, une Nessadiou, une de île des Pins, une de Nouméa, 3 non renseignés.

- Trois ont réalisé des tatouages en prison, deux évoquent des auto-mutilations, et huit sur quatorze ont réalisé une circoncision en prison.

⁸ Chiffres du rapport de la Mission d'audit d'organisation du service Bureau Me3, 19/01/2018

⁹ Voir également Interstat, janvier 2018 (Ministère de l'Intérieur).

- Douze personnes sur seize décrivent des comportements addictifs hors prison, le plus souvent, alcool et cannabis, huit personnes sur seize ont une consommation importante de médicaments psychotropes en prison.
- Concernant la scolarité sur les treize personnes sur seize renseignées une seule dépassent les classes de 4e ou de 3e.

5. Le centre pénitentiaire de Nouméa

Le Centre Pénitentiaire de Nouméa dénommé Camp-Est situé sur l'île Nou anciennement surnommée "l'île de l'oubli", était à son origine un dépôt de bagne. De 1843 à 1894, la France a déporté vers le bagne néo-calédonien des forçats condamnés, des prisonniers politiques de la Commune de Paris et des insurgés Kabyles arrêtés après la révolte de 1871 (Merle, 1995). En 1927, le lieu prend le statut de Prison Civile. Située géographiquement en périphérie de la ville de Nouméa, l'île est devenue presqu'île récemment avec la construction d'une digue. Le centre de détention est implanté en bord de mer et s'étend sur un domaine de dix-neuf hectares dont six¹⁰ sont consacrés à l'enceinte de la détention. Unique établissement pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie, il accueille sous six régimes de détention différents l'ensemble des personnes incarcérées des trois provinces du territoire.

L'incarcération dans des conditions très dégradées au Camp-Est est régulièrement dénoncée¹¹. Les projets planifiés de reconstruction de la prison échouent depuis de nombreuses années, ils sont actuellement abandonnés (Rapport Imbert-Carretta et *al.*, 2012)¹². Dans les enjeux politiques et économiques locaux, il peut sembler que la représentation sociale, politique et économique de la prison et de ses détenus Kanak, ne vaudrait pas pour sa reconstruction. Des formes de stigmatisation visibles dans les médias¹³ des jeunes Kanak délinquants ne sont pas seulement le fait des populations d'origine européenne mais se retrouvent aussi dans la société Kanak.

Être incarcéré au Camp-Est se dit aussi "passer de l'autre côté" ce n'est pas uniquement de l'autre côté du mur, mais dans un autre monde. Le Camp-Est à longtemps été l'objet d'une grande indifférence voire d'un déni. L'île Nou est l'ancienne localisation du bagne dont la prison occupe une partie des bâtiments de l'époque, elle abrite également l'hôpital psychiatrique et des squats et plus récemment des bâtiments de l'université et une clinique. Au 31 décembre 2018, le Camp-Est héberge 552 détenus.

Dans le rapport d'activité du Camp-Est au 1er janvier 2018, la population sous écrou est de 595 soit une augmentation de 7.6 % avec un taux d'occupation de 133 % et pour la Maison d'arrêt de 172 %.

¹⁰ Les chiffres varient selon les interlocuteurs, 20 ha de terrain et 4 ha pour le CD

¹¹ Les deux visites des équipes du Contrôleur général des lieux de privation de liberté en 2011 et 2019 ont produit des rapports extrêmement sévères.

¹² Abandon acté Mme Taubira Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Dossier-de-presse-Taubira-08-01-2013

¹³ Notamment dans le Journal Les Nouvelles-Calédoniennes avec une présentation très défavorable réactivée en fonction des faits divers.

II. EN MILIEU FERMÉ, LES POINTS DE VUE DES PERSONNES, PLACÉS SOUS MAIN DE JUSTICE (PPSMJ)

"Il dit que c'est la France, alors au lieu de faire quelque chose pour la prison, pour les détenus, et puis il y a que des Kanak, c'est comme si qu'il n'ont pas envie de faire quelque chose pour nous. Nous, c'est comme si nous, on était dans le trou puis eux, ils étaient en haut."

1. Des détenus Kanak hommes purgeant leur peine en métropole et des détenus au Camp-Est étant passés par un séjour en détention en métropole.

En contre-point de l'enquête que nous allions réaliser dans la prison à Nouméa, nous avons rencontré des détenus Kanak effectuant leur peine en métropole. Avec le soutien de la Mission des Services Pénitentiaires de l'Outre-Mer, des Directions Inter-Régionales et des Directions d'établissement nous nous sommes rendus dans deux Centres de détention. Le premier en Normandie et le second en Île-de-France. Cinq détenus Kanak sollicités dans les deux établissements nous ont donné leur accord. Ces entretiens visaient à appréhender la perception de ces cinq jeunes hommes sur leur séjour en détention en métropole consécutifs à un ou plusieurs séjours dans le Centre de Détention de Nouméa. En compléments nous avons associé à ces entretiens, ce que pouvait également en dire deux détenus au Camp-Est passés par la détention en métropole.

Hormis des transferts disciplinaires, la plupart des transferts vers la métropole se font à la demande des personnes détenues elles-mêmes. Leur peine doit être suffisamment longue (environ 6 ans), un dossier d'orientation est renseigné par les personnes en charge du suivi de la personne détenue avec un avis favorable pour que le transfert soit accepté. Les motivations sont de plusieurs ordres, selon une psychologue :

"Leur motivation la plus fréquente est l'accès à des formations qualifiantes, dont l'offre est bien moindre en Nouvelle-Calédonie. Il peut arriver aussi que ce soit le désir de s'éloigner d'un environnement vécu comme négligent, toxique ou criminogène qui les motive. Il me semble que les personnes détenues qui sont allées faire leur peine en France ne récidivent pas, ou du moins ne sont pas réincarcérées. Je peux imaginer deux raisons à cela, la première rejoint les motivations du transfert, et réside dans la réduction des facteurs de risque de récidive, à savoir : des possibilités de réinsertion accrues par l'accès à une formation durant l'incarcération, la prise de distance à l'égard des pairs antisociaux (les « bandes » de l'extérieur se reconstituent à l'intérieur du Camp-Est). Il existe donc une continuité de l'environnement criminogène dedans et dehors. Le départ permet de rompre avec cet environnement. La seconde peut être liée au fait que ce sont les longues peines qui sont transférées, et que ce ne sont pas les publics les plus sujets à la récidive."

Les entretiens soulignent que ces jeunes hommes rencontrés rapportent des aspects positifs de leur éloignement. Le plus souvent, la demande de transfert a été formulée à partir des informations d'un détenu proche passé par la métropole ou bien suggérée par un professionnel de la détention :

"Je voulais quitter le pays, c'est pour changer un peu. C'était pour suivre une formation. ; Ça m'a bien changé, ma façon de voir, ma vision en tant qu'être humain. (...) Parce que j'avais une grosse peine à faire ici, et j'ai préféré la faire là-bas." (un détenu passé par la France)

Dans leurs appréciations les détenus font surtout état d'une organisation de leur prison en métropole qui, au-delà de l'enfermement propose des activités, de la formation et des marges d'autonomie ; sortir de la cellule, aller librement en salle de sport ou à l'infirmerie..., être dans une cellule individuelle, avoir un rythme d'activités qui permet de ne pas être obnubilé par la détention :

"T'es un être humain par rapport à les cours que tu peux suivre, les formations, le travail, les conditions de vie". (un détenu passé par la métropole)

"Tu peux te..., comment dire, tu peux bouger pour faire, c'est à toi de bouger pour faire un tas de trucs." (un détenu en métropole)

"Ici, c'est les activités, c'est les activités, il n'y a que ça qui maintient les gens ici. (...) Alors que là-bas chez nous, on reste dans la cellule, On peut rien faire." (un détenu en métropole)

"N'importe, pourvu que je participe, en fait c'est pourvu que je m'occupe. La journée, je ne vois pas le temps passer." (un détenu en métropole)

Cet éloignement permet une rupture avec une addiction massive, une prise de distance avec l'environnement et un autre regard pour sortir de la normalité/banalité des retours en prison :

"En fait, je parlais pas trop quand j'étais là-bas chez moi. En fait ici, ça va j'arrive un peu à m'exprimer. Comme j'ai fumé tout le temps là-bas, tu sais je m'en foutais un peu de... La mentalité de là-bas, tu vois, j'avais tout le temps la pression de la prison et tout, je m'en foutais un peu de tout. (...) Quand j'essaie de me rappeler de ma jeunesse ici, essayer de comprendre comment ça se fait que je suis passé par là. (...) Quand t'arrives ici, on dirait tu vois plus loin, là-bas t'es toujours sur place. Puis les mecs à chaque fois, ils parlent des mêmes trucs, on voit pas loin, t'as vu. (...) Ben le regard sur la prison, ce n'est pas comme ça en fait. Je rentrais avant je me disais en fait c'est comme ça, mais en fait ce n'est pas comme ça." (un détenu en métropole)

Le passage en détention en France peut être une ouverture dans le contact avec d'autres et notamment avec des relations qui modifient le regard porté sur les européens (les français) d'autres détenus et des surveillants :

"C'est que j'ai découvert, d'autres gens et d'autres horizons. (...) Avec les gens du monde entier, les gens de la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, l'Afrique, les gens de Paris, c'est ça qui m'a fait changer, ça m'a fait plus beaucoup savoir sur le système. (...) Sur le système, tout ce que, ça m'a ouvert un peu un côté plus intelligent. (...) Comme j'ai connu des Français ici, des purs européens, ils sont ici en prison avec moi et à force de parler avec eux, j'ai vu qu'ils étaient différents. Même quand je parle aux surveillants. (...) Oui. Je suis plus ouvert maintenant." (un détenu passé par la métropole)

Plusieurs détenus évoquent des changements, pour un détenu de retour au Camp-Est après un séjour en métropole devenir un contre-exemple pour des plus jeunes en détention :

"C'est l'école carcérale, du coup quand ils voient des gens qui ont changé, ils voient des gens comme moi, je suis arrivé de la Métropole, du coup je fumais avant, du coup, je suis parti en Métropole, j'ai arrêté de fumer (...) Je suis arrivé ici, voilà, comme je suis le seul ici à faire ça, ça influence quelques jeunes." (un détenu passé par la métropole)

Un détenu souligne une meilleure connaissance de la langue française et le passage d'un désintéret massif de soi à un réinvestissement :

"Tout, la façon dont je parle, je parle mieux français maintenant et puis la façon dont je m'habille. Je mettais un short, je m'en foutais, je mettais un short quand il fait froid, je m'en fous. Un short, un tee-shirt, comme ça normal, déchiré, je m'en foutais si c'est déchiré. Je ne savais pas pourquoi je mettais des chaussures, je m'en foutais des chaussures. Maintenant je fais attention à moi." (un détenu en métropole)

Pour un détenu, c'est un autre regard sur la violence, la colère et la répétition, un temps possible de subjectivation :

"Au début, je pensais qu'à faire la violence, tout casser, maintenant que je suis arrivé ici en France, je vois d'une autre façon. J'étais tout le temps en colère après des trucs (...) Quand les mecs sont en prison, ils vont purger leur peine après quand ils vont sortir, c'est toujours les mêmes délires, ils vont faire (...) La revendication à nous, c'est par la violence. Beaucoup sur la violence qui passe sur la délinquance, beaucoup sur la délinquance. La revendication à nous c'est pas politique, c'est pas stratégique, c'est par la violence." (un détenu en métropole)

Le passage en détention en métropole souligne encore davantage la perception des inégalités de traitement entre cette prison en métropole et le Camp-Est à Nouméa où les Kanak sont surreprésentés et au fond d'un trou :

"Il dit que c'est la France, alors au lieu de faire quelque chose pour la prison, pour les détenus, et puis il y a que des Kanak, c'est comme si qu'il ont pas envie de faire quelque chose pour nous. Nous, c'est comme si nous, on était dans le trou puis eux, ils étaient en haut." (un détenu en métropole)

Les conditions "décente" de cette prison en métropole provoquent une perception accrue des conditions d'incarcération insupportables au Camp-Est ou tout est à reconsidérer :

"Là-bas, c'est toujours la merde. En fait, c'est, comment dire, c'est des containers en fait. C'est collé, ils sont soudés tous les containers ensemble, en fait. (...) Tout, c'est le manque d'hygiène, le manque de propreté, la saleté, tout. (...) Tout, de la prison, il faut changer tout, au niveau des cantines, au niveau des activités, des formations, il faut faire des formations, il faut construire. Deux ans à Renne (...) ça a rien à voir, on dirait qu'on est au commissariat (...) C'est bien pour la qualité humaine, comment on dit ça ? (...) Oui voilà il respecte les trucs." (un détenu en métropole)

Le mitard au Camp-Est est comme un trou noir, en métropole des sanctions sont mieux mieux encadrées :

"Dans le mitard, c'est la merde. C'est dégueulasse quoi. C'est pas un coin à rester. Les murs, tu vois, on dirait..., c'est un trou noir là-dedans, tu vois une petite fenêtre, tu vois

juste la lumière. (...) Voilà c'est injuste ; voilà tu fais un truc de rien du tout, tac il te met direct au... C'est pas comme ici, ici il faut que ce soit un truc précis, il faut qu'ils sachent tout pour qu'ils t'envoient au mitard." ." (un détenu en métropole)

Les réserves d'une psychologue et celles d'une commission du sénat¹⁴ :

"Par contre, j'en ai vu revenir qui étaient sous méthadone, qui était tombé dans des addictions en France, ou sous neuroleptique qui était métamorphosé physiquement et psychiquement, très fragilisé par le déracinement et tout. Mais c'est une infime échantillon, donc je ne peux pas en déduire quoi que ce soit."

Pour un cadre de la détention du Camp-Est, l'adaptation à la culture a ses limites, Ce n'est pas à la justice de se plier aux particularismes culturels mais bien aux citoyens de se plier aux règles et aux lois de l'État. Les vertus des séjours en métropole soulignent la qualité du système et son universalité. Plutôt qu'une évolution de la prise en charge carcérale en lien avec les cultures autochtones, il s'agirait d'adapter les locaux de la détention au climat de la Nouvelle-Calédonie:

"Les gens qui veulent partir faire leur détention en Métropole, et je peux vous dire qu'ils sont, moi j'en ai vu revenir, c'est du changement à 300%. C'est bien la preuve que finalement le système carcéral en métropole, il fonctionne même sur des populations autochtones donc il faut pas non plus faire (...) de la kanakisation à tout prix de tout ce qu'on veut faire (...) C'est une connerie. (...) Ce n'est pas une adaptation à la culture qu'il faut à mon avis, il faut une adaptation au climat avec des lieux aérés."

Chez les détenus Kanak, le séjour en détention en France est valorisé, bien qu'il ne s'y résume pas, par l'expérience de meilleures conditions de détention, de la formation, de l'autonomie dans les deux prisons où nous avons rencontré des détenus. Cette expérience renforce la perception des inégalités de traitement en prison entre la métropole et la Calédonie. En métropole les détenus évoquent une ouverture sur la diversité dans le contact avec d'autres détenus. Les paroles des détenus font état d'une prise de distance, de changements, d'une réflexion sur leur parcours et sur le collectif.

On peut faire l'hypothèse qu'en Calédonie, les détenus subiraient une discrimination et la stigmatisation d'une triple identité : Kanak, jeune, délinquant. Cette stigmatisation/discrimination ne serait pas perçue en détention en métropole où les détenus Kanak sont davantage anonymes, individualisés, avec un espace psychique moins contraint par le groupe des pairs, par le regard des professionnels, des médias et de la société calédonienne. Pour certains détenus, les caractéristiques de l'environnement carcéral en métropole semblent propices à une "restauration narcissique", une revalorisation de l'estime soi (Mucchielli, 2015) permettant peut-être de se projeter différents dans un avenir. Pour autant, les paroles des détenus

¹⁴ L'avis d'une commission du Sénat est réservé, un laps de temps trop court au retour des détenus au CE ne permettrait pas une bonne préparation à la sortie : "Enfin, la préparation à la sortie des détenus ayant fait l'objet d'un transfert en métropole est insuffisante. En fin de peine, les détenus sont à nouveau transférés vers leur territoire d'origine afin de pouvoir préparer leur sortie. Ces transferts sont généralement effectués entre trois et six mois avant la date de sortie. Votre rapporteur déplore la faiblesse de ce délai, qui ne permet pas aux SPIP locaux, lorsqu'ils existent, de mettre en œuvre une véritable préparation à la sortie." p.45 Avis de n° 153 Sénat Session ordinaire de 2018-2019

Kanak nous interrogent, il s'agit toujours de la prison et de l'enfermement mais où, dans ces conditions, l'enfermement et la peine sont perçus comme acceptables et supportables. Le transfert en France dans ces aspects est décrit comme positif avec ses effets de transformations dont on ne sait pas s'ils sont durables. Pour un cadre de la détention, cette valorisation est un argument pour ne rien changer au Camp-Est, surtout pas une adaptation à la culture Kanak tout en ignorant que les conditions d'incarcérations vécues en métropole par nos interlocuteurs sont déjà une grande différence. Les paroles des PPSMJ soulignent d'abord les effets d'un cadre et d'une organisation carcérale vécue comme moins défavorable qu'au Camp-Est. Ce qui pourrait être soulevé ici est la pertinence pour certains, non pas d'une prise en charge spécifique mais d'un éloignement provisoire dans les conditions décrites ci-dessus par les détenus Kanak et l'effet important d'une rupture avec l'environnement habituel. Pour autant cette perspective nous interroge privilégiant la séparation d'un "milieu toxique" et la rencontre interculturelle comme vecteur de transformation sans questionner la nature du milieu et des rapports sociaux en Nouvelle-Calédonie. Les aspects négatifs évoqués par les détenus Kanak sont principalement l'éloignement de la famille, l'absence de visite et pour deux d'entre eux une demande de retour en Calédonie après plusieurs années en métropole.

2. Les points de vue des détenus¹⁵ au Camp-Est.

Les conditions de détention des hommes

En particulier en maison d'arrêt, les conditions sont décrites comme très dégradées et dégradantes¹⁶.

"Bah, déjà moi le plus pénible, c'était déjà l'enfermement, c'est déjà... J'en ai bavé pour être enfermé déjà, à l'époque on nous faisait rentrer, on était six dans les cellules, c'était à la maison d'arrêt, t'as des blocs, déjà c'était pas très agréable, parce que ... y avait les chiottes elles étaient là... Y avait deux lits, deux lits comme ça et en bas en haut et y avait trois lits comme ça, et le sixième lui il dormait par terre, et c'était de la dalle. Et puis par rapport à tous les nuisibles, les cafards, les rats tout ça. On se baignait, on faisait nos besoins dans les cabinets... C'est les cabinets assis la par terre, y a la douche dedans, la table est juste en face à côté de la douche. C'était pas très agréable pour nous parce que voilà, des fois, celui il a mal au ventre besoin d'aller aux toilettes, on est à table en train de manger." ." (un détenu en métropole)

"On est 4 dans la cellule pour deux lits, du coup ça touche à votre intimité. (...) Parce que, notre dignité quoi, aussi parce qu'on est allongé par terre, l'autre il marche, on peut pas, c'est assez sale quoi. (...) Parce que déjà la dignité, la dignité de l'homme, de nous, de l'homme, l'intimité parce qu'on a plus d'intimité quoi. On est à 4 dans une cellule à 2, on va aux toilettes, on ne peut pas faire nos besoins tranquillement sans que, c'est assez gênant quoi. (...) On ne peut pas manger, on ne peut pas faire du bruit sans que l'autre il se réveille, il y a plein de choses. (...) C'est assez difficile. En maison d'arrêt pour moi c'est le quartier le plus difficile." (un détenu passé par la métropole)

Lors d'une première détention, l'entrée en prison est particulièrement éprouvante, la cadre de la maison d'arrêt a un effet de choc :

¹⁵ Nous avons aussi retenu les paroles des détenus en métropole sur leur détention au Camp-Est.

¹⁶ Ces descriptions apparaissent dans le dernier rapport de visite de l'équipe du CGLPL du mois d'octobre 2019.

"Bah, déjà premier choc c'est qu'on est, voilà quoi. On est dans une pièce, c'est petit, y'a rien, y'a que du fer, y'a pas d'nature, y'a rien. Déjà quand j'suis sorti je regardais si je vois des fleurs mais y'a rien. On voit que des murs puis le ciel. C'est ça en fait le premier choc d'une personne qui arrive là-bas en premier. Mais c'est ça. Pour une personne qui vient de la tribu parce que je suis quelqu'un, je voyage beaucoup moi j'aime bien. Moi j'ai été partout." (un détenu passé par la métropole)

L'entrée en prison est un moment de grande vulnérabilité, notamment pour des pensées suicidaires et des passages à l'actes :

"Ah non, je pouvais pas supporter. Dans ma tête j'avais trois jours, je me suis dit, je sais pas si je vais supporter. Je vois les autres qui se coupent les veines aussi comme ça. Oui ils se coupent, faut les emmener à l'infirmerie. (...) Il y a beaucoup de gens qui se sont suicidés. Ici à la prison, j'en ai connu pas mal qui se sont pendus, ils prenaient l'alcool, beaucoup, qui prennent des cachets. (...) Ouais, il y avait beaucoup de mecs qui s'est coupé, qui s'est taillé tout." (un détenu passé par la métropole)

Cet enfermement apparaît criminogène, stérile et interminable, il génère une fureur explosive :

"Ici, les gens, la prison transforme pas la mentalité ici, au contraire il construit la mentalité des jeunes, il construit la mentalité ici par rapport à la prison. C'est pas bon, c'est pas bon. Ils parlent entre eux, ils se construisent entre eux, moi j'ai fait ci, moi j'ai fait ça, on va sortir, on va se croiser, on va faire des trucs comme ça. Le plus pénible c'est de rester 7 jours sur 7 dans les cellules." (Femme détenue)

"Ah tu sors le matin, tu fais 30 minutes, tu re-rentres, puis tu attends la promenade du soir, tu fais 30 minutes puis tu attends le lendemain, quoi." (un détenu en métropole)

"Ils ont la haine, ceux qui restent dans les cellules ils vivent avec la haine, puis quand il y a un petit truc de rien du tout, ça explose direct." (un détenu en métropole)

Des automutilations pour sortir du mitard :

"J'ai fait des mutilations. Moi, j'avais agressé un gardien et on m'a mis au mitard pendant un mois. C'était les moments où il faisait très chaud et je ne pouvais plus rester dans la cellule. Il faisait chaud, je ne pouvais pas respirer, le seul moyen c'est de se scarifier (...) j'ai fait pour changer de bloc. J'ai fait et ils m'ont changé." (un détenu en métropole)

L'entrée en prison peut être perçue très différemment par les femmes dans un quartier moins dégradé, pour une détenue la prison c'est aussi dehors :

"Déjà, quand je suis arrivée en détention, euh, j'étais surprise parce qu'il y avait la télé. (...) Mais moi ici quand je suis arrivée, je ne pensais pas que c'était aussi... aussi cosy quoi. Aussi charmant le...le, l'endroit. (...) Parce que quand je suis rentrée, je ne pensais pas du tout que c'était la prison hein ! (...) Et j'arrive là, je, je me dis ah en fait la prison c'est de l'autre côté. (...) Quand je suis rentrée dans la cellule que j'ai capté que. (...) C'est quand même une cellule. Voilà je suis quand même en prison." (femme détenue)

Les activités en détention sont particulièrement importantes

Les activités institutionnelles¹⁷ offrent un nombre de places limitées et sont difficiles d'accès. Elles permettent de sortir de la cellule, certaines sont socio-éducatives, socio-culturelles, socio-thérapeutiques, activités de "réappropriation de l'identité culturelle," de formation professionnelle.

Nous incluons dans les activités, celles qui contribuent au fonctionnement de Centre de Détention, notamment les fonctions d'auxiliaires. Elles sont dépendantes des choix de la détention. Accéder à une fonction d'auxiliaire est perçu comme une récompense au comportement en prison :

"Être calme, pas être connu par les gardiens. (...) Le comportement aussi, ça joue."
(détenu-service général)

L'auxiliaire possède un statut envié, il ne reste pas en cellule, il a une fonction à l'intérieur de la prison. Le travail d'auxiliaire permet de mieux supporter l'incarcération et génère de petits revenus. Dans une situation, un détenu peut aider financièrement son frère qui a la garde de ses enfants.

En fonction de leur demande et des places disponibles, l'inclusion des détenus dans les activités organisées par le SPIP se décide en commission avec la détention et la responsable des activités culturelles, les choix préférentiels de la détention sont davantage dépendants d'un bon comportement que de l'évaluation des besoins des détenus.

Nous allons davantage nous intéresser aux activités individuelles ou collectives auto-organisées en cellule.

En cellule, les détenus auto-organisent un certain nombre d'activités, individuelles ou collectives : peinture, dessin, écriture (Hmana, 2018), tatouages, circoncisions, qui ont comme point commun, la trace, dont le corps est un des supports.

Une inactivité forcée compensée par les activités auto-organisées par les détenus en cellule :

"Du coup les gens, comme ils ont pas d'activité, ils cherchent des activités à faire ici, des activités, des fois c'est des tatouages, le dessin, ils cherchent des activités ici, ils trouvent des activités à faire ici, les gens, ils s'éduquent comme ça, ils s'éduquent entre eux".

Le dessin :

"Moi je peins tout ce que, tout ce que l'histoire, les bouquins me racontent. Je peins à l'huile. J'ai tout le matériel. C'est un don que j'ai, du coup, je passe mon temps à dessiner. Les tableaux, je les fais sortir, je les expose dehors. Du coup, je commence à stocker chez mes parents."

Les tatouages¹⁸, ils sont réalisés sur le visage¹⁹ à la main ou avec une machine bricolée :

"Les tatouages, j'ai commencé en prison. Ouais, il y a des machines. On trafique les machines, on fait rentrer de l'encre. Des vieux appareils récupérés dans les postes de

¹⁷ Les activités sont initiées par le SPIP, lui-même dépendant de son budget, des subventions et des répartitions entre budget État et Territoire.

¹⁸ Dans l'entretien réalisé dans un salon de tatouage à Nouméa, le tatoueur précise qu'il refuse de réaliser des tatouages sur le visage, le tatouage sur le visage est devenu une marque distinctive : "Donc, après on reconnaît facilement les gens qui sont tatoués sur le visage, on peut penser qu'ils ont sûrement fait de la prison".

¹⁹ Pour éviter les tatouages "sauvages" et stigmatisants, une psychologue de la détention avait proposé l'intervention d'un tatoueur professionnel en prison, proposition qui n'a pas été retenue par l'administration. Dans les années 1970, le Canada avait mis en place en prison les salons de tatouage (Lehalle, 2016).

radio, des dynamos pour piquer, des petits moteurs. Ce n'est pas difficile, un poste de radio à 15 milles."

Les tatouages servent souvent d'inscription sur le corps d'un évènement important²⁰, la mort d'un proche²¹ par accident ou suicide et de marque distinctive du passage par la prison ; :

" Bah, ça c'est un souvenir d'un copain (mort) qui est Nakéty, c'est comme mon frère."

Bien que le tatouage soit peu pratiqué dans l'archipel calédonien, le Père Lambert (1900 : 75) décrit trois différentes pratiques qu'il a observées : « *Le tatouage proprement dit, on pique la peau jusqu'au sang, avec une épine d'oranger sauvage, en suivant des figures tracées, puis on passe sur les piqûres une espèce de bistre détrempe avec la suie. Le tatouage en relief se pratique sur le bras et la poitrine, on l'obtient en faisant brûler la surface de la peau avec une certaine herbe, et ces brûlures symétriquement posées laissent une empreinte saillante. Enfin sur le visage et autre partie du corps, on remarque certaines zones plus foncées.* »

Les circoncisions en cellule

Des circoncisions "sauvages" sont auto-organisées en cellule. Les représentations et les motifs sont multiples (Hamelin, Salomon, 2011), fortifier, revivifier, investir ou réinventer un marqueur identitaire ou pour l'hygiène plus rarement évoquée :

" On l'a fait c'est pour la propreté. Parce que ceux qui font pas la circoncision ils sont considérés comme sale parce que si t'as pas fait la circoncision mais t'as la peau."

Une culture et une tradition justifiées par une référence au passé et une influence pour solidifier une appartenance commune :

"Mais ça, c'est tout le monde qui fait. C'est une tradition des vieux d'avant. Je sais pas comment te dire, c'est la culture mais ça fait partie de la culture. Ouais, ça se faisait plus mais nous, en fait, on veut refaire vivre le travail des vieux."

" Ils disent que voilà, ça se faisait avant du temps des vieux. (...) Oui mais, c'est pas dans les coutumes parce que normalement c'est pas nous qui font ça c'est dans d'autres régions."

Un marqueur d'identité :

"Pour nous, c'est depuis le temps des vieux, ils ont vécu comme ça puis nous, il faut qu'on passe par là parce que ça fait partie des traditions. Si on n'a pas ça, ben on n'est pas Kanak."

Une réappropriation, appartenance et virilité :

²⁰ Certains travaux de recherche soulignent que le tatouage augmenterait l'estime de soi (Zakhour, Tarazi Sahab, 2019).

²¹ Selon Shiffrin (2009), les *memorial tattoo* sont des tatouages faits en référence à la mort d'un proche et fonctionnent comme une partie du rituel de deuil

"Oui, c'est par rapport aux Kanak, on le faisait avant, du temps de l'indigénat. Dès qu'un jeune veut devenir un homme il faut passer par là. On fait cela à la tribu, dans certaines tribus. À Canala, dans la tribu de Nakety. On entend parler de cela, que les jeunes passaient par là. Des anciens, ils leur disaient que pour devenir un homme il faut passer par la circoncision."

Un passage, un nouveau statut, une transformation :

"Après ça change, ça a changé. J'ai vu que j'suis plus l'ptit bébé cadum comme ça. (...) C'est pas qu'on est mieux considéré par les autres, mais déjà en soit même on sent que voilà, on revit. T'es un homme, t'es, là t'es un homme. (...) Tu vois sur eux que c'est plus comme des hommes. D'habitude t'es maigre et toujours endormie après tu deviens. (...) C'est pas la question de la fierté c'est... c'est ... question de se sentir un peu plus léger parce que moi ce qui m'est arrivé quand j'ai fait ma circoncision ... j'avais l'impression que y avait un poids qui c'est lâché, c'est un poids qui est parti de moi. (...) Oui ça m'a transformé, je me suis senti léger parce que j'étais préparé déjà."

"Ben c'est des choses bêtes, la circoncision c'est pour que là, justement pour que ton pénis grossisse plus vite."

Plus rarement, il est énoncé qu'elle serait réalisée dans le respect d'une norme culturelle mais qui semble ici davantage associée au sang versé qu'à la circoncision elle-même :

"Moi je l'ai fait après, j'étais bien préparé après, oui nous, on la fait chez nous, nous on fait pas n'importe comment. On demande la permission aux tantes normalement, ça c'est sacré chez nous, on fait couler le sang."

De façon générale, la circoncision peut être acceptée sous pression, elle est rarement perçue comme dangereuse malgré les accidents.

Un interlocuteur en a fait la très mauvaise expérience et reste sceptique sur les soins traditionnels de ses co-détenus :

"Moi j'ai fait mais voilà quoi, j'ai dit à eux que je voulais pas faire, on m'a dit : fais, fais, j'étais obligé de le faire. (...) C'est un cousin à moi qui l'a fait. Après moi je croyais que j'allais mourir quand même. Et eux ils ont fait. (...) J'ai été à l'infirmerie. (...) Parce que moi ils m'ont dit qu'ils mettaient des plantes, des médicaments, ça soigne suffisamment ça ?"

Pour un capitaine de la détention, si les tatouages sont habituels dans tous les établissements, au Camp-Est les circoncisions sont un effet de mode et ne correspondent pas à une pratique culturelle hormis chez les wallisiens qui auraient peut-être importé cette pratique :

"Les tatouages, ça c'est un peu comme dans tous les établissements pénitentiaires. Les circoncisions, je ne sais pas, c'est une espèce de mode là, on a des vagues là, parce qu'en plus on dit, oui c'est culturel, non ce n'est pas culturel, c'est culturel chez les wallisiens, je pense que c'est eux qui ont emmené ça ici."

L'influence et la pression du groupe favorisent cette pratique :

"Il y en a qui insistent, allez on va te le faire, on va te le faire, il faut faire ça ici. Puis voilà, mais, ce n'est pas un vrai rite et c'est vraiment les wallisiens qui ont commencé à faire ça ici, enfin faire ça aux autres, en leur expliquant que c'était hygiénique, que c'était mieux."

Une infirmière s'interroge sur la nature de la circoncision en cellule, comme une forme de perversion :

"C'était peut-être des profils un peu à la limite de la délinquance sexuelle, aussi, qui profitaient d'une influence sur de jeunes."

Pour l'équipe infirmière, ce que les détenus appellent circoncision, relève davantage de la mutilation pénienne. L'infirmerie du Camp-Est a produit en 2018, un dépliant sur les dangers médicaux de cette pratique en direction des détenus : "Prévention des mutilations corporelles en milieu carcéral".

L'existence ou non de la circoncision²² chez les Kanak est un sujet qui ne fait pas l'unanimité, on trouve différentes références sur cette pratique. Pour Patrice Godin (1997) : "*La circoncision qui était présente dans la société Kanak de Hienghène avant d'être interdite par les missionnaires*". Dans les écrits du Père Lambert (1900 : 107) : "*Vers quinze à dix-huit ans, l'enfant mâle néo-calédonien sera soumis à une loi connue sous le nom de Tamgop et qui rappelle assez la circoncision des juifs*", chez un écrivain (Baudoux, 1952 : 87) : "*Un genre spécial de circoncision*" ou de voyageurs (Michel, 1887) : "*La circoncision ou plutôt incision au moyen d'une pierre a lieu dans plusieurs tribus*."

Pour les professionnels le statut de la pratique de la circoncision est énigmatique, rite d'initiation", néo-rite ? Pour affirmer : "(...) une identité sociale au moyen d'un rituel et à ériger ce rituel en fondement axiomatique de l'identité sociale qu'il produit." (Houseman, 2008 : 3). Circoncision et tatouages sont des marquages corporels indélébiles. Ils sont décrits par nos interlocuteurs comme des symbolisations et une affirmation identitaire. Ces pratiques ont une double valence, filiative et affiliative. La circoncision est comme une référence commune à un passé inconnu, à une pratique incertaine, mais affirmée dans sa réalité La place des pairs et la pression du groupe sont souvent déterminantes.

Dans le registre des atteintes au corps, il est moins question dans nos entretiens des automutilations. Pour nos interlocuteurs, elles sont associées aux conditions de détention, elles permettent de faire pression sur la détention et par exemple de sortir du mitard ou de raccourcir la durée de la sanction. Dans un autre registre, les automutilations représentent des formes de défi comme résistance à la douleurs facteur de reconnaissance par les autres détenus (Deltenre, 2016).

Les consommations : médicaments, cannabis, entre soulagement et addiction

²² En xârâgurè (Thio-Borendy), pî et serù signifient "circoncire, circoncision", pî également en xârâcùù, et un mot lié à la circoncision: katùrù "passage des enfants mâles dans le monde des adultes". Aussi la phrase suivante : Pâädö nã chee anã tö wã kwiöö-pâädö rè axa "les hommes jeûnent et s'abstiennent de relations sexuelles en vue de la circoncision du chef" Communication personnelle de Claire Moysse-Faurie, Linguiste, février 2020

Les prescriptions et consommations de médicaments sont perçues comme venant contenir les aspects insupportables de l'enfermement et du manque d'activités. Selon un détenu, les médicaments sont prescrits sans discernement pour compenser et contenir le malaise :

"L'enfermement, bah heu (...). Les ateliers, le manque de travail, la réinsertion ; beaucoup de gens, ils sont mal, ils s'ennuient, ils font rien du tout ; après ils pètent les plombs, c'est le cacheton. (...) Le psychiatre, il sait tout ça, il sait comment les jeunes il l'utilise. Le jeune qui dit, je dors pas bien, lui, il sort le papier et il donne le cachet pour dormir..."

Ils ont des effets de dépersonnalisation :

"Oui, c'est vrai qu'avec les cachets t'es plus toi, donc c'est qu'y a un mal-être. Et avec le cachet, tu t'es réveillé juste pour le manger. (...) Ça a duré deux semaines, après j'ai arrêté. J'ai vu vraiment les effets, je savais même plus, on est quel jour. Donc j'me suis dit faut que j'arrête, faut que j'arrête ce genre de choses. (...) Le médecin, je l'ai vu, et il m'a dit" faites attention, faites attention avec les cachets ; ne jouer pas avec les cachets. Si vous voulez jouer avec les cachets c'est à vos risques et périls." C'est ce qu'il dit mais il donne."

La consommation de cachets et ses dangers reviennent très souvent dans les propos, malgré les risques, ils sont très accessibles²³, du Seresta (surtout utilisé comme anxiolytique), du Tercian (neuroleptique antipsychotique), des correcteurs :

"Voilà, tu demandes à l'infirmerie, tu demandes et ils te donnent (...) Comme ça, tu demandes des somnifères, ils te donnent. (...) Tercian, Seresta et puis il y a des nouveaux cachets-là. Maintenant, les mecs, il prend et il bloque le cou, la mâchoire (...) Dès que tu barres à l'infirmerie, tu fais la demande et puis après l'infirmière elle passe dans la cellule, elle te donne en main propre (...) Tu fais la demande et puis après ça y est, c'est pendant 1 mois ou 3 mois."

Les consommations de médicaments produisent des addictions avec des stratégies d'accumulation :

"Il y en a, ils peuvent pas s'en passer. Le mec, il a pas son traitement, il pète les plombs. (...) En fait il y a des doses, c'est des doses mais les mecs, ils prennent les doses, ils accumulent, ils gardent, ils gardent." (...) Après, ils prennent en une fois, quoi. (...) Y se coupent les veines ... A l'infirmerie ils leurs donnent des cach'tons j'sais pas c'est quoi, l'plus simple. J'regarde ça j'me dit, j'suis ou, c'est quoi ça. On dirait qu'on est dans un autre monde, ailleurs que la Nouvelle-Calédonie. (...) Mais, il est obligé parce que y'a des mecs qui s'ouvrent les veines pour ça. Quitte à mourir là sur place pour un p'tit cachet comme ça."

Les médicaments consommés à fortes doses favorisent des passages à l'acte, dont un meurtre perpétré avec les lames de rasoir fournies en prison :

"Comme ça un délire sous l'emprise des cachets voilà. (...) Avec des lames. C'est le Camp-Est qui donne pour se raser. (...) Ça c'est c'était avec des lames de rasoir fournies, en fait il y a eu un problème dans une cellule et du coup ils ont tué un codétenu."

Selon une professionnelle, l'équipe infirmière s'est beaucoup mobilisée sur la question de la durée et l'importance des prescriptions :

²³ Mais seulement avec une prescription médicale

"Celles qui ont beaucoup contribué à résorber cette façon de faire, qui à mon avis n'est pas du tout dans les clous sur le plan légal, c'est l'équipe infirmière. À un moment donné, elles ont dit, c'est pas possible de leur prescrire ça pendant un an, il faut qu'il soit revu par le psychiatre. Et une psychiatre s'est astreinte à travailler ça avec elles."

Selon une infirmière :

"En fait ça, c'est une question sur laquelle on s'interroge beaucoup, la consommation de neuroleptiques dans la prison. On consomme des quantités faramineuses de médicaments et du coup on se demande si dans les autres prisons cela se pratique aussi et pourquoi ? Comment on en est arrivé là."

Les cachets circulent à partir de la prison vers l'extérieur pour répondre à une demande :

"Il y a des mecs là encore, il y a des cousins qui sort à la semi, en ce moment-là (...) ils disent aux mecs de faire sortir des cachets du Camps-Est. Oui, voilà (...) Voilà, c'est des mecs qui, en demandent quoi."

Les femmes détenues évoquent des symptômes psychiatriques²⁴ et les prescriptions médicamenteuses :

"Je crois que c'est le fait d'être venue-là qui a fait de moi que j'ai eu des problèmes psychologiques. Parce que quand je suis sortie, c'est là que ça a commencé à arriver les... (...) Ben, j'entends des voix, je vois des esprits, je vois les morts tout ça, je vois des trucs tu vois. (...) Je crois que c'est le trouble psychologique."

"Quand je ressentais le stress en fait euh... Euh.. Je me mettais à boire... Oui. (...) Mais quand je stress, j'angoisse et en angoissant ça développe des voix. (...) J'ai été voir un ... un psychiatre ! Mais.. le traitement il était trop lourd. Au début c'était lourd, mais comme j'ai J'ai ... j'ai... J'ai accepté le fait que j'avais un problème. Parce qu'avant je n'acceptais pas et là j'ai j'ai ... J'ai accepté et ... ça m'a permis d'avancer en fait."

Les addictions, les violences, l'alcool²⁵ omniprésent

La consommation d'alcool est décrite comme le fléau principal. Présent depuis les débuts de la colonisation, l'alcool a servi les spoliations foncières des vieux qui étaient ignorants. Ses conséquences sont perçues comme héréditaires. Alcoolisation et usage du cannabis sont aussi la conséquence d'un mal-être et de l'absence d'emploi, Ils favorisent la violence et la délinquance (par désinhibition d'une colère bien présente). L'alcool serait beaucoup plus toxique pour les Kanak qui ne savent pas boire sans excès contrairement aux français dont c'est

²⁴ Le rapport d'activités du Centre de Détention de Nouméa comptabilise au 1^{er} janvier 2018, des Hospitalisations d'Office à l'hôpital psychiatrique pour 19 personnes et 24 entrées, soit un ou plusieurs séjours et une durée moyenne de séjour de 25 jours, Ces chiffres sont très supérieurs à ceux de l'année 2017. Selon une professionnelle les retours au Centre de détention sont trop rapides.

²⁵ En 2017 il y a 6652 interventions de la Police Nationale pour ivresse manifeste sur la voie publique à Nouméa (chiffres de la Police Nationale de Nouvelle-Calédonie.

la culture²⁶. D'autres produits addictifs sont utilisés ; kava mélangé avec alcool et cannabis, sniffer de l'essence blanche et de l'eau écarlate... En dehors des soins bio-médicaux pour les addictions, un détenu voit aussi un guérisseur pour l'aider à ne plus aimer l'alcool.

Selon un détenu, Les Kanak ont l'alcool dans le sang²⁷, à la différence des français ils ne savent pas gérer l'alcoolisation dont les aspects festifs, recouvrent un mal être, l'absence de travail, les inégalités et la colère :

"L'alcool, c'est le plus gros fléau (...) Nous, on a l'alcool dans le sang, on est né avec. Du coup, on fout le bordel. C'est pas l'alcool comme vous, quand vous faites la fête, voilà vous savez, vous savez faire la fête, gérer. Ici, nous les Kanak, on a ça dans le sang. Ce n'est pas une maladie, les gens sont bien, c'est plutôt un mal-être. C'est souvent comme ça, quand ils travaillent pas. Les jeunes, boisons, cannabis, s'il y avait du travail cela se passerait autrement. Quand je fumais beaucoup, moi je voulais avoir ce que les autres jeunes ils avaient, moi, j'avais rien.

Là-bas, en France, les gens, ils savent, ils sont, c'est dans leur culture, ici c'est pas notre culture, du coup, les gens, quand ils consomment, ils consomment jusqu'à... Ils vont acheter cinq bouteilles de whisky, ils ne vont pas boire les cinq bouteilles de whisky pendant cinq mois, ils vont boire les cinq bouteilles de whisky en trois heures. (...) Je sais parce qu'à l'époque, je buvais et ça me faisait ça, maintenant que, depuis que je ne bois plus, je vois c'est quoi. Maintenant, je peux boire qu'un verre avec modération, alors qu'à l'époque quand je buvais, voilà ça me donnait envie d'aller voler, d'aller brûler des trucs."

Le cannabis circule :

"Eh bah, déjà parce que je fume pas. Je fume pas le cannabis. Je bois, mais fume pas. Je bois pas de cachet, et moi c'est la première fois que je vois tout ça. Mais eux, c'est des gens qui sont accro. Déjà l'herbe, vous pouvez écrire dans votre cahier que l'herbe ça passe comme si c'était légalisé. L'herbe elle passe comme ... y'a plein de gens qui fument l'herbe. Il faut les supporter ces personnes-là. Y sont bien quand y ont l'herbe, mais après quand ils ont plus l'herbe faut les supporter."

Dès l'adolescence en groupe avec d'autres produits :

"On sniffe, pas de l'alcool, de l'essence blanche, de l'eau écarlate. C'est plutôt l'effet de planage, on plane. (...) Quand j'étais au collège, j'étais au lycée après j'ai arrêté, puis j'ai commencé à picoler, boire, tout ça l'alcool, après l'alcool c'est devenu une routine, l'alcool avec le cannabis."

Le besoin du groupe :

"Si tu n'as pas une bande, tu n'es rien du tout donc et si tu as une bande tu es quelqu'un, après voilà c'est comme ça qu'ils vont boire."

Les problèmes d'addictions sont omniprésents dans le parcours de la très grande majorité des jeunes Kanak sous-main de justice. Il y a des obligations de soins médicaux et pour un détenu rencontré le recours au service d'un guérisseur :

²⁶ Certaines interprétations pas présentes dans les entretiens évoquent Les interdits de la vente d'alcool aux kanaks à certaines périodes de la colonisation et son usage excessif comme une liberté retrouvée à partir de sa vente libre (elle est encadrée le week-end).

²⁷ Dans un sens précisé plus tard des méfaits de l'alcool apporté par la colonisation et à une imprégnation alcoolique des kanaks depuis des générations

"Le truc, c'est que je me soigne, donc je me soigne déjà au niveau des médicaments. C'est vrai que nous, on a deux mondes ici, on a notre monde à nous et on a un deuxième monde parallèle. (...) Donc je travaille avec lui, je travaille avec un vieux. C'est un gars de Lifou, tous les mercredis je vais boire un médicament qu'il fait pour nettoyer tout le corps. Ça nettoie pour essayer de ne pas aimer l'alcool".

Les violences faites aux femmes

Les violences, l'alcoolisation, les mauvais traitements, les violences, les abus sexuels et les viols dans la vie familiale en tribu sont présents dans le discours des femmes détenues.

Les deux détenues rencontrées évoquent des compagnons autoritaires, maltraitants dans des situations d'emprise et des violences qui provoquent des conduites suicidaires :

"Il faisait des bêtises, mon gars il m'a entraîné avec lui. Et comme c'était mon copain ben voilà. (...) Lui, c'était plutôt l'alcool, il ne fume pas de cannabis. Moi, à l'époque je fumais un peu de cannabis, mais j'avais arrêté à cause de lui comme il ne fumait pas, il voulait pas que je fumes aussi. Et la cigarette j'avais arrêté aussi parce que lui il ne fumait pas trop la cigarette. L'alcool c'était oui."

"J'ai vécu avec mon petit ami mais il me battait. J'ai vécu avec des petits amis mais ils me battaient. (...) Parce que... ils étaient jaloux."

"Donc je me suis fait les veines, je ne suis pas fait les veines ici, je me suis fait les veines dehors. À cause de ça en fait."

Il était difficile de porter plainte et de se séparer :

"Mm... par ce que j'ai porté plainte une fois, après j'ai pas continué à porter plainte toutes les autres fois par ce que.. euh s, après il m'a retapé, il m'a retapé. Et puis après je l'ai plaqué en fait... (...) J'ai fait mon possible, parce que c'est dur de le laisser, parce qu'il était possessif."

Une détenue évoque la sévérité et la violence parentale :

"Je pense que...euh... je pense que c'est à cause....de... de certains ...traumatismes. (...) Voilà. Je pense que...que... le fait que les parents sont,...sont agressifs dès l'enfance, avec les enfants. Le fait que dès qu'il fait ceci, ou pas la bonne réponse ou l'agresser ou tirer la ceinture quand ça va pas ou quand ils font des conneries ou sortir le bâton. Bien, je pense que ça amène une perturbation dans le psychique de l'enfant, dans la psychologie de l'enfant qui se sent...constamment...rejeté en fait. (...) Parce que...moi c'est vrai, j'ai beaucoup, mes parents ils m'ont beaucoup astiqué quand j'étais petite. Mais...ça en plus de tout ce qui m'est arrivé."

L'alcool, la violence, la colère :

"S'il y'a de l'alcool y'aura toujours une bagarre. Et je parle des mélanésiens ! Je parle pas des autres ethnies. (...) La colère, elle est surtout contre la famille. Moi, j'étais en colère contre le clan. Oui, contre la famille, contre le clan. (...) Quand on boit., cette colère-là, inconsciemment elle est en nous en fait."

"Et ce manque d'estime de soi... allume, alimente en nous une colère. Une colère qui, qui fait que... une colère contre les gens qu'on pense que...tout le monde ! Si mes parents, ils m'aiment pas, tout le monde ne m'aime pas. Donc moi j'aime pas tout le monde !"

Une des deux détenues rencontrées fait état des viols par son beau-père qui concernent aussi une cousine et certainement d'autres enfants, Une situation connue dans la famille et certainement et dans la tribu :

"D'abord la séparation de mes parents et ensuite le viol de mon beau père. (...) Il faisait ça à plusieurs personnes parce que je suis passée avec ma cousine quoi, on est passée pour le viol. (...) Je n'ai pas pu porter plainte pendant...10 ans."

"Voilà, il prend jeune quoi, il voulait une jeune quoi. (...) Les autres savent bien qu'il faut faire attention qu'il faut ... pas laisser les enfants avec lui".

La difficulté de porter plainte pour un viol au sein de la famille :

"Celui que j'ai accusé pour viol, c'est ma famille ! Et dans cette famille-là... pour que l'eau passe sous les ponts de leur colère, de leur haine contre moi depuis que j'ai fait ça après lui... la famille."

Des gens qui ne voient rien ou ne veulent pas voir, la honte de parler :

"J'étais en colère contre eux parce que ... parce que, ils ne voyaient pas que moi j'étais dans le, dans..., dans la souffrance. (...) C'est tout le monde qui ne voyait pas en fait. Qui voyait pas ce qui se passait entre moi et...parce que moi je, j'avais honte de parler ! Parce que, parce que on dira que c'est de ma faute après. Ça fait que du coup, j'ai pas parlé."

Les femmes détenues ont le plus souvent vécu des violences graves de leur compagnon, il est difficile de se séparer, il est difficile de porter plainte. Elles ont vécu des abus sexuels et des viols de membres de la famille, de la complicité passive de la famille et certainement du clan et de la tribu. La honte ne leur a pas permis de parler et de porter plainte. Elles évoquent aussi les modes d'éducation et les violences parentales.

Les relations des détenus avec les surveillants et la direction

Dans les entretiens, les relations entre détenus et surveillants sont davantage développées par les professionnels. Elles semblent ne pas poser problème, elles sont décrites comme globalement bonnes avec un certain nombre de critiques. Pour un détenu, les surveillants wallisiens sont souvent insultés par les Kanak ce qui favoriserait des mesures de rétorsion comme faire passer le tour de promenade ou des réactions brutales.

Dans la prison des femmes, selon une détenue, ses relations avec les surveillantes sont respectueuses et confiantes :

"J'ai toujours mis un point d'honneur à respecter la hiérarchie, euh parce que... parce que si je veux qu'on me respecte, il faut que je respecte (...) On a le droit de rigoler enfin des petites rigolades comme ça, mais sinon j'ai toujours respecté... (...) Avec les surveillantes. (...) En fait ! avec elle ! genre on est ... on est comme des sœurs mais qui se respectent, voilà c'est comme mes grandes sœurs elles, parce qu'il y'a des filles ici,

des détenues, elles sont mes sœurs, mais seulement je peux pas leur faire confiance. Tandis que les surveillantes c'est mes sœurs mais je leurs fait confiance."

Les relations des détenus avec la direction

Les réclamations des détenus contre des sanctions n'arriveraient pas jusqu'à la direction :

" Mais on a fait des réclamations, j'sais pas combien de fois, on a fait des réclamations. Les directeurs, les chefs de poste, ils ne vous donnent pas de réponse mais nous on est sûr que ... ce qu'on fait, les réclamations, ça n'arrive pas au directeur, c'est ici que ça tourne. (...) Ils te foutent un rapport bêtement, tu rentres bêtement au trou après et puis c'est la parole les gardiens contre nous quoi."

Des décisions incomprises :

" Le directeur, il sait que tous les jours on cultive des fruits, des légumes. On plante des trucs, eux, ils ont coulé du béton²⁸ pour nous priver de... Je ne sais pas, c'est ça qui est bizarre, ils nous ont privés de la terre, quoi, c'est comme s'ils ne voulaient plus qu'on se rattache à notre culture."

Le vécu des conditions de la détention au Camp-Est et en particulier en Maison d'arrêt est particulièrement éprouvant et traumatisant avec des risques suicidaires, soulignés dès l'entrée en détention. L'enfermement et ses conditions sont perçus comme criminogènes et favorisant la violence. Les automutilions permettent de faire pression sur la détention. Les discriminations perçues à l'égard de la population Kanak parcourent les propos de nos interlocuteurs. Ce paramètre est particulièrement important, différentes recherches soulignent l'impact de la discrimination perçues sur la santé mentale et l'ajustement social en particulier des adolescents et des jeunes adultes (Hansen, Ketil, Sørli, Tore, 2012 ; Mossakowski, 2003).

Avoir des activités à l'extérieur de la cellule est primordiale pour la très grande majorité des détenus mais d'un accès difficile. Quand elles existent, les activités en cellule sont individuelles ; dessin, peinture, écriture, d'autres activités plus complexes à définir sont groupales et polysémiques en particulier pour les circoncisions. Les usages massifs de médicaments ; anxiolytiques, neuroleptiques, antipsychotiques, largement prescrits en fonction des psychiatres sont des facteurs d'apragmatisme, de troubles psychiatriques et de violence. Cet usage crée ou entretient des addictions qui se poursuivraient à l'extérieur avec des cachets qui sortent de la prison. Ces traitements sont perçus différemment par certaines détenues avec une demande de soins, d'activités valorisantes et thérapeutiques.

Les relations avec les surveillants sont globalement bonnes. Les relations sont plus difficiles avec des surveillants wallisisiens. Des surveillants Kanak de la parenté ou d'autres de même langue et de même région sont plus attentifs ou perçus comme tel. Pour une détenue de la maison d'arrêt des femmes, les relations avec les surveillantes sont particulièrement investies. Les détenus ont le sentiment que leurs réclamations adressées au directeur du Centre Détention, ne lui parviennent pas, l'accès à la direction de l'établissement est perçu comment entravée. Des

²⁸ Carré de terre en détention qui était cultivé par les détenus, recouvert par du béton sur décision de la direction pour des raisons de sécurité ou de discipline, (pour les détenus kanaks, est-ce perçu à l'image des spoliations foncière de la colonisation et de l'importance du lien à la terre ?)

décisions prises par la détention sous couvert de la sécurité sans alternatives pour des activités qui ont une forte charge symbolique sont très mal acceptées.

Les relations avec la justice et le droit

Comme le souligne Alban Bensa et Christine Salomon (2007 : 174), Les Kanak ont davantage une représentation de la faute et de la sanction selon le système de justice coutumière que selon le système de justice française : "*Dans des sociétés de très petite dimension comme les villages Kanak où l'interconnaissance est forte, l'enjeu des jugements coutumiers n'est pas cependant l'établissement et la reconnaissance des faits : il n'y a ni instruction ni aveu. La question est plutôt la disparition du trouble de l'ordre social par la réparation des torts causés.*"

Ces représentations différentes sont une source de perplexité pour un magistrat qui évoque des situations de procès où un processus coutumier étant réalisé, le justiciable s'étonne de la condamnation à l'incarcération et le ou les plaignants ne demandent pas de réparations financières. Cependant, Il est plus souvent question de la co-existence de logiques différentes. Une sanction souvent acceptée comme la réparation financière aux victimes :

"Voilà c'est très long. Après, j'assume, hein, j'assume ma responsabilité. C'était que des faits qui étaient, qui étaient beaucoup. Moi j'ai accepté, là j'ai trop fait. (...) Ça va, comme après on paye les parties civiles."

La peine peut être perçue comme injuste ou inégalitaire mais plutôt dans sa durée que dans son principe :

"J'ai fait ma peine de 6 ans pour un délit que j'ai fait. J'étais avec un détenu dans la cellule, on était ensemble, on a fait la même infraction, la même, toute l'histoire, il est pareil ; lui il a pris que 1 ans et demi (...) C'était un Blanc. Il a fait 6 mois en détention et il est sorti, moi j'ai fait 6 ans. (...) Moi j'avais l'impression que mon procès il était déjà fait quoi. (...) Au fait, il était jugé d'avance, quoi. (...) C'est parce que le délibéré c'est vite fait quoi, je suis arrivé comme ça, le délibéré, je suis parti, c'était 2-3 minutes, j'ai bu un verre de coca, je suis remonté, ils m'ont dit 6 ans."

Un détenu évoque ce qu'il a découvert pendant le stage de citoyenneté, dont pour lui la portée est importante. Au-delà d'un rapport au droit ou à la justice, il semble s'agir d'une subjectivation rendu possible par un dispositif où interviennent des jeux de rôles guidés par des comédiens professionnels :

"C'est les cours, (stage citoyenneté)²⁹ qui parlent d'alcool, violence, des problèmes. (...) Ça a duré un mois. (...) Ben on avait appris que l'alcool c'était... (...) Des violences aussi. (...) Oui ça m'a fait un déclic. (...) C'était l'alcool, on a fait un sketch. (...) Voilà on a fait un sketch, c'était rigolo mais après tu vois que c'est vraiment la vie, c'est rigolo mais ça fait stresser, tu réagis à côté de ça, ça peut être vrai."

L'accès au droit

²⁹ Stage rebaptisé ; « stage être acteur du vivre ensemble », ce dispositif fait partie des aménagements de peine qui évite l'incarcération en deux sessions en 2016, qui ont été organisés et aménagés avec des intervenants extérieurs dans le cadre des activités du SPIP. Il a été renouvelé en milieu fermé en 2018.

Les transformations de l'institution carcérale font que le droit et l'accès au droit et la reconnaissance de droits aux détenus leur permet de remettre davantage en cause les conditions de détention (Rostaing, 2007 ; Salle et Chantraine, 2009). En Nouvelle-Calédonie Avec l'aide des associations, les détenus ont fait des démarches qui ont aboutis à des indemnisations pour conditions inhumaines d'incarcération³⁰ :

"Pour eux, c'est assez difficile de dormir par terre, du coup, les mecs, ils font des démarches pour l'indemnisation. (...) À une certaine époque ça marchait, mais là en ce moment, ils sont en train de voir pour le relancer parce que moi j'avais reçu de l'avocat, elle m'avait envoyé des documents à remplir, des indemnisations. Pour ceux qui dorment par terre, le nombre de jours et (...) À chaque fois que je fais mes courriers."

Connaissance et apprentissage du droit ont été investis par certains détenus avec une reprise d'études pour préparer le diplôme de Capacité en droit, préparation organisée par des avocats. Il est aussi question de la solidarité entre détenus avec une mise en commun des connaissances juridiques :

"Je l'ai passé ici, j'ai loupé au premier... et puis là, j'attends... (...) Je devais avoir le résultat pour la deuxième (...) On est pas beaucoup... on était 13 après on est terminé à 4 ou 5 (...) c'est les avocats qui ont mis en place. (...) Je fais des courriers, tous les soirs je fais des courriers, j'ai une feuille avec des affectations, on me demande de faire une conditionnelle, je fais une conditionnelle. (...) On est plusieurs, on est 4-5 mecs à faire ça. Quelques fois, j'écris aussi des lettres aussi pour eux, des questions au tribunal administratif ou voila, même en France aussi j'écris des lettres. (...) Ils ne savent pas comment, à qui écrire et puis comment... s'exprimer des fois."

Les relations des détenus Kanak au droit et à la justice sont complexes, imprégnées des représentations et des logiques de la justice coutumière. Cependant, avec l'aide des associations des détenus se sont appropriés³¹ les "armes du droit" (Israël, 2009) avec succès auprès du tribunal pour faire reconnaître et obtenir réparations de leurs conditions illégales de détention.

La délinquance³² selon les détenus

Clivages et antagonismes

Il s'agit le plus souvent d'une délinquance en groupe d'adolescents ou de jeunes adultes, commencée à la minorité avec des séjours répétés en détention et des consommations massives d'alcool et de cannabis qui favorisent les passages à l'acte.

Il existe, selon plusieurs interlocuteurs un fort clivage entre les détenus originaires des tribus et ceux qui ont grandi à Nouméa "dans les quartiers", ces derniers ne respecteraient pas les codes sociaux de la société Kanak et sont perçu hors coutume, hors transmission culturelle des codes de respect et de soumission.

Ces clivages chez les détenus Kanak incarcérés sont présents entre une catégorie, souvent plus âgée, souvent incarcérée pour un acte grave ; meurtre, assassinat, agression et blessure,

³⁰ Dans les années qui ont suivies la visite et le rapport du Contrôleur Générale des Lieux de Privation de Liberté (2011)

³¹ Après le rapport accablant de la visite au Camp-Est en 2011 de l'équipe du CGLPL

³² Le Haut Commissariat et le Territoire mette en place une "Police de sécurité du quotidien

Les 50 mesures de la stratégie de lutte contre la délinquance 2018 -2019", sans propositions de réflexion sur la nature et les causes de la délinquance

violences conjugales, accident grave de voitures avec alcoolisations et une catégorie des plus jeune, souvent en récidive pour des actes de délinquance, cambriolage, vol de voiture, etc.

Il est question d'un clivage fréquent entre ceux qui vivent en tribus et ceux de la capitale autour de la perception de la mentalité, les jeunes des quartiers à Nouméa par les personnes des tribus:

"Parce que les frères de la tribu, ils n'aiment pas les frères de la capitale. (...) Et du coup ici, c'était dur, tu trouves des gens, tu sais pas comment ils te parlent, ils s'insultent entre eux, ils s'insultent mal en plus. Et tu vas pas entendre des insultes comme ça dans la tribu. (...) On peut pas trouver des personnes qui sont pareil que nous. Enfin, on peut trouver mais en même temps quand tu arrives, c'est tout le monde sont mélangé et la plupart c'est que des gens des quartiers."

"Je me suis battu deux ou trois fois ici avec les petits mecs de quartiers. (...) Ben, je les ai astiqués ici. En fait, ils me parlaient mal. (...) Ils ont compris, là maintenant à chaque fois qu'ils me voient, ils baissent la tête, ils me disent bonjour, ils me donnent du tabac, je fume pas, je prends le tabac et je partage avec les collègues. (...) C'est pas des jeunes qui sont dans la coutume."

Les détenus des tribus se disent choqués par les attitudes des jeunes de quartier, leur méconnaissance du poids de la parole :

"Mais nous, on peut rien dire à eux parce qu'on est en prison. On est interdit pour leur dire voilà t'as vu, on est tous dans le même tas. Mais eux, ils s'insultent des mots comme « batard » tout ça. (...) Parce que batard c'est un gros mot quand même Et faut faire attention quand tu dis ça. Mais eux c'est comme si que tu dis bonjour ou un truc comme ça (...) C'est comment les petits mecs de la capitale ils parlent, ils insultent les parents et puis tout en rigolant comme ça. (...) Pas de respect³³."

Des détenus plus âgés ne comprennent pas la récidive des jeunes :

"Au fait, les jeunes, à chaque fois que je leur demande t'es revenu pourquoi, ils me disent que, ben, parce que comme tous les copains, ils sont là quoi."

Diffusion et émulation,

Un détenu définit ce phénomène non pas en tant que délinquance mais un effet de groupe, de bande :

"Je regarde le mobilis (...) je regarde des vidéos de partout, tous les jeunes, filmer quelqu'un qui est en train de tirer sur la police, quelqu'un en train de tabasser un blanc. Vous mettez sur internet (...) Une bande de cette tribu qui font souvent la même chose, qui vont poster souvent les mêmes vidéos. Il y en a spécialisées pour tirer sur les gendarmes, spécialisés vol de voiture, de motos, spécialisées dans la violence. A chaque fois, quelqu'un pour filmer. C'est nous-même, c'est la fierté, mais ça aggrave. Plus ça augmente et c'est

³³ Il faut entendre respect dans son sens dans la "coutume". "Interrogés sur les raisons de ces attitudes qui maintiennent les cadets aux marges inquiétantes de la parole, les gens de Maré renvoient au sens d'un mot qu'ils traduisent par le français respect : *eparea*, littéralement une relation d'appréhension, de crainte ou de peur ", (Illouz, 2003 : 23)

des plus en plus jeunes qui rentrent. (...) En fait pour moi Le mot délinquance, c'est pas trop ça. Si tu compares ça à la métropole, ça n'a rien à voir. C'est pas une délinquance, c'est juste un effet de groupe quoi, un effet de bande."

La délinquance est décrite comme un épisode banal et fréquent :

"Des erreurs de jeunesse, tout le monde est passé par là."

La récidive

Du côté des jeunes et moins jeunes, les actes de délinquances sont perçus comme de la "routine" avec une composante commune de haine des blancs, les séjours en prison sont banalisés. La récidive est perçue en rapport avec le manque de soutiens extérieurs et l'absence d'emploi. Le retour en prison n'est pas toujours justifié par un nouveau délit, mais pour d'anciens délits et de nouveaux jugements quand la confusion des peines n'a pas été demandée ou bien qu'une convocation auprès du juge ou du tribunal, n'est pas respectée pour différentes raisons dont font partie le système de distribution du courrier et l'importante mobilité des personnes.

Pour un détenu, à l'origine de la surpopulation Kanak, la récidive est causée par un manque d'appui à l'extérieur après la sortie et la haine des blancs :

"C'est ça qui fait la surpopulation pénale ici, les gens, il sort, ils n'ont pas de point fixe du coup, ils n'ont pas de repères. Faut diminuer la surpopulation, 99% ce sont des Kanak. Au Camp-Est, je voyais souvent les mêmes têtes qui rentraient, qui sortaient, souvent les mêmes qui reviennent. Toujours pareil, les vols de voitures, tirer sur les gendarmes. La même haine des blancs."

Le sentiment d'exclusion et l'absence d'une insertion professionnelle favorisent la récidive comme un retour à la routine :

"On est un peu comme rejeté, du coup on est en perte de repères ici, pour les jeunes qui sortent, il y en a qui arrivent à trouver du boulot, il y en a qui retombent dans la routine."

Un retour en prison et une mise à mal des tentatives de réinsertion.

La confusion des peines doit être demandée par le condamné, mais cette procédure est souvent méconnue ou négligée. Quand il n'y a pas confusion des peines, le justiciable peut être jugé et condamné pour plusieurs autres délits. Une fois sorti, voire en réinsertion³⁴, il peut être à nouveau convoqué au tribunal ou arrêté avec un retour en prison pour purger une nouvelle condamnation.

Des points de vue sociaux³⁵, historiques et politiques sur la délinquance³⁶

Le passage d'un monde à l'autre,

³⁴ "Ancien travailleur social, Patrick Colin a construit sa thèse de doctorat [1998] à partir d'entretiens réalisés avec des détenus (...) il établit un lien direct entre la récidive et certaines caractéristiques des pratiques d'investigation policière et de traitement judiciaire, principalement le décalage entre la date d'infraction et la date de début de la sanction, mais aussi la rareté des condamnations avec sursis pour les personnes au casier judiciaire chargé." (Combessie, 2018 : 103)

³⁵ Colloque *La prévention de la délinquance en Nouvelle-Calédonie : Réalités et perspectives.*

Nouméa les 23 et 24 juin 2016. Actes sous la direction Faberon, F., Coquelet, B. Publication du Centre de documentation pédagogique de Nouvelle-Calédonie, 2018. Le colloque s'est tenu sans l'invitation du SPIP de Nouvelle-Calédonie.

³⁶ Le Haut-Commissariat et le Territoire mette en place une "Police de sécurité du quotidien.

Les 50 mesures de la stratégie de lutte contre la délinquance 2018 -2019", sans propositions de réflexion sur la nature et les causes de la délinquance

À l'image des paroles d'un détenu, les jeunes Kanak se vivent entre deux mondes, celui de culture de la tribu et de la culture de la ville, avec la nécessité de se transformer ou de se dédoubler en passant d'un monde à l'autre, mais également dans une société Kanak en changement :

"Parce qu'ici on est deux mondes, on est obligé de quitter le circuit coutumier pour rentrer dans le circuit public ou privé, c'est ça. Ici, on a notre propre culture, ici, du coup quand on sort pour aller en ville, on est obligé de laisser notre culture de côté pour aller en ville. Même les structures familiales, ils commencent à se bouleverser. Ils sont obligés de jouer entre les deux."

Des relations qui ont changé ;

"Avant les vieux, ils s'occupaient de nous. On allait ensemble à la pêche, ils nous montraient. Maintenant, c'est un peu rare. J'ai beaucoup appris la pêche, la chasse aussi avec mon grand-père."

L'alcool qui libère la communication :

"Il y a des gens qui boivent, qui parlent, quand ils sont à jeun, ils ne parlent pas."

L'absence de communication dans le monde Kanak et du droit à la parole des jeunes favoriseraient les passages à l'acte et les délits selon une surveillante parlant du passage à l'acte d'un détenu rencontré. Ce détenu évoque des abus sexuels dont il a été victime enfants, qu'il a tué et la non reconnaissance coutumière de sa place d'aîné dans sa fratrie :

"Il a brûlé le faré, mais c'est une façon pour lui de s'exprimer, la plupart des jeunes ils font des bêtises parce qu'ils n'arrivent pas à s'exprimer. Parce que chez nous dans le monde Kanak, les jeunes, c'est comme si on n'avait pas le droit à la parole. Les vieux ils décident, c'est comme ça ! C'est la réalité d'ici. C'est pour cela qu'il y a plein de choses, à voir, à découvrir, à constater. Mais voilà, c'est bien que ça vienne de lui, parce que justement c'est rare quand ça vient de chez nous, parce que nous on est un peu bloqué par rapport à notre culture. Du coup de parler de ce qui s'est passé avant c'est aller un peu dans le truc tabou là".

Des points de vue politiques, un récit collectif qui s'exprime chez les jeunes détenus

Une haine et des ressentiments omniprésents :

"La haine c'est voilà, tu veux pas donner l'indépendance.

On a la haine envers tout ce qui s'est passé depuis ces dernières années, les conflits, tout, il y a des morts, comment ils nous ont maltraité depuis des générations."

Se sentir étranger chez soi :

"Parce qu'on nous reconnaît pas, on reconnaît pas, en fait, on dirait on n'est pas dans notre pays, qu'on est étrangers."

Les spoliations foncières, la terre a été escroquée aux vieux contre du tabac et de l'alcool, une hérédité des enfants nés dans l'alcool depuis des générations. (Tait, 2003)³⁷ :

³⁷ "Les effets dévastateurs de la colonisation sur les Autochtones et leur continuelle marginalisation sur les plans économique et social, subis par ces groupes depuis de nombreuses générations, constituent des aspects problématiques importants souvent

"À l'époque de la colonisation, ils achetaient tous les terrains avec de l'alcool, des morceaux de tabac (...) et les vieux de la tribu, ils donnaient un lopin de terre et à chaque fois, ils venaient, ils venaient, ils donnaient des bouteilles d'alcool, les vieux (...) Du coup ça, c'était héréditaire, du coup ils naissaient, il y en a qui naissaient par rapport à l'alcool, ils étaient saouls quand ils faisaient des enfants, du coup ça ressort."

Les traumatismes historiques et les transmissions transgénérationnelles

Les transmissions transgénérationnelles des traumatismes et leurs conséquences sont évoquées à plusieurs reprises dans les propos de nos interlocuteurs. Ce que qui peut être nommé sur le long terme *traumatismes historiques* des violences collectives, comme elles ont pu se produire pendant les épisodes de la colonisation et plus récemment pendant les années 84-88 qui n'ont pas été vécus par les jeunes délinquants mais dont ils portent une mémoire transgénérationnelle. Ces traumatismes accumulés qui se transmettent d'une génération à l'autre, les emprisonnements pendant les événements, des jeunes devraient être suivis par des psychologues comme l'explique un détenu :

"Il y a beaucoup de gens qui étaient emprisonnés, du coup leurs parents étaient ici, leurs tantines, leurs mamans c'est ça. C'est ça pour ça maintenant ici il y a beaucoup de dégâts. (...) Quand une femme, elle est enceinte et elle a vécu des événements, ça affecte le nourrisson et quand ils grandissent, ils grandissent comme ça. (...) Les jeunes, ici il faut comprendre, il faut ramener des psychologues et tous ceux qui travaillent pour. (...) Voilà, c'est ça, tellement que les jeunes, ils n'ont pas été suivis du coup, les jeunes, ils grandissent avec un traumatisme."

Les traumatismes historiques, une mémoire des événements des années 80 que ces jeunes n'ont pas vécu mais dont ils sont porteurs :

"C'est comme, c'est comme une action d..., c'est pas comme un truc de revanche ou d'envoyer le coup en retour. C'est pour ça je vous ai dit tout à l'heure, il faut remonter le cours de l'histoire, il y a eu des événements, les jeunes, ils ont les événements au fond de leur tête, les jeunes, ils ont encore les événements dans la tête ici, c'est pour ça que les jeunes ici, ils tombent dans la délinquance."

Un passé qui se transmet (Bensa, 2019)³⁸ :

"Parce que, comment dire ça, il y a des choses même qu'on n'a pas vécu, on n'a pas vécu ça, on n'est pas passé, mais on sait déjà l'histoire, comment ça s'est passé."

Marianne Hirsch a développé le concept de *postmémoire* : "Le terme de *postmémoire* décrit la relation que la « génération d'après » entretient avec le trauma culturel, collectif et personnel vécu par ceux qui l'ont précédée, il concerne ainsi des expériences dont cette génération d'après ne se « souvient » que par le biais d'histoires, d'images et de comportements parmi lesquels

rappelés dans l'optique des motifs liés à l'abus de substances psychoactives chez les groupes autochtones au Canada." (Tait, 2003 : 47)

³⁸ "Certes, aujourd'hui, la plupart des Kanak sont nés après l'abolition du Code de l'indigénat (1946) ; mais les discriminations à leur endroit n'ont pas pris fin cette année-là et le souvenir des malheurs et humiliations subis par leurs parents et grands-parents leur a été transmis avec force au point de constituer une sorte de noyau identitaire imputrescible." (Bensa, 2019 : 39)

elle a grandi. Mais ces expériences lui ont été transmises de façon si profonde et affective qu'elles semblent constituer sa propre mémoire." (Hirsch, 2014 : 205). C'est un passé qui se transmet (Bensa, 2019) et comme le décrit un jeune Kanak au Camp-Est :

"Parce que, comment dire ça, il y a des choses même qu'on n'a pas vécu, on n'a pas vécu ça, on n'est pas passé, mais on sait déjà l'histoire, comment ça s'est passé. (...) Il faut remonter le cours de l'histoire, il y a eu des événements, les jeunes, ils ont les événements au fond de leur tête, les jeunes, ils ont encore les événements dans la tête ici, c'est pour ça que les jeunes ici, ils tombent dans la délinquance."

Pour Alban Bensa (2019 : 44) : *" S'est ainsi constituée une mémoire collective de la douleur qui, telle une maladie chronique, a fini par faire corps avec un sentiment identitaire plus englobant."*

C'est aussi une post-mémoire que l'on retrouve dans la littérature Kanak, comme chez Déwé Gorodé dans *Chaines*, elle est née en 1949 après l'abolition du régime de l'indigénat, pourtant *"Elle évoque les travaux forcés des Kanak comme si elle les avait elle-même vécus. La douleur provoquée de cette forme d'oppression coloniale s'est transmise d'une génération à l'autre."* (Lenglar, 2011 : 256)

Le comportement délinquant est l'expression d'une révolte contre les inégalités avec les blancs et la colonisation facteurs de traumatisme et d'addiction à l'alcool depuis des générations. Il est beaucoup fait mention de haines et de ressentiments. Les transmissions transgénérationnelles du trauma et leurs conséquences font référence à cette notion qui a été théorisée sous le terme de *trauma historique* : " The notions of historical trauma, loss, and grief have drawn attention to the enduring effects of colonization, marginalization, and cultural oppression in the lives of Indigenous peoples and communities. The recognition that the violence and suffering experienced by one generation can have effects on subsequent generations provides an important insight into the origins of mental health problems." (Kirmayer & al, 2014 : 313). D'abord appliquée à l'anéantissement de la population juive pendant la seconde guerre mondiale, cette notion a trouvé une large extension dans les travaux sur la violence de la colonisation et ses conséquences sur les peuples autochtones. La notion de trauma historique a permis que des populations autochtones obtiennent de nouveaux droits et des adaptations du droit. En Nouvelle-Calédonie, le trauma historique est reconnu dans le préambule de l'Accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998, "Le choc de la colonisation a constitué un traumatisme durable pour la population d'origine". Cependant, l'accent mis sur les traumas historiques peuvent minorer les violences structurelles et actuelles dont font l'objet les populations autochtones. Les modalités de ces transmissions sont difficiles à documenter. Elle se ferait sous différentes formes³⁹, dont des formes épigénétiques selon certains auteurs, (Dachet & al, 2019).

Délinquance et incarcération

La délinquance, une révolte contre un système d'inégalités et de discriminations :

³⁹ Proponents of historical trauma have proposed a wide range of mechanisms by which it may be transmitted across generations: "biological (including hereditary predispositions to PTSD), cultural (through story-telling, culturally sanctioned behaviours), social (through inadequate parenting, lateral violence, acting out of abuse, (Maxwell, 2014 : 408)

"La délinquance c'est qu'un effet, c'est qu'un effet du système. La délinquance c'est, elle est née par rapport à l'histoire. Tous les, toutes les cités, tous les quartiers qui ont été construits et tous ceux qui sont dans des villas avec des piscines à côté des bâtiments HLM et l'autre, il vit dans un petit squat où il y a pas de courant, il y a pas d'eau, c'est ça qui engendre la délinquance, c'est ça qui fait la délinquance ; du coup la délinquance, elle est née là-bas."

La délinquance et la violence comme action politique :

"La délinquance, bien sûr elle transforme la politique, les gens ils évoluent par rapport à la délinquance, un jeune qui va tuer un gendarme en ville, le lendemain ils vont changer le système par rapport à, le crime qu'il a commis".

L'impatience d'une nouvelle génération et l'action directe :

"Parce qu'en fait, c'est une nouvelle génération, maintenant c'est comme si les nouvelles générations, elles passent plus par 4000 chemins, c'est direct, il met le poing, voilà sur le i."

Des réflexions et des critiques après-coup :

"Non ça n'a rien arrangé mais voilà c'est le moyen pour, en fait c'est comme si c'était un moyen pour, comment dire ça là, pour nous défendre un peu, pas défendre mais pour essayer de faire payer un peu aussi les pots cassés."

Une délinquance perçue comme une impasse :

"Du coup, les jeunes, ils tombent comme ça dans la délinquance mais c'est pas la délinquance qui a un but, c'est pas comme à l'école, les jeunes, les gens, ils font des manifestations, ils ont un but comme pendant les événements. Du coup-là, c'est la délinquance, mais c'est la délinquance comme ça."

Attaquer les gendarmes c'est un peu la lutte ?

Oui, pas très efficaces, c'est comme ça, à notre façon.

Une lecture de la délinquance, un emprisonnement sacrificiel ?

"Voilà, tout ça fait que nous, même les jeunes d'aujourd'hui, quand on parle des petits trucs, ça fait qu'on pète les plombs. Je sais pas, on peut faire n'importe quoi pour le pays. Voilà, après on se sacrifie".

Une délinquance inutile ?

"On se révolte mais pas de bon. Ils mélangent tout après, t'as vu. (...) Non, on peut pas dire qu'elle est utile, on peut pas poser un genre de questions comme ça, c'est des questions qui se posent pas."

La fierté factice de l'entrée en prison :

"Quand tu rentres en prison c'est ça, tu es un homme quand tu rentres en prison c'est ce que les gens croient, c'est ce que les gens pensent. Du coup la prison, c'est plus meilleur qu'à l'école, que d'aller au lycée. Les jeunes, ils rentrent ici, ils tatouent le visage, les tatouages,

tu es un homme ici. Quand tu rentres ici, tu rentres dans la galère, c'est ça que les gens découvrent ici."

Faire un apprentissage de la lutte politique⁴⁰ dont les modalités n'ont pas été transmises par les aînés, construire l'indépendance :

"Eux, ils croient que l'indépendance, c'est comme ça. L'indépendance, c'est du jour au lendemain. Ils savent pas, ils comprennent pas que l'indépendance, il faut se construire avec, il faut aller étudier pour prendre possession de..."

Une transmission qui ne s'est pas faite, réorienter et socialiser la violence ?

"Nous on sait voler, c'est notre façon de faire la lutte, tirer sur les gendarmes, c'est la violence mais pas de politique, les anciens ils ne donnent pas l'information. Maintenant il y en a qui viennent et qui parlent des projets à développer. Ils auraient dû faire cela depuis longtemps, des projets de développement, comme des projets de développement dans les tribus. Il manquait quelque chose de constructif. (...) Dans la prison il devrait envoyer quelqu'un pour la politique, quelqu'un que les jeunes respectent. Le fils d'Eloi Machoro, il parle franc."

"Même si on fait des, enfin, je sais pas, il faut faire les votes, il faut suivre un truc comme ça parce que nous, il y a beaucoup de jeunes qui votent pas."

Prison et réflexivité

La prison comme arrêt brutal qui sauve la vie, non pas une transformation mais une lucidité :

"Ben, ça m'a sauvé de, ça m'a sauvé un peu de la mort, si j'étais dehors. (...) Non avec les voitures, motos, comme à l'époque c'était. (...) Oui ça a servi. De voir plus clair dans la vie. (...) : Ben ça permet de bien voir la vie. (...) Pas de changer mais de voir."

Le choc de la prison qui induit une réflexivité, selon une femme détenue :

"Ben, je suis en prison, j'étais choqué d'être en prison, je me suis demandé comment j'ai fait pour en arriver là, qu'est-ce qu'y m'a pris ? Qu'est-ce qui va pas chez moi ? (...) Beaucoup de questions, questions que je me suis posé et tout...et puis voilà. (...) C'est pas tout le monde qui est en prison ! Mais nous on l'est ! Ça fait que du coup il y a un certain détachement avec la société, et une certaine euh... comment dire, une démoralisation comment dire, une démoralisation intérieure du fait que « purée je suis là, j'aurai pas dû faire ça, tout ça, je suis nulle, tout ça..."

La prison, un temps inutile et un retour sur soi. :

"Bah, le plus qui m'a fait réfléchir, c'est pas la prison, c'est pas la psychologue, c'est pas tout ça (...) C'est ça en fait, c'est le temps. Parce que c'est du temps qui est gaspillé. Quand je parle avec les autres gens de la prison, ils disent la même chose. On est en train de gaspiller notre temps en fait. Le temps qu'on est en train de perdre dans la prison. Jusqu'ici, il y avait pleins de trucs à faire, qu'on pouvait faire."

⁴⁰ Dans la perspective du référendum de 2018 et du vote des détenus, les parties politiques ont présenté leur programme dans la prison. Sur les 300 personnes inscrites, 204 détenus ont participé à la présentation du groupe politique indépendantiste, UC-FLNKS- nationaliste-UNI et 21 pour les parties contre l'indépendance, Rassemblement-MPC (Présentation de l'activité du SPIP-Conseil d'évaluation 2018, Centre Pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie).

Trouver ou retrouver une foi, un repentir, une solidarité inattendue, à l'opposé des appréhensions de l'incarcération :

"Je suis tombée sur des gens repentants (...) Ils ont reconnu leurs fautes. Ils avaient une foi extrême. J'avais jamais vu ça. (...) On sent les gens croyants. On sent ce genre d'esprit. Tout le monde était dans le même état d'esprit. Y avait beaucoup de solidarité. J'avais pensé que ça aurait été tout le contraire. On allait se taper dessus, dans la douche, faire des trucs un peu bizarres. C'était pas ça du tout. On était tous solidaires (...) Et c'était des polynésiens, les mélanésiens, des européens. Main dans la main."

Pour un détenu interrogé, la prison est perçue comme trop confortable pour être une sanction :

"Mais carrément le Camp-Est, c'est pas un Camp, c'est un internat. Y'a tout ; l'alcool y rentre dedans, l'herbe. (...) Tout le monde, on fait n'importe quoi. Un vrai coin, c'est un coin ou tu regardes, t'as rien. Il faut que t'es enfermé jusqu'à ce que tu comprends que c'est ça ta punition. Parce que la y'a la télé, y'a les ventilo. On est trop gâté là-bas, les gens y se lèvent le matin ils attendent seulement que le pain frais il arrive, le café, il arrive le beurre la confiture, tout. Après y mangent ils ont fini, y recommence et le dimanche c'est steak frites ou des frites avec du poulet. Cest pas un truc pour montrer à quelqu'un qu'il a fait une connerie. Une vraie connerie faut que la personne elle reste dans le noir elle voit juste une p'tite lueur comme ça elle va comprendre le jour où elle va sortir que jamais elle veut revenir."

Sortir de la délinquance⁴¹

La sortie de la délinquance renvoie souvent chez nos interlocuteurs à leur parcours scolaire et à des tentatives déçues d'intégrer le marché du travail.

Quitter l'école

La majorité des jeunes détenus ont quitté l'école très tôt sans alternative et avec une impuissance des parents à les remettre dans le cadre scolaire :

"Parce qu'il y a peu d'activités, ou de formations, comme ils quittent l'école pour rien aussi ... vers 14 ou 15 ans. Mais les parents ils n'arrivent pas à les remettre, ils essayent mais après c'est les enfants."

Pour les détenues cela peut être à cause d'une grossesse précoce et pour cette détenue avec la perte du bébé :

"J'ai arrêté en quatrième. (...) Parce que je suis tombé enceinte et puis après j'ai perdu mon bébé, elle est morte-née. Et puis après j'ai préféré rentrer dans le monde du travail plutôt que de continuer à faire l'école."

Les conditions financières de la famille qui ne permettent pas de poursuivre une scolarité :

"J'ai pas pu passer mes diplômes, parce qu'en fait je devais aussi m'occuper de mes soeurs, par rapport à mes soeurs, pour voila, des questions financières, mon père aussi il était ... famille très, pas trop très riche quoi."

⁴¹ Agbemadon (2009), décrit un rituel de sortie de prison chez les Gains et Mina du Togo.

Les déceptions évoquées par les détenus

Déception scolaire :

"Bah, je suis arrivé jusqu'en CAP de Mécanique industrielle. (...) Je l'ai réussi, je demandé à faire un bac mais ils m'ont mis sur liste d'attente. (...) Oui, c'était un bac professionnel. (...) Bah j'ai fait dossier pour demander le bac, j'ai attendu des nouvelles, ils m'ont pas donné, j'étais en liste d'attente après j'ai laissé parce que je suis rentré à la tribu. Quand j'ai été mis sur liste d'attente c'est tout. (...) Là, j'avais pas beaucoup d'espoir."

La centralité du travail

Déception de l'insertion professionnelle, besoin et désir du salariat :

"J'ai essayé de rentrer dans la mine en donnant des CV, en déposant CV j'ai vu que pas de nouvelles. (...) C'est découragement parce que moi j'étais prêt à travailler à tout, à me confronter."

Les volontés déçues d'accéder au marché du travail sont soulignées par Francica Kaichou (2018) et Martino Miceli (2018). Les jeunes peuvent se sentir exclus du marché du travail ou employés de façon très ponctuelles sans perspectives. Ils se sentent victimes du choix des vieux (coutumiers ou autres personnes détenteur d'une autorité) qui privilégient leur parenté dans l'attribution des emplois :

"Chez nous, y'a tous les vieux qui travaillent à la mine mais nous les jeunes, il y a juste le champ. (...) Si, il y a du travail mais c'est à eux de nous donner, de nous former tout. (...) Les vieux, les mines ça appartient à la tribu Nakety, les chefs c'est à eux de... (...) Heu ils donnent à certaines personnes. Si les mecs ils prend tous les jeunes à la tribu et font la formation, comme ça les jeunes ils vont à la mine, s'ils travaillent ils vont s'en sortir."

Dans les paroles de plusieurs détenus, les comportements "délinquants" constituent des étapes conduisant au statut d'adulte. Patrice Godin (2009) évoque pour la région de Hienghène, une période de rapines, la nuit et de comportements de jeunes que nous appellerions anti-sociaux mais tolérés pendant un temps déterminé comme une étape de leur accès à la maturité. Pour une population Beti du Sud Cameroun Michael Houseman (2008 : 22) évoque les situations d'initiation masculine avec vol et violence, " bénéficiant d'un régime d'exception transitoire, les novices s'adonnent au vol et s'en prennent impunément aux non-initiés qui croisent leur chemin."

Sortir de la délinquance avec la maturité et l'emploi salarié :

"Quand les gens sont plus âgés ils se calment, il cherche du travail, ils font une famille. Ils travaillent au champ, moi c'est plutôt à l'extérieur. C'est mieux pour avoir un salaire. (...) Mon frère, il a été en prison lui aussi. Là, il est dehors, il travaille. (...) Il faut qu'ils prennent de l'âge. Ici les gens, ils arrivent à la trentaine, ils viennent de voir un but, ils commencent à construire leur avenir."

Des projets d'avenir :

"Je vais trouver un travail, je vais construire ma case⁴². J'ai un projet de sortie mais je suis encore dans..., je suis encore dans le mode de vie où j'aime pas travailler pour quelqu'un, j'ai envie que c'est moi qui travaille pour moi-même."

⁴² Construire sa case fait partie des étapes pour accéder à la vie d'adulte.

S'éloigner du groupe :

"Si je remonte à la tribu mais voilà je me suis dit c'est mieux que je reste ici un petit temps là. (...) Rester ici à Nouméa. (...) Pour chercher un truc. (...) Voilà, il y a pas de cousins, de mauvaises fréquentations."

"C'est déjà de prendre des distances, déjà de prendre de la distance avec certains membres de la famille, certains jeunes, certaines personnes quoi, les cousins c'est ça déjà."

"C'est dur, c'est dur, il faut s'accrocher mais il faut pas que vous restez avec les jeunes entre vous. Les jeunes comme ça parce que quand vous restez entre vous après ça vous arrive des idées mal placées, des trucs voilà vous voulez faire des choses et après ça se passe mal après ; Mais parce que le groupe s'il décide de faire quelque chose, il faut que voilà c'est un effet de groupe, tout le monde, il va faire ça."

Sortir du groupe est très difficile pour les jeunes Kanak dont la sociabilité se fait dès le plus jeune âge dans le même groupe d'âge, de la même tribu avec le plus souvent des liens de parenté entre les jeunes. D'une façon plus générale, selon Marwan Mohamed (2015 : 52) *"Quitter la bande, et plus largement la rue, est un processus compliqué, lent et progressif, qui passe la plupart du temps par une distanciation progressive par tâtonnements."*

La perception des inégalités, des discriminations et des sentiments d'exclusion sont omniprésents dans le discours des détenus. Les comportements délinquants et la violence sont décrits par certains détenus comme une démarche de type politique participant à une révolte contre la violence sociale, les inégalités et l'exclusion, partie prenante d'une lutte pour l'indépendance. La référence fréquente à l'histoire, et aux événements des années 80 convoque une mémoire traumatique transmise entre les générations. Pour autant en entretien, l'incrimination de ces conditions historiques et actuelle et celles des Kanak emprisonnés qui illustre le statut Kanak dans la société calédonienne n'exclut pas une réflexion critique des détenus sur les parcours délinquants, certains de ses ressorts et de ses impasses. Certains regrette l'absence d'un apprentissage de la lutte politique dont les modalités n'ont pas été transmises par les aînés et évoquent des possibilités de réorienter et de socialiser la violence et la délinquance. Comment penser les effets de cette réflexivité ? Facteur de sortie de la délinquance et de la répétition, ou bien comme clivage entre une dynamique délinquante groupale qui n'exclut pas une réflexion individuelle.

Hormis la mention de la rupture provoquée par la prison et qui sauve la vie ou de la rencontre avec la foi et la solidarité contagieuse des co-détenus, l'emprisonnement peut être vécu comme sacrificiel, avec le statut sous-jacent de "prisonnier politique" qui exclut l'intériorisation du sens de la peine. Au-delà de la colère pointe une amertume des jeunes Kanak de ne pas trouver une place dans société calédonienne dominée par les Européens ou celle du salariat en milieu tribal, le souhait d'un retour complet à la tribu et au travail vivrier est assez peu présent. À titre d'hypothèse, les jeunes Kanak revendiqueraient de pouvoir naviguer d'une société à l'autre sans être enfermée dans l'une ou dans l'autre, étouffée par l'une et rejeté par l'autre dans un entre-deux. On peut aussi faire l'hypothèse qu'ils témoignent de l'hybridité ou d'un métissage d'un

aspect de la société Kanak qu'ils représentent, en contestant la représentation classique d'une société Kanak homogène et un fonctionnement qui leur paraît caduc et leurs laisse peu de place. La toxicité du groupe, de la bande est souvent soulignée avec la nécessité/utilité préconisée d'un éloignement avec des représentations de l'individuation qui ignorent les modes de socialisation des jeunes Kanak. Le groupe donne l'image d'un fonctionnement dépressif, qui s'anime avec la défonce pour trouver une toute puissance passagère dans les actes délinquants. Dans un objectif de décryptage, il est difficile de faire l'économie de la référence à la dynamique de groupe et aux différentes espaces psychiques : " Il existe dans les groupes plusieurs espaces de réalité psychique (...) L'espace du sujet dans le groupe, l'espace des liens intersubjectifs et l'espace du groupe." (Kaes, 2015 : 5). Mobiliser ces différents espaces est certainement indispensable pour agir sur la sortie de la délinquance⁴³.

⁴³ Nous n'avons pas produit de portrait et de récits de vie de PPSMJ car ils sont bien présents et emblématiques dans les différentes contributions et en particulier dans celle de Christine Salomon.

III. LES SURVEILLANTS AU CAMP-EST

"Elle parle couramment le Nengone, langue de son père, mais elle parle aussi le Ajie, langue de sa mère et comprends également le Drehu, langue de la mère de son père." (Un surveillant souligne le plurilinguisme en évoquant une surveillante originaire de l'île de Maré.)

"S'il fallait que je retourne travailler en métropole, je retournerais aux Baumettes. : Parce que c'est là-bas où j'ai appris le métier, le vrai métier. C'est là-bas où j'ai vraiment fait mes premiers pas, où j'ai tourné la première fois la clé." (Une surveillante)

Nous avons réalisé neuf entretiens avec quatre femmes et trois hommes ; deux femmes océaniennes, deux femmes Kanak, trois hommes ; calédonien, Kanak et métropolitain. Les entretiens ont eu lieu dans la salle de repos ou sur le poste de travail quand c'était possible. Le recrutement c'est fait pas le système boule de neige, ce qui peut introduire des biais. Les personnes rencontrées nous font partager leurs représentations, le vécu de leur travail, leurs perceptions et leurs interprétations des problématiques qu'ils rencontrent dans la prise en charge, en particulier des jeunes Kanak sous-main de justice.

1. Parcours professionnel, motivation et formation

La majorité des surveillants que nous avons rencontrés avaient une précédente expérience de travail significative et de longue durée ; comme militaires, comme professionnels dans le privé, avec des niveaux de scolarité et de formation assez disparates, du secondaire à l'enseignement supsupérieur. Plutôt qu'une vocation, c'est une opportunité qui s'est présentée.

Les motivations communes sont une bonne rémunération, la stabilité de l'emploi et le statut de fonctionnaire d'État :

"Et puis bien entendu maintenant que le salaire est en conséquence, c'est une autre vie pour moi aujourd'hui. Ici on est indexé à 73% en plus."

Pour certains, en particulier les femmes qui exerçaient des responsabilités, ils deviennent plutôt des agents d'exécution, mais cela ne semble pas les affecter.

Certains ont hésité entre la police, la gendarmerie et le métier de surveillant :

"J'ai fait le lycée à Nouméa. Je suis venu ici juste en 2010 et puis voilà j'ai vu comment ça a tourné le monde du travail, que c'était difficile de trouver du travail et je me suis lancé dans les concours, deux concours que j'ai réussis : la pénitentiaire et la gendarmerie. La gendarmerie, me faisait partir en Métropole pendant longtemps et la pénitentiaire me faisait partir pendant 4 mois en métropole."

C'est souvent le concours délocalisé et la possibilité de revenir travailler en Calédonie qui a été un motif déterminant.

Le port de l'uniforme est aussi une motivation importante :

"L'uniforme c'est quelque chose de carré. C'est quelque chose d'établi, c'est posé, y'a un cadre quand on parle d'uniforme. C'est ce qui m'avait attiré."

La formation a été perçue comme généraliste, sans approches spécifiques de l'Outre-Mer avec des modalités dans le travail qui apparaissent peu applicables en Calédonie :

"On a eu de la chance d'avoir la formation la plus longue c'est-à-dire la formation complète de 8 mois. Parce qu'on fait plusieurs choses, on avait l'incendie, on avait le secourisme, on avait du tir, etc... tout ça, la seule difficulté, enfin que je ressens là actuellement c'est qu'on n'a pas la même spécificité donc du coup, on nous a donné en fait une formation générale. Pour qu'ici, on ne puisse pas l'appliquer en fait malheureusement. Moi j'ai fait les Baumettes, Salon-de-Provence. Il y a un mètre de sécurité entre le surveillant et le détenu, ici il n'y a pas ce mètre de sécurité. Et c'était très respectueux, il y avait le vouvoiement qui était employé en Métropole. C'est très codé, mais moi je suis d'ici, ça m'effraie pas."

Les conditions de détention impactent les surveillants

Les professionnels de la détention expriment de la bienveillance à l'égard des détenus. Les conditions de détention, les peines prononcées, le manque d'outils de réinsertion sont évoqués comme éléments de compréhension de leurs comportements.

Comme souligné par Guy Casadamont (1991), les conditions de travail en détention sont tributaires des conditions de vie des détenus dans un environnement particulièrement dégradé, favorisant des tensions et du mal-être qui vont impacter le travail des surveillants et leur état d'esprit : la chaleur dans les cellules, la surpopulation, les conditions sanitaires sont décrites par les professionnels. Les conditions d'hébergement des détenus vont de pair avec les conditions de travail des surveillants et sont difficilement supportables pour certains :

"Je vais vous répondre clairement, on va dire que les conditions, leurs conditions d'hébergement vont avec nos conditions de travail donc si ça s'améliore chez eux, chez nous aussi ça va s'améliorer, moins de tension, Déjà il faut créer de la place quoi. Là vous avez des, on parque des personnes détenues dans des cellules qui sont fait pour 2 on les met à 4 ; c'est-à-dire l'autre il dort par terre, je passe dessus sa tête pour aller aux toilettes, les toilettes, vous avez vu cellule ?"

"J'arrive pas à m'y faire... Parce que... on garde pas des... on garde pas des... on garde des humains certes... on garde des détenus qui pour la plupart... une bonne partie sont enfermés pour des très lourdes peines..."

"C'est par exemple, dire, on met des personnes en cellule disciplinaire avec les toilettes turques bouchées, donc vous avez toute la merde qui remonte et puis ce gars-là il passe une semaine sans douche parce qu'il il y a pas d'eau, des choses comme ça, ça se passe, ça doit même pas exister. Pourquoi nous ça nous fait mal, parce que 90 % des personnes détenues, c'est des Kanak et moi je suis Kanak donc je me mets à leur place, c'est des problèmes comme ça."

Selon des surveillants, il y a nécessité de construire une nouvelle prison et d'y inclure les espaces pour les activités des détenus. Celles-ci sont insuffisantes et certaines activités sont considérées comme inadaptées à la réinsertion des détenus, des formations professionnelles sont plusieurs fois évoquées comme plus utiles. Selon un surveillant, le délabrement de la prison va de pair avec ce qui s'y passe :

"C'est un établissement qui part en ruines, tout ce qu'on fait c'est que du rafistolage, on rafistole la prison (...) au niveau matériel, les grilles, par exemple des détenus arrivent à sauter des verrous, régulièrement..."

"Le mieux serait de comme on l'a toujours demandé, c'est de refaire une nouvelle prison aux normes européennes, aux normes françaises parce qu'il y a des choses qui se passent au centre pénitentiaire, qu'on n'ose même pas raconter."

Comme l'indique une surveillante, les équipements les plus basiques font défaut dans certains postes de travail :

"Ben les sanitaires, y'a des endroits où il n'y a pas de sanitaires donc quand on est une femme ça peut être très compliqué quoi. Le poste de surveillant à la guérite là, y'a un lavabo, alors quand on est une femme et qu'on est indisposée et qu'on est là bloquée quatre heures, voilà !"

Perception et conception des problématiques

Des surveillants expliquent qu'ils tentent de modifier les mentalités des détenus en discutant avec eux, en espérant leur faire prendre conscience de l'inadaptation de leur comportement.

Selon des surveillants, l'affiliation à des groupes de pairs conduisent bon nombre de petits délinquants à poursuivre leur carrière en posant des actes de plus en plus importants. La solidarité à ces groupes conduit les individus à d'incessant aller-retour en incarcération par solidarité et affiliation au groupe. Cette affiliation est notamment mise en évidence par les marquages du corps sous forme de scarifications ou de circoncisions "sauvages" en cellule auxquels ils sont confrontés.

Des professionnels éprouvent une certaine empathie pour ces détenus considérés comme des personnes non pas mauvaises mais perdues dans leurs repères. Certains détenus tenteraient, d'après ces professionnels, de reproduire une forme de lutte politique en s'opposant par leurs actes à l'autorité vécue comme colonialiste.

Les Kanak sont surreprésentés parmi les détenus et victimes de discriminations. Les migrations vers Nouméa et la vie dans les quartiers entraîneraient des pertes de repères socioculturels. Les difficultés sont accentuées par les consommations d'alcool et les dommages qu'elles entraînent chez les membres de la communauté quelques soient la génération.

Les problèmes de santé mentale des détenus sont également évoqués ainsi que les problèmes d'accès aux soins psychiatriques. Bon nombre des personnes incarcérées présentent des troubles qui nécessitent une prise en charge. Cette dernière se limite généralement à une prescription de traitements médicamenteux importants, notamment en lien avec des troubles du sommeil, première plainte des détenus. Les neuroleptiques sont largement donnés et concerneraient une centaine de détenus sur la totalité des présents. Les questions addictives sont là encore évoquées

par les professionnels qui évoquent le fait que les consommations d'alcool et de cannabis sont massives dans tout le pays et touchent toutes les générations. Elles apparaissent ainsi à la fois comme cause mais aussi conséquence de l'incarcération.

2. Les relations avec les détenus

Les professionnels se montrent pour certains attentifs aux détenus, à leurs demandes, à leur mal-être. Même si ce n'est pas précisément souligné par nos interlocuteurs, le relationnel en prison est une affaire d'équilibre : " Les relations dans le milieu carcéral sont les manifestations de la présence d'un savant équilibre entre conflit et échange. Cet équilibre s'appuie sur la réciprocité des relations et sur le parallélisme qui existe entre les deux groupes" (Vacheret, 2002).

Les relations avec les détenus donnent du sens au travail des surveillants et leur évitent une pratique formatée, mécanique comme ils ont pu le constater en métropole au cours de leur formation :

"On tombe dans la routine et je ne veux pas tomber dans cette routine."

Le fait d'entretenir de bonnes relations avec les détenus présente aussi l'avantage de compenser les failles de sécurité et le cadre dégradé. C'est pour les surveillants un moyen de négocier le calme au sein de la détention :

"On fait de la négociation permanente avec eux pour éviter les clashes. Pour éviter les incidents, pour éviter toute sorte de débordements."

Comme l'indique l'un d'eux :

"Parce que c'est nous qui tenons les quartiers... Si on ne négociait pas avec les détenus, ce serait le feu tous les jours... tous les jours, tous les jours, tous les jours..."

Ces relations sont possibles pour certains grâce à leur confiance en eux et leur expérience. Ce lien relationnel peut apparaître à d'autres professionnels non surveillants comme un dysfonctionnement dans le sens où ils impliquent un lien affectif, un manque de distance qui ne serait pas adapté.

"C'est sûrement ce qui fait que ça n'explose pas ! Mais en même temps c'est ce qui fait que c'est en même temps complètement déconnant quoi".

Guillaume Malochet (2009) souligne la spécificité des interactions : " Le travail des surveillants de prison est avant tout relationnel, dans la mesure où il ne se réduit pas à l'application de consignes techniques, mais engage ses protagonistes dans des interactions continues et incertaines avec les détenus."

Les liens avec les détenus sont souvent empathiques avec une relation en miroir des surveillants avec les personnes incarcérées :

" Les surveillants, quand nous on arrive, on ressent leur mal être. Ils nous agrippent mais comme ils savent pas nager ils nous tirent vers le fond. Pour nous c'est difficile".

Un professionnel décrit ces relations en termes d'authenticité :

"L'avantage en termes d'humanité au sein de la prison c'est qu'il y a des vraies relations interpersonnelles entre les professionnels et les autres."

Les surveillants de la même tribu et parfois de la même famille étendue sont protecteurs :

"Oui, un vieux et il est parti à la retraite. Ouais, et puis il disait aux autres gardiens que voilà, il faut faire attention. Oui, c'est un cousin à ma grand-mère. (...) Il me disait à moi de, voilà, de pas insulter, les mecs quand ils foutent le bordel, de pas suivre. (...) Ça m'a servi."

"Moi, c'est ma population, c'est mon ethnique qui est en face de moi. Moi j'arrive à me... à me faire comprendre, à... y a cette proximité justement là, qui fait que, ben... Ça passe quoi !"

Les surveillants qui se trouvent dans des situations de proximité (clan, famille, chefferie) disent réussir à jongler entre ces relations et le cadre de la détention :

"Moi j'dis dès le départ que...voilà : « j'connais ton rang social » voilà, mais on est sur le plan travail et moi j'applique la règle. La personne en face, souvent, elle est réceptive, elle sait très bien que... Souvent les gens en face ils sont... ils savent faire la part des choses. Ils comprennent très bien nos positions". (une surveillante)

"Moi, je lui ai fait comprendre, je suis ton frère, il y a pas de souci mais là maintenant ici, on est en prison, moi j'ai des règles à suivre, j'ai des règles à suivre et puis, j'ai dit, dehors nous deux, on va se retrouver, on est toujours frères mais t'es là parce que tu as fait quelque chose ; c'est pas moi qui t'ai mis à l'intérieur, c'est quelqu'un d'autre qui t'a mis à l'intérieur et puis après comme ça, voilà il me chicanait de temps en temps mais bon c'était pas méchant, c'était juste pour..." (un surveillant)

Pour une surveillante Kanak des îles Loyauté, il lui paraît impossible de ne pas parler la langue commune avec des détenu originaire de la même région, non pas en termes de choix, mais une façon de communiquer qui s'impose sans alternative malgré le regard des collègues qui peut être désapprobateur :

"Parce qu'en fait ici, déjà moi, c'est impossible que je parle avec quelqu'un de ... en Français. Et ça je pense que c'est très mal vu de la part de mes collègues, parce que du coup on communique en langage, s'ils arrivent pas à comprendre (...) Mais ce qu'ils comprennent pas c'est que moi je peux pas avec un mec de ... parler en français (...) Alors moi je leur dis, je leur dis, ce que je suis en train de dire, je leur demande si ça va, machin et tout, ils me demandent des nouvelles de là-bas".

Une autre surveillante Kanak précise que cette attitude qui serait perçue comme condescendante est impossible et serait une source de tension :

"Et puis si genre moi je faisais « ah mais non, tu me parles pas comme ça ! » eh ben non ! Non, ça se fait pas, c'est inconcevable de voir quelqu'un de chez moi prendre les gens de haut et c'est très très très mal vu ! Puis on est pas là pour créer des tensions ou quoi que ce soit, non, faut surtout apaiser la détention, parce que c'est, c'est toi qui t'en prend plein la gueule et si c'est pas toi c'est l'autre."

Ces relations détenus/surveillants en Calédonie ne peuvent pas être comparées aux relations observées en métropole :

"Pour avoir passé une journée au quartier disciplinaire aux Baumettes et au quartier d'isolement, j'ai jamais entendu un bruit, quoi. Alors qu'ici pendant mes nuits, j'entends, tout le monde crie, tout le monde parle, tout le monde gueule, voilà et je me dis, c'est pas un quartier disciplinaire, c'est pas possible. [Aux Baumettes] je pense que les officiers ont beaucoup plus la main en fait".

Des injonctions paradoxales difficiles à concilier

Soulignées par Julien Denans et Julien Léon (2016 : 332), les missions des surveillants d'apparence antagonistes sont difficiles à concilier : "Le surveillant étant appelé à construire sa pratique professionnelle dans un faisceau d'injonctions vécues souvent comme paradoxales et perturbatrices, au croisement complexe des missions d'ordre et de sécurité, d'une part, et des incitations à honorer et soutenir une logique sociale de réinsertion du détenu, d'autre part." Un cadre clair spécifiant ces évolutions de la profession serait indispensable, mais reste le plus souvent implicite.

3. Les relations entre professionnels

Les relations avec les collègues

Les relations entre professionnels sont complexes. Quand elles sont de bonne qualité, les collègues sont un soutien important et la solidarité fonctionne⁴⁴. Elle permet de faire son travail avec plus de sérénité. Les collègues peuvent être considérés comme une véritable famille en comparaison de ce qu'ils ont perçu en métropole :

"C'est différent également entre collègues, ici on est très famille. (...) Très famille, là-bas, non, là-bas c'est collègues, collègues".

Les liens entre collègues sont le plus souvent évoqués comme facteur de soutien et de solidarité mais il en existe d'autres, les syndicats sont quelques fois mentionnés tout comme les formateurs qui savent se rendre disponibles si besoin.

Cette solidarité n'est cependant pas systématique et il arrive au contraire qu'elle manque :

"Le monde des surveillants c'est un monde comment on va dire, c'est spécial déjà entre nous. (...) Certains surveillants qui se mélangent pas à d'autres et c'est une minorité, ça se compte sur les doigts ils sont que trois ou quatre."

Un manque de cohérence est énoncé par certains surveillants sur les pratiques professionnelles. Les surveillants interviennent de façons très différentes, certains tentant de respecter les règles coûte que coûte tandis que d'autres adaptent leur intervention. Certaines brigades réussissent à trouver un équilibre et un fonctionnement qui s'appuie beaucoup sur la confiance mutuelle et une capacité à communiquer entre eux. Les professionnels interrogés évoquent l'importance de la communication dans le travail, mais au-delà des brigades cette communication est décrite comme insuffisante.

Plus rarement, les orientations supposées du recrutement sont critiquées :

" 95 % de la population, c'est la population carcérale, c'est des Kanak donc vous avez l'autre ethnie. On a une grosse partie des surveillants qui sont aussi wallisiens avec lequel

⁴⁴ C'est le plus souvent au sein des brigades.

il y a beaucoup de souci parce que c'est le rapport de force. L'administration a changé leur façon de recruter depuis 2011, ça a vraiment changé c'est-à-dire ils ont orienté le recrutement vers le rapport de force c'est-à-dire costaud."

Les relations avec les CPIP

Les surveillants sont en relation quotidienne avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) et critiques. Il est difficile de concilier les multiples contraintes des mouvements et l'attente d'un CPIP pour lequel ils doivent aller chercher un détenu pour un entretien ou une activité. Les CPIP calédoniens qui était auparavant surveillants sont plus patients et plus compréhensifs des contraintes des surveillants :

"Les surveillants qui sont passés CPIP sont là-haut, ils savent. Donc, ils sont quand même, euh, patients. La même conception que nous. Ils ont...bah voilà, comme je t'ai dit hier...Il faudrait prendre des gens d'ici parce qu'ils comprennent..."

Les surveillants se sentent insuffisamment reconnus, pris en compte et consultés par les CPIP :

"Comme beaucoup d'autres choses mais, voilà. Nous, on est plus sur le terrain, mais pour nous demander notre avis, pour... pour autre chose, non."

Les relations avec la hiérarchie

Les liens avec la hiérarchie sont parfois difficiles et source de souffrance. Les difficultés d'organisation du travail ont été pointées dans un audit⁴⁵ de 2018.

Le manque de stabilité de la direction, changeant régulièrement et ayant besoin de temps pour s'adapter aux enjeux culturels ne permet pas de prendre soin du malaise des surveillants :

"Ils mettent un an ou deux pour connaître et après ils s'en vont dans un an...parce que le malaise des surveillants il m'a l'air assez important, assez omniprésent, sans beaucoup de solutions."

Les surveillants mettent en avant un manque de considération pour leur travail de la part de la hiérarchie, perçue comme insuffisamment attentive :

"Parce qu'il s'est passé énormément de chose, énormément de problèmes avec des agents, des collègues. Des agressions et c'est pas pour autant qu'on a vu nos chefs plus souvent."

Ils soulèvent ainsi leur besoin de soutien dans les situations difficiles comme la tentative de suicide d'un détenu :

"Mis à part l'agent prévention qui est venu parce que ça c'est son taf mais c'est tout. A aucun moment on nous a convoqué pour nous signaler, on a bien fait, on a mal fait...et comment faut faire pour la prochaine fois."

Ils se sentent livrés à eux-mêmes, non reconnus, les Comptes Rendus Professionnels (CRP) restent sans réponses :

"Les surveillants ils subissent...ben leur souffrance c'est le fait qu'on ne soit pas entendu, de par la direction, des problèmes que nous rencontrons chaque jour. Ben nous faisons

⁴⁵ Centre Pénitentiaire de Nouméa, DAP/SDMe/Me3, Mission d'audit d'organisation du service, Bureau Me3 19/01/2018

des CRP (Comptes Rends Professionnels) sur lequel nous indiquons les problèmes que nous avons rencontré et pour lesquels nous attendons des retours."

Les surveillants ressentent un fort cloisonnement avec la direction de l'établissement qui serait favorisé par les personnels intermédiaires. Quand un surveillant rédige un CRP, il arrive que celui-ci ne remonte jamais à la direction⁴⁶ :

"Quand j'ai montré le courrier à monsieur le directeur il m'a dit je suis pas au courant, je lui ai répondu clairement, je lui ai dit "on sait pas c'est qui qui commande sur ce navire"il répond "je peux pas vous laisser dire ça. Ben regardez, vous dites que vous commandez, vous n'êtes même pas au courant".

La communication descendante est perçue bloquée comme celle ascendante. Le silence de la hiérarchie conduit la base à la considérer comme passive, indifférente et sourde :

"Il va être mis au courant du CRP, donc forcément il sait ce qui se passe, mais à aucun moment il ne va nous appeler... Tiens surveillante untel viens euh, il s'est passé ça, ça, ça... euh soit il nous apporte une solution, soit il nous donne son « avis », mais quelque chose qui nous prouve que derrière c'est lui et que derrière ils ont l'envie de nous apporter une solution..."

4. Les conditions de travail

Les difficultés de la fonction et le mal être professionnel

Face au mal-être, des professionnels se mettent en arrêt maladie⁴⁷, se font muter dans d'autres services hors détention. Certains qui restent à leur poste sont en demande de soutien psychologique, d'espace de décompression et tentent chacun à leur façon de gérer la charge émotionnelle qu'ils ressentent : se soutenir mutuellement, échanger entre collègues, trouver des activités de bien-être, une surveillante :

"Je consulte à l'extérieur et j'ai des séances de massages, je vais consulter et je vais me faire masser."

La détention est une place difficile pour les femmes surveillantes en Calédonie

Les surveillantes sont l'objet d'insultes⁴⁸ très déstabilisantes :

"Pas plus tard que le premier jour de janvier, c'est une prise de tête (avec un détenu) (...) Il a passé toute l'après-midi à m'insulter (...) il y a très peu qui insultent une femme, ils insultent l'uniforme. Il disait « ». Quelque chose de très hard. Et surtout, là on se sent démunie. Quand ça touche mon travail je sais comment me prémunir de ça. Comment agir. Mais quand ça me touche en tant que femme ça je ne sais pas."

⁴⁶ Il est aussi question de pressions exercées pour que des CRP soit modifiés afin que certaines défaillances ne soient pas mises en avant

⁴⁷ Un taux d'absentéisme particulièrement important est souligné dans le rapport de la Mission d'audit d'organisation du service Bureau Me3, 19/01/2018. Dans le CA du CD il est 5 fois plus élevés chez les hommes que chez les femmes p.12.

⁴⁸ Le rapport du CD rapporte au 1e janvier 2018, 28 violences physiques et 74 violences verbales contre le personnel.

Julien Denans et Julien Léon (2016 : 332) soulignent le poids des violences verbales : "La violence des mots, d'abord, quand ils empruntent le canal des disqualifications subjectives, lorsqu'ils délogent le professionnel de ses assises symboliques".

Pour des professionnels, l'enjeu dans le travail est de réussir à se faire respecter :

"Je me dis, si on s'impose pas, on aura jamais le respect de certains détenus, je dis pas le respect à un haut niveau mais ne serait-ce que le respect de la parole, le respect de, voilà, de la personne. "

La détention, une place difficile pour les surveillantes en Calédonie :

" Surveillantes et détenus c'est compliqué. En métropole j'avais l'impression qu'on était un peu plus respectée en tant que femme. Et peut être parce qu'ils ont plus l'habitude aussi là-bas (...) Les femmes en détention elles y sont depuis longtemps. Ici, ça fait très peu de temps que les surveillantes travaillent dans les quartiers. On a une mentalité ici, ce sont nos cultures qui veulent ça, très macho."

La souffrance au travail impacte l'environnement personnel et favorise des troubles psychiques:

"Je rentre à la maison, ma femme va mal me parler, mon gosse va crier trop fort, je vais mal parler à la femme, ça c'est pour tous les surveillants, je suis sûre que ça se passe comme ça."

"Y'en ai un qui est parti, lui il a emmagasiné, emmagasiné.. Il avait la haine des détenus. Il est sorti de détention, mais comme il revenait un petit peu il emmagasinait, (...) Ben dépression... il vient plus au travail pour l'instant. C'est pas le seul..."

Une tolérance pour l'alcoolisation et un absentéisme important :

"Le laxisme par rapport à certaines règles de non-consommation d'alcool chez les surveillants, par exemple. J'ai jamais vu ça. (...) Le collègue qu'arrive bourré et bien on le met dans la salle de repos, il dort et on fait son boulot quoi (...) C'est surtout l'alcool, mais le taux d'absentéisme aussi, y a des brigades où le taux d'absentéisme est en augmentation en ce moment.(...) C'est comme si c'était une compensation par rapport à la dureté du travail, par rapport à la non-reconnaissance, ce qui est complètement immature".

Les entretiens mettent en avant le mal-être des personnels liés aux sentiments d'un manque de reconnaissance, des personnels manquants, un milieu d'exercice professionnel violent, insécurisant, une fatigue liée aux horaires et aux heures supplémentaires :

"Et c'est pour ça qu'il y a autant de... d'absence, d'absentéisme... parce que les agents sont usés. Quand j'te dis usés psychologiquement, entraîne une usure physique, et donc ils ne viennent plus au travail... Ou alors ils viennent à reculons et puis au bout d'un moment, ben ils ne viennent plus... C'est ça, oui... Nous tenons le quartier... Chaque jours on sort de là, on est rincés, on est épuisés...parce que justement, nous n'avons pas ce soutien, mais nous y allons quand même..."

L'insécurité

Différents aspects génèrent des sentiments d'insécurité, l'état matériel de la détention, le manque d'équipements. L'agencement des bâtiments impacte les interventions en situation d'urgence et la sécurité des professionnels.

"Ils nous disent, voilà on vous a installé des caméras de surveillance c'est pour nous protéger, le problème c'est que les caméras de surveillance, elles ne sont pas orientées pour justement voir tout ce qui se passe clairement dans la case".

"La porte d'entrée du PCI (Poste de centralisation et d'information) elle ne fonctionne pas. Donc on fait intervenir régulièrement quelqu'un, pour que cette personne vienne et qu'elle répare cette fameuse porte... Mais encore aujourd'hui, elle ne fonctionne pas ..."

"Un poste d'entrée (entrée de la prison), en fait, moi à mon avis hein, je pense que ça doit être pour ça il faut un portique, ici il n'y a pas de portique, on peut entrer avec une arme on ne s'en rendra pas compte."

Les équipes travaillent en sous-effectifs dans des locaux mal adaptés et de nombreux agents sont absents. Les surveillants qui pourraient être utilement présents aux commissions n'y sont pas et d'autres ont des affectations au détriment de la détention.

"On est déjà avec de l'absentéisme plus plus... si tu enlèves un surveillant pour aller faire une Commissions Pluridisciplinaires Uniques (CPU), tu enlèves un surveillant pour aller faire un CCA ou une commission de discipline, euh... tu enlèves un surveillant parce que y'a des travaux autour donc euh tu en enlèves plusieurs... Il en manque déjà pas mal alors si en plus tu dépouilles euh...."

"Il y a eu beaucoup de recrutement. Là, le problème c'est qu'on se rend compte qu'il manque toujours du monde. On peut pas dire que c'est le recrutement. On a cette ressource, cette ressource en surveillant, mais c'est une gestion de notre direction qui devrait organiser tout ça.(...) Vous les retrouvez au greffe (...) au pécule..."

Travailler autrement

Les conditions difficiles du Camp-Est doivent être compensés par des éléments de motivation, un surveillant évoque une autre relation au travail :

"La première chose qui fait que les jeunes viennent ici, c'est dès bac +2 +3, c'est le salaire. En Nouvelle-Calédonie le jour où il n'y aura plus l'indice, il y aura plus de jeunes qui voudront venir. Si jamais on a trouvé la façon de faire en sorte, le salaire c'est une motivation, mais faire en sorte que les surveillants aiment leur travail et qu'ils viennent ici pour apprendre quelque chose sur eux (...) Il n'y a pas le plaisir du travail. "

Plusieurs surveillants qui se disent favorables à l'amélioration de la communication dans des espaces de concertation et une participation à l'amélioration des prises en charge des détenus en groupe de travail pluridisciplinaire :

"Pour moi un groupe de travail, c'est par exemple, plusieurs personnes de chaque entité, un CPIP, un surveillant, un officier etc.... et le formateur, pour justement parler de

l'amélioration. On peut travailler sur la maison d'arrêt, on peut travailler aussi sur des remises de peine, on peut aussi travailler, peut-être que c'est pas de mon ressort, de notre ressort, nous surveillants en pénitentiaire mais ça serait bien aussi d'avoir aussi quelque part notre avis, comme par exemple comme les permissions de sorties ; on peut avoir notre avis."

Des groupes d'analyse de pratique pour travailler autrement :

"Alors là on aimerait bien se poser en groupe pour parler de choses, pour moi c'est super important de s'interroger sur ce qu'on fait parce que là on fait des choses mécaniquement."

Des réunions de synthèse et des échanges sur les bonnes pratiques :

"Moi je pense qu'ici, en plus je pense que le lieu est adapté, on est plus petit. Je pense que ce serait quand même intéressant de mettre en place des réunions de synthèse entre les surveillants et les cadres pour discuter des pratiques professionnelles par exemple, jamais ça se discute. On attrape un surveillant qui commet une faute professionnelle on lui reproche sa faute professionnelle alors que c'est le quotidien du surveillant, il fait comme ça depuis toujours personne ne lui a jamais dit que c'était pas bien. Sauf que le jour où il se fait attraper il paie pour les autres. C'est pas cohérent."

Selon les surveillants, leur formation en métropole est peu en rapport avec le terrain d'exercice et ils se sentent mal préparés aux spécificités du territoire. Les locaux de la détention sont très mal adaptés aux contraintes de leur profession. Les conditions de vie des détenus dans une prison fortement dégradée sont difficiles à supporter et impactent les conditions de travail des surveillants et pour certains affectent leur état émotionnel.

Les relations avec les détenus sont le plus souvent empreintes d'empathie et de proximité, mais qui pourraient soit nuire à la sécurité ou bien permettent d'éviter l'implosion de la détention. Les affinités culturelles ou familiales des surveillants Kanak et des détenus Kanak semblent gérées dans le respect de codes sociaux, et de modalités relationnelles incontournables.

Les relations avec les collègues surveillants semblent de bonne qualité à l'intérieur des brigades mais d'une façon générale avec la crainte d'être critiqué. Il est peu question des divergences d'attitudes entre des surveillants de culture différente qui semblent sous-entendues. Les relations avec les CPIP sont difficiles avec des attentes réciproques qui ne sont pas satisfaites.

Les surveillants ont le sentiment que la hiérarchie de la détention fait obstacle à une communication plus aisée ou plus directe avec la direction du Centre de détention, notamment avec les CRP qui n'arriveraient pas à destination.

La place des femmes surveillantes en détention est difficile. Il est évoqué une importante souffrance au travail des surveillants avec absentéisme, dépression, alcoolisation, etc., qui ne serait pas suffisamment prise en compte par la direction. Certains surveillants ne se sentent pas en sécurité dans des locaux mal adaptés et des équipements inexistantes ou hors d'usage. Les surveillants sont demandeurs de supervision, de groupes de paroles, des réunions de synthèse, des échanges sur les bonnes pratiques et d'une plus grande participation à la vie institutionnelle.

Les surveillants que nous avons rencontrés oscillent entre motivation et découragement. La plainte majeure est le manque de reconnaissance, paramètre bien connu en psychodynamique

du travail et particulièrement important pour le bien-être au travail et la motivation. Il est notable que le référentiel des pratiques opérationnelles, RPO1, référentiel de la méthodologie de l'intervention des SPIP, (Ministère de la justice, 2017) qui définit des modalités relationnelles avec les PPSMJ est actuellement mis en place en Nouvelle-Calédonie mais il s'adresse spécifiquement au SPIP et à ses agents, alors que la détention n'est mentionnée qu'à la marge. L'orientation de la détention vers une mission contribuant à la réinsertion, n'est pas inscrite dans un cadre clair auquel se référer.

IV. Les entretiens avec les professionnels du SPIP

"Le message que je donnais, c'est que la perpétuité n'existe plus et quand on est parti de l'autre côté"⁴⁹, le langage c'est comme s'ils ont traversé la barrière de la mort, comme mort et vivant. Je dis, en ce moment ils sont de l'autre côté, mais dans pas longtemps ils seront au magasin avec nous. Façon de dire, chez nous tout le monde va au magasin et se retrouve au magasin." (Une ancienne professionnelle du SPIP)

Le SPIP⁵⁰

Nous avons fait le choix de fédérer les aspects saillants des entretiens en un seul chapitre sans catégoriser particulièrement les fonctions spécifiques. Celles-ci ont des différences mais l'organisation et le fonctionnement du SPIP est beaucoup plus homogène que d'autres catégories. Nous avons rencontré neuf Conseillers Pénitentiaires de Probation et d'Insertion (CPIP) sur le site du milieu ouvert en centre-ville de Nouméa et dans le site du milieu fermé dans le centre pénitentiaire, deux surveillants détachés au pôle placement sous bracelet électronique (PSE), une coordinatrice des activités culturelles, un cadre de direction, une psychologue. Nous avons également associé des propos de quatre anciens professionnels du SPIP contactés en métropole, qui ont largement impulsés et participer des orientations actuelles.

Les SPIP de Nouvelle-Calédonie connaît un développement de ses effectifs, passant entre fin 2011 et 2018 de 15 à 21 conseillers pénitentiaires dont 12 pour le milieu ouvert et 9 pour le milieu fermé, une psychologue et une coordinatrice des activités culturelles, 4 surveillants détachés pour le Placement sous surveillance Électronique (PSE). Au 31/12/2018, l'antenne mixte de Nouméa prend en charge, 1536 PPSMJ, 611 sont écroués 59 non hébergés.

1. Les professionnels CPIP

Anciennement éducateurs pénitentiaires, les Conseillers Pénitentiaires de Probation et d'Insertion (CPIP), ont vu leurs missions autrefois peu formalisées être de plus en plus structurées. Milburn et Jamet (2016) soulignent l'évolution de la profession et les nouveaux enjeux, dont les mutations des pratiques professionnelles.

L'entrée dans la profession

Depuis plusieurs années, différentes procédures ont favorisé un recrutement local, en particulier un concours décentralisé réservé aux calédoniens leur permettant de revenir sur le territoire après la formation sans avoir une obligation de travailler en métropole pendant plusieurs

⁴⁹ En détention au Camp-Est

⁵⁰ Les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) sont créés par le décret n° 99-276 en date du 13 avril 1999 comme des services autonomes. Ils sont issus de la fusion entre les services socio-éducatifs des établissements pénitentiaires, intervenant en milieu fermé et relevant des chefs d'établissement, et les comités de probation et d'aide aux libérés (CPAL), intervenant en milieu ouvert et placés sous l'autorité des juges de l'application des peines. La circulaire du 19 mars 2008 précise ses missions et ses méthodes, complétées par la loi du 24 nov 2009 (n°2009-1436) La réforme du statut des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) de 2010⁴ a conduit à une clarification des missions des personnels d'insertion et de probation, qui sont énumérées dans la circulaire du 19 mars 2008 relative aux missions et aux méthodes d'intervention des SPIP. La mise en œuvre de la loi du 15/08/2014 a mieux formaliser l'activité des Spip, en particulier en milieu ouvert.

années⁵¹. Il existe parallèlement un recrutement à partir de la métropole. Plusieurs CPIP calédoniens sont issus du corps des surveillants du centre de détention de Nouméa.

Itinéraires et motivation

Depuis 2008, le recrutement d'anciens surveillants devenant CPIP a considérablement augmenté (Larminat, 2014). En Nouvelle-Calédonie, certains ont aussi eu une autre carrière professionnelle pendant plusieurs années et l'opportunité de passer le concours de surveillants pour entrer ou rester dans la fonction publique, sans connaître spécialement la profession. Pour certains de nos interlocuteurs le concours de CPIP a pu se présenter comme une nouvelle opportunité sans être particulièrement investie au départ. D'autres au contraire avaient déjà une bonne connaissance de la profession. Sans pouvoir généraliser, dans nos entretiens, les CPIP métropolitains ont une expérience préalable dans une carrière médico-sociale, un intérêt pour le travail des CPIP après un stage dans un service pénitentiaire et saisissent pour différentes raisons une affectation en Nouvelle-Calédonie. L'affectation se fait également par mutation, quelques fois en fin de carrière de CPIP.

Les motivations pour intégrer la profession sont certainement multiples. Plusieurs CPIP ont d'abord exercé le métier de surveillant pénitentiaire avec un plus grand intérêt pour les aspects relationnels que sécuritaires de la profession :

"À l'intérieur, c'est plutôt axé vers la sécurité et après, c'est personnel, moi je suis beaucoup plus fibre sociale, j'ai passé énormément de temps quand j'étais surveillant à discuter avec les détenus. (...) À chaque fois qu'il y avait des incidents, des refus de réintégrer, je venais et je gérais la situation qu'avec le dialogue, cela prend beaucoup plus de temps mais au moins y'a pas eu de violence."

Pour certains, c'est avec la frustration de ne pas pouvoir avoir davantage d'influence sur la récidive et la sortie de la délinquance :

"Quand j'étais en uniforme, je travaillais sur les changements psychologiques. (...) Ils avaient de bonnes résolutions sauf que quand ils sortaient et quand ils revenaient, je ne comprenais pas, on avait bien discuté, qu'est-ce qui s'est passé et c'est sur le truc de ne pas maîtriser une fois qu'ils sont à l'extérieur de la détention, qu'est-ce qui se passe après. Et quand j'ai discuté avec les anciens CIP que je connaissais, c'est comme ça que ça m'a poussé à devenir CPIP, une fois que je vais construire l'aménagement de peine, que je l'ai monté en liberté conditionnelle, je les suis aussi à l'extérieur."

Pour d'anciens professionnels du SPIP, la motivation des professionnels, qui viennent de métropole, est perçue comme trop liée à la rémunération, cela ne facilite pas le travail sur le terrain, ces professionnels ne sont là que pour quelques années et ne réussissent pas toujours à comprendre la culture locale, les enjeux et la place qu'ils y occupent. Cependant l'équipe multiculturelle peut être très inclusive.

"J'ai des collègues qui viennent de Métropole, ils viennent naturellement vers moi, du coup on descend ensemble, je leur apprend les mœurs. (...) C'est plus difficile pour ceux qui

⁵¹ En Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les services pénitentiaires sont présents. Le décret n° 2010-1709 du 30 décembre 2010 modifiant le décret n° 2006-441 du 14 avril 2006 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire a autorisé l'organisation de concours de surveillants à affectation locale dans ces territoires. La déconcentration des concours de catégorie C a permis de recruter et former des professionnels qui ont remplacé des contractuels engagés dans l'urgence et peu formés.

viennent de Métropole parce qu'il y a un temps d'adaptation et ils ont des contrats de quatre ans, je pense qu'ils commencent à maîtriser le tissu social au bout de deux ou trois ans sauf qu'ils doivent repartir."⁵²

L'Identité culturelle

L'équipe

Suivant les CPIP que nous avons rencontré, en surface, les différences culturelles au sein de l'équipe ne sont pas problématiques, en réalité, le clivage existe entre métropolitains et calédoniens, moins en fonction d'une ethnie que de l'enracinement dans le territoire. À ce titre, dans cette équipe inclusive, les océaniens sont moins critiques. Ils se rendent disponibles pour guider et former les nouveaux venus. Un CPIP issu de métropole explique à quel point la transmission par ses collègues lui a été indispensable.

La culture professionnelle

Selon des interlocuteurs, les CPIP qui ont été précédemment surveillants ont moins de difficultés à travailler, ils connaissent plusieurs réalités professionnelles et peuvent les comprendre et les gérer. Ces professionnels participent à un décroisement :

"Les anciens surveillants ont leurs points forts en détention, d'abord leurs collègues vont plus facilement leur ramener les gars. Et puis ils ont beaucoup plus de connaissances aussi des contraintes des surveillants, donc ils vont s'y adapter aussi beaucoup plus facilement. Ils sont à l'aise globalement (...) l'avantage c'est que du coup c'est des personnes qui connaissent déjà l'univers quand il arrive en tant que CPIP, qui connaissent bien la population donc ils ne sont pas perdus en arrivant comme quelqu'un qui aurait fait une fac de droit qui aurait fait ensuite le concours (...) L'énorme avantage c'est que c'est des espèces de portes entre le SPIP et la détention parce qu'eux ils ont un pied dans chaque monde et donc ils facilitent énormément les choses."

Cependant, pour une interlocutrice, à leur retour de formation, il peut être difficile pour les anciens surveillants devenus CPIP de s'affranchir du jour au lendemain des liens hiérarchiques qu'ils avaient avec les responsables de détention

L'identité

Pour un CPIP, ce n'est pas le paramètre d'une même identité culturelle qui facilite le travail mais une façon de travailler et une connaissance du contexte. Pour un autre CPIP, une identité commune avec la grande majorité des détenus est en mesure de favoriser une reconnaissance et une communication mais n'est pas non plus un gage de compétence. Cependant pour un CPIP Kanak, une identité commune ne se définit pas uniquement en fonction de l'ethnie, mais également par la région d'origine et la réputation de ses habitants. Ils peuvent être particulièrement critiqués en appliquant "la loi française" et pas celle de la coutume.

"Moi avec les îles ça s'est passé super bien. Avec la population des Kanak du Nord et des Kanak du Sud ça a été plus difficile. En tant que Kanak des îles et en plus qui travaille pour l'État, donc voilà j'étais pas du tout avantaagé dans ma fonction (...) C'est surtout qu'on faisait appliquer la loi française sur d'autres personnes. On n'avait pas du tout la légitimité

⁵² Plus rarement des professionnels métropolitains peuvent rester sur le territoire qui leur est reconnu comme le "centre de leurs intérêts matériels et moraux".

de la justice française. Pour eux, c'était des Kanak qui devaient dépendre que des lois de la coutume."

2. L'exercice professionnel

Il n'y a pas d'autre but que la réinsertion, selon une ancienne professionnelle SPIP :

"Le message que je donnais, c'est que la perpétuité n'existe plus et quand on est parti de l'autre côté⁵³, le langage c'est comme s'ils ont traversé la barrière de la mort, comme mort et vivant. Je dis en ce moment ils sont de l'autre côté, mais dans pas longtemps ils seront au magasin avec nous. Façon de dire, chez nous tout le monde va au magasin et se retrouve au magasin."

En milieu fermé

En fonction d'une forte interdépendance, dans les entretiens, les CPIP évoquent plus particulièrement les interactions et les difficultés avec la détention. Les critiques envers les surveillants vont ensuite s'orienter vers une large critique du fonctionnement de la détention et de la configuration de la prison.

Un CPIP évoque plus précisément la motivation des surveillants et estime que la sélection n'est pas à la hauteur, le salaire motiverait la plupart des personnes à tenter le concours de surveillant. Pour un ancien responsable du SPIP, l'attractivité de la rémunération permet au contraire un recrutement des surveillants d'un meilleur niveau :

"Je pense que le bon salaire permet un recrutement de plus haut niveau, parce que vous savez qu'en France, on a des difficultés majeures pour recruter actuellement des surveillants, on n'a pas du tout ça en Nouvelle-Calédonie, quand on fait un concours, il y a un nombre considérable de candidats et du coup le niveau n'est pas baissé contrairement à la France où le niveau devient lamentable."

Les surveillants, les mouvements et la structuration de la prison

Au sein de la détention, les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation font part des difficultés concernant les mouvements. Ces déplacements sont difficiles à réaliser à cause de la configuration des bâtiments, les multiples tâches des surveillants et des problèmes d'organisation. Dans ces conditions, certains CPIP peuvent se sentir malmenés, il peut être difficile de voir un détenu en entretien, ou un groupe de détenus pour une activité, l'attente peut être longue et décourageante. Tout en ayant conscience des contraintes vécues par les surveillants, les CPIP peuvent avoir le sentiment que leur travail n'est pas suffisamment reconnu par la détention.

"Pour avoir un gars dans un entretien, je vais devoir attendre parce qu'il y a toujours un moment de sport, un moment de promenade, un sondage de barreau, etc. (...) Pour les activités, c'est pire que tout. Pour les activités, je dis n'importe quoi, j'ai 10 gars qui viennent de maison d'arrêt, 3 qui viennent du CDF et 3 qui viennent du CDO. C'est parce qu'il y a trop de mouvements. (...) je vais attendre les détenus, parce que je vais demander au surveillant d'aller les chercher, le surveillant il va faire tel mouvement avant de pouvoir

⁵³ En détention au Camp-Est

aller chercher le détenu que je demande mais il met en place plein d'autres choses donc je vais passer pratiquement une heure à attendre le détenu. "

Les déplacements des détenus avec les surveillants dans la prison suivent des règles strictes, différentes catégories de détenus ne doivent pas se croiser, alors que les déplacements passent par la seule allée centrale :

"La configuration de la prison de Nouméa ne se trouve nulle part ailleurs. Une maison d'arrêt à côté d'une centrale en face d'un centre de détention ouvert et ne parlons pas des mineurs. Normalement, on ne concentre pas ces populations au même endroit. Cela pose problème au niveau des lois. Un mec en maison d'arrêt ne doit jamais voir un mec en CD. On frôle toujours l'illégalité. Des régimes de détention différents et ne doivent pas se croiser (...) Il n'y a qu'un terrain de sport. Les surveillants ont un planning bien précis et compliqué au niveau des mouvements, une organisation ric et rac. Tu as aussi les gens qui vont chez le dentiste, l'autre chez le docteur, chez le psychologue et tu as le CPIP qui arrive".

Réaliser les multiples mouvements dans la configuration de la prison est particulièrement difficile. Des surveillants semblent avoir du mal à accepter d'aller chercher un seul détenu pour un entretien avec son conseiller de probation. Ils n'en comprennent pas forcément l'importance d'après un CPIP et dans certains cas voient uniquement le temps que cet accompagnement va demander en plus des autres mouvements à effectuer.

Un CPIP souligne que la structure actuelle est totalement inadaptée avec la nécessité d'une nouvelle construction avec un pôle SPIP et des locaux supplémentaires dédiés. Un projet de reconstruction acté n'a pas abouti :

"Je fais partie des personnels qui ont demandé depuis des années à avoir un nouvel établissement parce que je voyais qu'ici ce n'est pas efficient. On perd beaucoup d'argent à rénover quelque chose qui ne fonctionne pas, en fait qui fonctionne mal donc rajouter des trucs, refaire à neuf les bâtiments mais les bâtiments ils ne bougent pas et donc les mouvements qui sont mis en place, on prend toujours autant de temps. (...) Ce qu'il faudrait surtout, c'est que ce ne soit pas foutu comme cela. Il faudrait des salles d'activités dans chaque bâtiment. Le terrain du Camp-Est est immense. (...) On fait un pôle activité SPIP. (...) On fait plusieurs salles d'activités, des petites pour les activités ; pour les petits groupes de paroles qui soient adaptés, des plus grandes ; pour les plus grands groupes de parole. Des salles d'activités où on met des ateliers cultures aussi. Des salles d'entretien individuel..."

Application des règles de détention, la sécurité et les procédures

Pour un CPIP, il existe des manques concernant les conditions de sécurité au sein de l'établissement. Dans les locaux de la détention certains CPIP ne se sentent pas en sécurité au niveau du matériel radio mal adapté, des caméras de surveillance défectueuses ou dans les situations où ils vont aller chercher le détenu dans sa cellule ce qui n'est pas le cas en métropole. C'est aussi un sentiment d'insécurité, la crainte d'une agression dans leur bureau où la confidentialité ne permet pas l'installation d'une caméra. Les surveillants se montreraient trop souples avec les procédures. La hiérarchie de la détention est perçue comme peu crédible, ses rappels à l'ordre n'ont pas un impact durable.

Des manières de travailler différentes, un manque de cohérence entre le SPIP et la détention.

Selon un CPIP, le SPIP et la détention n'ont pas une même vision de la personne incarcérée. Les relations entre un CPIP et un détenu ne sont pas les mêmes :

"L'avantage avec le SPIP, c'est que les détenus ont besoin de nous, donc une relation différente par rapport aux surveillants, d'une part on ne surveille pas le gars. Nous on voit comment il va sortir, il faut monter son dossier auprès de la juge, avec le surveillant c'est plus compliqué."

Des CPIP soulignent l'intérêt d'une culture commune et le potentiel des surveillants Kanak en relation avec des détenus de la même ethnie dans le contexte de la Nouvelle Calédonie. Les relations sont particulières à différents niveaux, les liens, une langue commune (Pottier, 2011)⁵⁴, etc. :

"Par rapport aux surveillants, ce qui est intéressant chez nous les Kanak, avant de faire connaissance de la personne on a besoin de situer la personne, le nom de famille, le clan, comment tu es lié à moi (...) Cela change toute la relation, s'il reste seulement surveillant, il voit un détenu qui a un casier qui doit effectuer sa peine du temps au temps et être vivant en sortant. (...)

La langue c'est un support important, dans la relation avec la personne. Parler ensemble dans la langue, c'est facilitant (...) Une langue c'est quelque chose qui reconforte, beaucoup de choses que l'on ne dit pas en français, tout le monde n'a pas un français élaboré. La langue c'est véhiculant d'émotions, de pouvoir dire qu'il est triste, qu'il a été malheureux de pas avoir pu aller à l'enterrement d'un proche... Dans la langue, il en parlera au surveillant (...) Quand un détenu fait une tentative de suicide ou perçu comme dépressif, le gradé va demander à un surveillant de sa famille de parler avec lui. Même si le mec n'est pas sur ce poste là."

"Pas seulement, les Kanak, tous les océaniens, wallisiens, tahitiens, on est soumis à ça et on se reconnaît dans l'espace grâce à cela, les tahitiens font la coutume, les wallisiens aussi, tous les océaniens."

Selon un professionnel du CPIP, le turnover des surveillants sur tous les quartiers serait là pour contrôler les affinités au détriment de l'intérêt de cette proximité dans la prise en charge des détenus :

"Mais avec le turn over on revient à la même chose, avec ce système on a du mal à instaurer une relation, instaurer une alliance. C'est comme un enfant qui se réveillerait tous les matins avec un parent différent (...) En France ils ne font pas le turn over, cela dépend des établissements, les détenus connaissent très bien leurs gardiens qui participent à leur évolution.

Ils veulent peut-être répondre à cette spécificité d'une grande proximité avec les détenus ; familiale, de quartiers, un qui travaille avec le père de machin, les grands-pères ont fait l'école ensemble. Ils disent ; un trop grand rapprochement, une proximité qui va dévier, il y a surtout un manque de réflexion. On va justifier que c'est pour qu'il n'y ait pas d'affinité,

⁵⁴ "En métropole, pour résumer un peu caricaturalement, l'appartenance des détenus est bien plus reliée à des groupes de délinquances, des bandes, plus qu'à autre chose. Ici, les appartenances d'origine, au clan, à la tribu, à la famille, demeurent prépondérantes et sont immédiatement reconnues par les autres. Les détenus sont beaucoup moins désaffiliés qu'en métropole." (Pottier, 2011)

on justifie par une raison qui en occulte beaucoup d'autres, pour garder le turnover. Mais il y aurait une circulaire qui arriverait de la DAP cela s'arrêterait."

La proximité avec les détenus serait tempérée par une polyvalence importante des surveillants et surveillantes dans le Centre de détention qui ne favorise pas la continuité des relations avec les mêmes détenus :

"L'inconvénient de nos postes ici en nouvelle Calédonie, c'est qu'on est polyvalent, parce que je peux faire la Maison d'Arrêt des Femmes aujourd'hui, demain si on a besoin d'envoyer quelqu'un au parloir, je vais aller faire du parloir, si on a besoin de quelqu'un pour aller faire le poste 3 là-bas au dépôt, je peux aller faire le poste 3, ou au service général, ou à la maison d'arrêt ou au QPS. Donc en métropole, les agents sont affectés à un bâtiment."

Une institution dysfonctionnelle :

"J'ai pas tant l'impression que c'est une question d'efficacité du personnel, mais une question d'efficacité du système et de l'organisation générale de cette institution (...) car il faut avoir une vision systémique."

Les cloisonnements entraînent une méconnaissance du travail et des missions de chaque service. La détention et le service de probation et d'insertion peuvent s'opposer sur leur vision du travail auprès des détenus avec des difficultés à fonctionner de façon complémentaire :

"Ça s'articule mal, c'est un mode relationnel conflictuel. En tout cas en détention, c'est pour ça que beaucoup de CPIP veulent travailler en milieu ouvert, c'est pour ne plus avoir à supporter cette violence institutionnelle."

Afin d'améliorer la coopération, les CPIP sont favorables à la participation des surveillants aux espaces de réflexions autour de la réinsertion des détenus. Pour un CPIP, ancien surveillant, la méconnaissance du travail du SPIP est actuellement moins compréhensible :

"A mon époque quand j'ai passé le concours de surveillant c'était pas du tout ça. Je ne savais pas ce que c'était un CPIP. Mais avec les nouveaux surveillants, je trouve ça un peu, je trouve ça un peu étonnant quoi parce que depuis quelques années on a mis en place des stages de découverte du métier de CPIP."

Un autre CPIP évoque ce qui se fait et pourrait se faire davantage :

"Alors ce qui a été constaté par les CPIP, c'est ce qui améliore grandement l'efficacité des surveillants quand le SPIP intervient en détention, c'est le fait d'avoir eu des temps de travail pluridisciplinaire en amont. Par exemple X, il a souvent fait des réunions d'information pour le personnel, pour les surveillants expliquant les missions du SPIP et cela facilite grandement ensuite le travail en commun."

Quand il est possible, le travail avec les surveillants est particulièrement utile aux CPIP:

"On se base nous sur les ressentis des surveillants quand on fait nos rapports (...) la personne est différente avec nous et différente avec le surveillant. Des fois on demande aux surveillants, voilà comment tu sens la personne là. C'est super de pouvoir travailler avec des surveillants qui connaissent bien les personnes."

Le milieu ouvert

Représentations et pratiques de la réinsertion

Chez mes interlocuteurs, en fonction de l'espace géographique de leur intervention, les entretiens ont porté sur la réinsertion en tribu, le salariat, la réalisation de la peine, les différences culturelles.

En ayant conscience de leur manque de connaissances, les CPIP rencontrés non originaires de la Calédonie, font des choix de méthode pour aborder l'exercice de la profession dans le contexte de la Nouvelle-Calédonie avec une ou plusieurs théories sous-jacentes à leur pratique dans la perspective de la réinsertion. Pour un CPIP non issu du Territoire, l'accès à une connaissance du contexte et au travail avec la famille ne se fait pas uniquement en rencontrant la famille au Camp-Est mais aussi en les rencontrant à domicile dans le cadre de la tribu, cette possibilité d'accès passe par la personne suivie en fonction de la qualité de la relation déjà établie :

"Ici, avant de pouvoir travailler avec les familles, il a fallu que les détenus soient en confiance avec moi. Les détenus se passent le mot "lui ; c'est bon, lui ; ce n'est pas bon" (...) Déjà au niveau familial, comprendre tout ce qui est l'organisation coutumière, clans et tribus n'est pas évident au début et ne se transmet pas comme cela. C'est quand la confiance est établie, ils le disent aux blancs. Ils ne le disent pas d'un coup, peu à peu. Il faut rassembler les pièces du puzzle (...) D'ailleurs, c'est en allant à la tribu, parce que les détenus m'ont ouvert les portes de chez eux alors que j'ai pu aller chez eux. C'est comme cela, je me suis rendu compte en fait entre fonctionnement urbain et fonctionnement tribale."

Une prise de contact avec la vie en tribu est également une préconisation d'un magistrat comme préalable à la prise de fonction :

"Moi personnellement je suis allée en tribu, et je continue à y aller, d'ailleurs je l'ai toujours dit (...) Cela devrait être un stage obligatoire. On devrait dire aux collègues quand ils arrivent, ils doivent passer une semaine en tribu au fin fond de la Chaîne avant d'être plongé dans cette vision toujours négative, car nous par définition on ne voit que ce qui ne fonctionne pas. Après c'est une question d'envie ou pas."

Entre identité et centralité du travail

Les CPIP portent une ou plusieurs théories sous-jacentes divergentes sans être antagonistes mais plutôt dans l'ordre des priorités. Un courant de la réinsertion sous-tend une perte de l'identité à construire ou reconstruire chez les PPSMJ :

"Il ne faut pas qu'ils oublient d'où ils viennent et qui ils sont. J'ai commencé à réfléchir, à un programme "réappropriation de l'identité culturelle."

Comme ils ont tendance à rejeter tout ce qui se fait à la tribu (...) Ils ressentent de la trahison quand on marche avec le système. Je me suis dit que l'on va mettre en place les mêmes activités qui sont dans la tribu à l'intérieur du Camp-Est. Ils ne vont pas rejeter cela, car ils l'auront fait ici et ça va être la continuité. Ils vont les reconnaître au Camp-Est."

Ce courant est concordant avec l'avis du Sénat coutumier dans ses commentaires de sa mission en Nouvelle-Zélande en juin 2018 pour mieux connaître ses dispositifs de justice auprès des

populations autochtones : "Le Sénat coutumier dans son rapport sur la jeunesse Kanak de 2009 fait le même rapprochement entre la perte de valeurs identitaires des jeunes et le développement de la délinquance juvénile." Selon l'OIP, (section française le 15 février 2017), c'est aussi un des commentaires du ministère de la justice dans une étude de 2008 : "Dans la culture indigène, la délinquance est « entendue comme l'expression de l'éloignement de l'individu de sa communauté d'origine » et l'on considère « qu'il est de la responsabilité de tous d'aider à la reprise de cette relation ». Selon Demmer et Salomon (2013), il ne faut pas ignorer que l'identité culturelle est une construction mouvante et qu'il ne faut pas sous-estimer les appartenances multiples.

Un autre courant de la réinsertion, ici un CPIP Kanak, conçoit la formation pré-professionnelle ou professionnelle comme une priorité pour un accès à l'emploi et à la couverture sociale spécifique en Nouvelle-Calédonie, la CAFAT⁵⁵ dont sont exclus les détenus, ce qui sous-entend un accès au salariat. Cette conception peut être énoncée de façon assez abrupte sur les enjeux du lien entre délinquance et accès au travail salarié :

"C'est, soit ils réussissent à trouver un travail ou soit ils réussissent à trouver un hébergement au Camps-Est."

Les représentations du travail ont une incidence sur les aménagements de peine et notamment le travail non-salarié en tribu. C'est un enjeu important pour des CPIP car certains aménagements de peine sont possibles seulement si la PPSMJ à un emploi :

"Il y a des jeunes aussi qui ne sont pas fait pour travailler avec un patron, pour des entreprises fixes, qui ont du mal avec l'autorité patronale, mais par contre qui sont travailleurs à la tribu ; au champ, à la pêche, à la chasse. Et moi, je voudrais que ça, ça soit reconnu au Comité du Travail et mettre en place des libérations conditionnelles tribus ». On me répond : « Ouais, mais ce n'est pas du travail ça ? ». Je dis : « Oui, c'est du travail, voilà, faisons le reconnaître ». (...) Ils travaillent. Ils construisent leur maison eux-mêmes. Ils vont au champ, ils vont pêcher, ils vont chasser, ils nourrissent toute la famille. Donc, c'est du travail."

Des orientations différentes

Dans l'orientation de la réinsertion avec l'emploi salarié et d'une formation ou préformation professionnelle, les propositions de la prison sont très insuffisantes :

"Pour moi, la vraie raison d'une prison, c'est de préparer la personne à trouver sa place à l'extérieur. Parce que là, ce n'est pas le cas avec le Camps)-Est. (...) Il y a trop de personnes qui sont en demande et on n'arrive pas à subvenir à leur demande. Et les formations, elles sont assez chères. Quand tu vois que la formation soudure qu'ils ont ouvert pour une quinzaine de personne (...) je ne sais plus combien, 60 millions⁵⁶, pour un nombre de personnes restreint. Après c'est surtout par rapport au budget."

⁵⁵ La CAFAT (Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie) est un organisme privé chargé d'une mission de service public : assurer la gestion de la protection sociale des calédoniens.

⁵⁶ En francs pacifiques

D'une façon plus générale, la place et le contenu des activités en prison sont attachés à une vision du rôle de la prison qui ne sont pas exclusives, très schématiquement par l'insertion professionnelles ou la revitalisation de l'identité culturelle facteur de désistance. Pour une ancienne cadre du SPIP, dans les objectifs de réinsertion, la prison n'est pas un centre de formation pour se substituer aux carences de la société calédonienne :

"La prison n'est pas un centre de formation, il faut qu'il y ait de l'activité, mais c'est passer sous silence les problèmes éducatifs, les problèmes d'accès à la formation, les addictions, la prison ne peut pas en faire l'économie."

La représentation du travail est associée à la réalisation des travaux d'intérêt général⁵⁷ (TIG) en tribu comme aménagement de peine avec les difficultés énoncées par un ancien responsable du SPIP ; définir un TIG au sein de la tribu, qui respecte la sanction et qui ait un sens pour tous, la personne, la tribu, la justice.

Un décret de 2019⁵⁸ permet dorénavant aux autorités coutumières d'avoir responsabilité de la mise en œuvre de TIG en tribu sans passer par une mairie comme c'était le cas auparavant avec une nécessité d'un référent et une forme de contrôle interne en tribu difficilement réalisable.

La place des coutumiers

Les coutumiers ont souvent une place incontournable. Ils sont en mesure de permettre aux PPSMJ Kanak de revenir dans leur tribu et de réaliser un aménagement de peine. En fonction des lieux, la réinsertion passe par une pacification des relations avec les coutumiers, leur participation à la réinsertion et en premier lieu de rencontrer les jeunes au Camp-Est :

"J'ai fait venir les coutumiers ici, rencontrer les jeunes. Il y a un gros souci : un gros problème de confiance entre les jeunes et les coutumiers. Ils ne s'entendaient pas depuis des années. Il y a une question de génération, de hiérarchie en fait. On respecte le vieux. On ne parle pas parce que c'est un chef. On n'a rien à dire. Il y a aussi ces conflits, des non-dits. (...) Ils sont dans la révolte par rapport à leurs coutumiers, aussi c'est un peu plus délicat, là, il faut tout reconstruire. Alors là je te parle de la partie de la population jeune qui sont en révolte contre tout, contre leur propre coutumier, contre leur propre famille."

Les coutumiers ont du mal à s'intéresser aux jeunes en prison pour les aider et établir une collaboration avec le CPIP qui les interpelle, quand ils sont venus dans la prison :

"Je peux vous dire de ce que moi, j'avais repéré comme besoin. Et j'ai dit : donc, voilà, j'ai des jeunes qui sont prêts à travailler et qui ont besoin de travailler pour les aménagements de peine, pour travailler dans les entreprises. Vous, vous êtes dans la tribu. Il y a beaucoup d'entrepreneurs à la tribu. Faites-moi partager votre réseau professionnel. Vous êtes au Congrès et vous être aussi un coutumier. Vous connaissez toutes les entreprises de Nouvelle-Calédonie. Faites-moi partager votre réseau pour ces jeunes-là."

⁵⁷ Au 1-1-2018, Les TIG sont au nombre de 165 sur 1374 PPSMJ suivi en milieu ouvert, en 2011, 126 sur 1188 de Sources : Statistique du milieu ouvert issue de collectes manuelles auprès des antennes des SPIP - Infocentre APPI (DAP/Me5), 165 sur 1374 PPSMJ suivi en milieu ouvert, en 2011 126 sur 1188

⁵⁸ Décret n° 2019-1217 du 21 novembre 2019 relatif à la mise en œuvre de travaux d'intérêt général par les institutions coutumières et de droit coutumier de la Nouvelle-Calédonie

Selon un CPIP, les inégalités sont très perceptibles en tribu où ils génèrent une fracture entre ceux qui ont un accès à l'emploi, un accès au salariat et à un plus grand confort et des laissés pour compte :

"J'ai fait le constat aussi c'est que, à Canala, à Thio là où il y a le minerai, le nickel, ça a créé des fractures sociales. Au sein de la même tribu, tu auras des maisons encore comme avant, des cases avec, de façon plus traditionnelle et tu as des maisons en béton avec des panneaux solaires, toutes équipées et l'autre avec rien du tout, au sein de la même tribu et ça crée des tensions entre eux ; ceux qui ont été pris pour travailler à la mine et tout ça, eux ils ont l'argent des Blancs, ils ont tout et les autres ils continuent à la pêche, ils continuent aller à la chasse, ils ont rien."

Les coutumiers ont souvent une opinion stigmatisante des jeunes Kanak et des jeunes Kanak délinquants, qui rend compte de la difficulté qu'il y a pour les faire pleinement participer à la réinsertion. Ils se sentent peu respectés et peu reconnus par les jeunes : " D'un point de vue général, certains jeunes n'observent pas les règles de respect envers les autorités coutumières, au motif qu'ils ne se retrouvent pas à travers les anciens, bien souvent par une mauvaise voire une absence de connaissance des fondements de la coutume. C'est ce qui explique le peu d'intérêt que portent les jeunes à la vie coutumière, confirmé par l'absence de participation aux différents travaux et manifestations coutumières." (Commission éducation formation du Sénat Coutumier, 2009 : 19). Il ne faut pas sous-estimer une opinion assez commune dans les différentes communautés que les jeunes Kanak délinquants préféreraient la vente rémunératrice du cannabis plutôt que le travail salarié (Miceli, 2018). Et comme le souligne Tate LeFevre (2017 : 569), "Les Kanak les plus âgées parlent de la jeunesse urbaine Kanak comme n'ayant plus les signes d'une identité Kanak réelle et authentique. Ils estiment que les jeunes ne respectent pas l'autorité coutumière comme ils le devraient. Ainsi, les jeunes Kanak sont délégitimés, d'un côté, en tant qu'acteurs culturels et, de l'autre, en tant qu'acteurs politiques."

Il ne faut pas non plus sous-estimer la perception du clan et de la famille, voire de la tribu que le jeunes Kanak délinquant sous main de justice détériore par sa conduite le nom qu'il porte, c'est une atteinte à la réputation de l'ensemble du groupe qui est peu pardonnable ou impardonnable. Encore, faut-il que sa parenté soit présente et prête à s'investir dans les procédures qui permettrait une réparation des dommages matériels et symboliques, permettant un retour dans le groupe.

Le courant de la réinsertion qui sous-entend un défaut ou une perte d'identité à construire ou reconstruire chez les jeunes Kanak délinquants tend à déléguer aux tribus, aux coutumiers dans les orientations du Sénat Coutumier, une forme de gestion de la délinquance. Cette orientation a des implications politiques sous-jacentes importantes (Demmer, Salomon, 2013), dans une direction qui affirme moins des revendications de justice sociale et de lutte contre les inégalités dont les conséquences sont pour de nombreux interlocuteurs les ressorts de la délinquance des jeunes Kanak, mais davantage le rétablissement d'une autorité coutumière.

Justice et coutume

Après avoir évoqué l'animosité dont il était l'objet comme surveillant " faisant appliquer la loi française", un CPIP Kanak décrit les formes et le cadre des sanctions coutumières. Les professionnels du SPIP sont confrontés aux représentations Kanak de la justice (Bensa, Salomon, 2007), à la contestation de la justice pénale par les PPSMJ et à son exercice selon "les autorités coutumières"⁵⁹ en milieu Kanak :

"Pour eux, ils devaient dépendre de la coutume. S'il y avait une sanction, elle doit être prononcée par les autorités coutumières (...) Pas la prison. Eux c'était plutôt faire des travaux d'intérêt général dans la tribu (...) Par contre pour les délits très graves, c'est un peu mitigé. C'est pour cela que vous avez cette distinction entre les affaires de mœurs et ceux pour les petits délits. Ça ne se mélange pas trop⁶⁰ (...) Ça peut aller à l'astiquage et participer aux tâches coutumières. C'est-à-dire, quand il y a un mariage aller chercher du bois, construire des baraquements, des habitations pour l'événement. Débrousser autour des églises et faire des travaux d'espace vert (...) On dit toujours la personne n'est pas seule. Elle fait partie d'un clan, d'une famille et tout ça. C'est plutôt un conseil qui se réunit pour décider de la sanction avec les membres de la famille qui font office d'avocat pour défendre la personne ou la descendre."

Pour une psychologue se sont des mondes en collision, un monde judiciaire et carcéral importé avec ses règles, sa logique administrative, face à d'autres modalités de négociation :

"Je dirais que c'est deux logiques qui se heurtent, une logique, on va dire océanienne pour faire vite et puis une logique pas qu'occidentale, administrative. Plus ça va et plus de choses ont fait l'objet de procédures et moins les choses sont humanisées en termes de relation dans cette prison."

"Je pense que y'a, ce qui peut être difficile par exemple, pour une personne qui a commis un acte criminel, c'est de gérer en parallèle la justice pénale et ce qu'elle lui demande etc., et son rythme, et la progression dans la réconciliation avec le clan victime etc. et qui peut déjà avoir été résolu avant qu'ait lieu le procès pénal."

Selon un ancien responsable du SPIP, les deux systèmes sont assez peu conciliables :

"Il y a un paradoxe, c'est que le système pénal c'est un système occidental, il n'a rien à voir avec la coutume ; dans la coutume il y a d'autres modes de régulation des conflits et de sanction (...) donc c'est très difficile de faire correspondre les deux et de dire que l'un pourrait remplacer l'autre (...) C'est difficile trouver un système idéal mais c'est que le système pénal soit poreux à la culture et à ce qui existe dans la culture qui permet de faire progresser les gens."

Dans les possibilités d'aménagement de peine les TIG en tribu occupent une place importante avec une mobilisation importante du SPIP pour développer des conventions avec des tribus et les coutumiers

Selon un ancien cadre SPIP, les TIG sont un pivot de la réinsertion :

"Je suis persuadé que ça a du sens pour ceux qui sont sortis qui ont pu revenir à la tribu et se réinscrire dans une activité, Certains ont pu changer un peu leur parcours d'errance,

⁵⁹ Cet exercice ne fait pas l'unanimité, il est très défavorable, notamment aux femmes victimes de violences sexuelles (Hamelin, Salomon, Lert, 2010).

⁶⁰ Il existe d'autres sanctions qui ne sont pas mentionnées par nos interlocuteurs comme le bannissement ou la mort.

on va dire voilà. Sortir de cette errance entre Nouméa et la tribu, donc c'est redonner du sens à leur place et puis après à leur vie."

Selon un magistrat, l'exécution des TIG est problématique, la présence d'assesseurs coutumiers au pénal, permettrait d'établir une courroie de transmission en tribu :

"L'intérêt d'avoir des assesseurs coutumiers pour moi, ça serait des assesseurs coutumiers qui ont le pouvoir de prendre le relais une fois qu'ils sont rentrés chez eux (...) C'est un peu l'idée des TIG en tribu. Il faudrait qu'on ait au sein de la tribu quelqu'un qui dise ; moi je suis responsable de monsieur, si je le vois alcoolisé, j'ai le pouvoir, le devoir de faire un rapport au SPIP."

La grande mobilité des PPSMJ en aménagement de peine et le fonctionnement de l'Office des Postes et Télécommunications ((OPT) sont pénalisants

Les CPIP évoquent la grande mobilité des personnes, les modalités de distribution du courrier avec les impératifs de transmettre les convocations par voie postale qui sont une source de difficultés avec des conséquences importantes pour les PPSMJ.

"Ici ce qui est frappant c'est la mobilité des gens à l'intérieure de la Nouvelle-Calédonie (...) On a un retour de courrier qui est énorme. (...) les gens sont d'une tribu, ils habitent chez un oncle, chez une tante, un cousin etc. Ils peuvent passer trois mois chez l'un et trois mois chez un autre. Et l'adresse qu'ils donnent au niveau du tribunal lorsqu'ils passent en audience, elle est souvent incomplète ou elle est valable que sur une durée déterminée. Donc, du coup entre le moment où nous on reçoit le procès-verbal du tribunal, et la convocation, la personne est partie (...) Se sont des personnes très souvent hébergées chez des membres de la famille. Donc c'est toujours l'adresse d'un tiers. Du coup pour avoir une adresse pour savoir à qui on doit écrire on ne sait pas."

La PPSMJ en aménagement de peine qui ne se rend pas à la convocation du juge est susceptible d'être incarcéré ou réincarcéré et de voir sa peine alourdie. Dans certains quartiers difficiles de Nouméa le courrier ne serait pas distribué ni dans les squats. Les différents justificatifs que la PPSMJ devra fournir en cas d'absence à la convocation du juge sont difficiles à rassembler.

Selon un magistrat ce sont aussi les modalités de fonctionnement du courrier qui est en cause. L'OPT⁶¹ n'a pas du tout les mêmes obligations qu'en métropole. Elle n'a pas l'obligation de la distribution du courrier au-delà d'un certain périmètre, il peut être nécessaire d'avoir une boîte postale.

Le placement sous surveillance électronique (PSE)

Le pôle PSE est rattaché au SPIP, il est composé de quatre personnels de surveillance. Ses missions actuelles sont l'organisation des poses des dispositifs PSE au domicile des PPSMJ, la réalisation des enquêtes de faisabilité technique et le suivi des incidents techniques. Ils assurent aussi le suivi des commandes des dispositifs PSE. L'année 2018, a vu la mise en place d'un nouveau logiciel de surveillance électronique par un nouveau prestataire avec la formation des agents du PSE sur ce nouveau logiciel de télésurveillance contrôlé depuis Paris et non plus localement.

⁶¹ Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Les personnes en aménagement de peine sous bracelet électronique ont des heures de sorties et des heures d'assignation à résidence où ils ne peuvent pas se déplacer au-delà d'un certain périmètre. Ils sont porteurs d'un bracelet et d'un boîtier dédié installé à leur domicile. En cas de non-respect des contraintes, le pôle de surveillance à Paris reçoit immédiatement une alarme, l'information est transmise au CPIP en charge qui va joindre la PPSMJ. S'il n'est pas joignable sur le boîtier ou son téléphone portable, il est déclaré en état d'évasion. Si la personne a un motif légitime de sortie pendant son assignation, elle doit en avertir le pôle de surveillance de Paris et ultérieurement fournir des justificatifs. Selon un professionnel, le changement de fournisseur du matériel a été de pair avec une modification des attributions des professionnels qui se sentent déqualifiés. Dorénavant les professionnels locaux ne gèrent plus la surveillance, mais uniquement la pose des bracelets et le suivi technique :

"Avant et la surveillance se faisait d'ici, parce qu'on préparait tout ici, on faisait les dossiers et tout. On avait contact directement avec le détenu. Dès qu'il y avait une alarme, on appelait, le mec, le détenu, lui, il savait que c'était les gars d'ici qui surveillaient. Ils ont enlevé la surveillance donc on est devenu que des agents de pose. Donc, notre rôle à maintenant c'est de mettre le bracelet. Le boîtier, il est installé à la maison de la personne. Au préalable avant d'avoir les ordonnances de placement, le juge nous demande ou bien le CPIP référent, nous demande de faire une enquête de faisabilité technique. Par exemple pour certains squats, on ne peut pas les mettre parce qu'ils ont que des groupes électrogènes. Le pôle de Paris ne connaît pas les spécificités de la Calédonie."

3. Les jeunes détenus Kanak et la délinquance⁶²

Dans les entretiens, les propos des CPIP sont le plus souvent focalisés sur la population des jeunes détenus Kanak qui seraient dorénavant majoritaires.

Un CPIP qui a de l'ancienneté évoque un changement de population,

"Avant les années 2000, il y'avait beaucoup de vieux en détention, plus de 40 ans ils étaient plutôt calmes. (...) les mœurs, des crimes de sang, beaucoup de longues peines, on avait une maison centrale qui était pleine (...) avec les années, l'âge des détenus a rajeuni, à peu près à 25 ans. C'est la délinquance, le vol, conduite en état alcoolique c'est des délits qu'on voit de plus en plus."

La force de l'affiliation

La dynamique et l'influence du groupe des pairs est déterminante et il est difficile de s'en détacher :

"Il y a une perméabilité à l'autre qui est beaucoup plus importante, je pense au point que pour certain, c'est clairement ça qui les entraîne dans la délinquance. Ils le formulent particulièrement quand ils sont coupés de leur environnement, mais ils disent combien ça va être difficile de tenir les résolutions qu'ils auront prise en détention (...) ça se mêle avec les logiques collectives, le fait qu'on avance à plusieurs et presque même c'est culpabilisant de s'en sortir tout seul. Il y en a même qui expliquent, et on peut se demander ce qui est de l'ordre de la conduite d'échec inconsciente ou d'autre chose, mais qui

⁶² Selon Umberto Cugola (2017), la délinquance est une réponse des individus face à leurs possibilités limitées d'accéder à la vie économique et sociale ainsi qu'à la société de consommation.

explique notamment en donnant une interprétation de l'ordre du Boucan, à chaque fois que je suis sur le point de m'en sortir je dégringole. Il m'arrive un truc et je dégringole."

Se projeter dans l'avenir

Pour un ancien responsable SPIP, il y a une impossibilité à faire un projet car la vie en tribu est toujours une alternative :

"C'est un peu le problème qu'on a avec cette population, c'est de les faire se projeter sur l'avenir. Nous, quand on travaille avec la population incarcérée c'est toujours ; qu'est-ce que tu veux faire plus tard. Ils sont là, ils disent proposez-moi. Ce n'est pas à nous de proposer, c'est à vous d'imaginer, de vous engager dans un projet et pas vivre au jour le jour sans perspective d'avenir. Ils disent de toute façon ce n'est pas grave, moi, je veux retourner à la tribu, chasse, pêche et tout ça c'est bon."

Les addictions à l'alcool et au cannabis

Selon une ancienne responsable du SPIP, les programmes de luttes contre les addictions sont insuffisants et pour l'alcool freinés par les lobbys :

"Il y a un vrai travail à faire sur la consommation de produits que l'on trouve dans 70% à 80% des infractions. Sur la dangerosité de la consommation de produits et cette forme de culture d'alcoolisation massive il y a une vraie révolution culturelle à faire sur fumer du cannabis très chargé en TH6. Dès le plus jeune âge et les voit rentrer en détention. Ils n'ont plus de ressources, les mobiliser va être difficile. Ils ont commencé à fumer à 8 ou 10 ans, puis à s'alcooliser et là, ils sont très abimés."

Le SPIP a participé à l'élaboration du plan alcool, les alcooliers sont présents et s'opposent à la création de "bottle shop" boutiques dédiée à la vente d'alcool qui permettrait de mieux contrôler la vente d'alcool aux mineurs. Ce qui n'est pas le cas en supermarché où il peut y avoir une caisse rapide particulière pour la vente d'alcool avant midi le vendredi en prévision des interdictions de la ventes d'alcool le week-end.

Selon un CPIP, l'appétence des jeunes Kanak pour l'alcool et le cannabis et la souffrance de l'enfermement se transforment en prison par une addiction aux médicaments :

"Ils ont l'habitude de consommer du cannabis à l'extérieur et de l'alcool, ils arrivent là, ils sont enfermés, du coup même l'autre qui a son traitement pour le diabète, qui a son traitement pour, je ne sais pas, la tension, ils vont lui prendre ses cachets, ils vont les écraser, ils vont mélanger au tabac, ils vont fumer et après ils partent dans des délires. Ils sont enfermés, pour moi c'est beaucoup déjà. Parce que dans leur échelle de vie, quelqu'un qui a l'habitude de vivre à l'extérieur, qui part d'une tribu à une autre, se retrouver dedans mais c'est violent c'est pour ça qu'il y en a beaucoup qui prennent des cachets."

Un CPIP, comme d'autres professionnels évoquent des prescriptions médicamenteuses lourdes, nombreuses et prolongées au sein de la détention qui participent au développement d'une toxicomanie avec des attitudes différentes des psychiatres :

"Il suffisait que X parte en vacances et que Y soit là plus souvent et à nouveau c'était l'explosion et le problème c'est qu'il y a aucune alternative."

L'alcoolisation des Kanak est perçue par certains comme une norme :

"L'alcool, mais à un point qui est phénoménal, les gens nous disent que le weekend c'est fait pour boire, au trou noir (...) C'est la perte totale de connaissance."

Pour un CPIP Kanak, l'alcool devient une norme qui n'existait pas :

"Ce n'est pas naturel. On a l'impression que ça devient culturel. C'est ça le problème c'est que ça va rentrer dans l'ordre culturelle alors que moi, mon grand-père il n'a jamais connu l'alcool."

Selon un magistrat cette naturalisation de l'alcoolisme est également défendue par certains experts dans le domaine de la justice :

"Sa vision de l'alcool en Nouvelle-Calédonie est "un alcoolisme festif à l'océanienne". Il ne parle jamais de mal être, de dépression, de chronicité, d'addiction, les océaniens boivent juste pour faire la fête. À force de tenir ce discours dans les milieux divers, les "décideurs" en Nouvelle-Calédonie sont acquis à la cause, si les Kanak boivent c'est pour faire la fête car ils sont tellement heureux que chaque week-end à partir de 17h, ils boivent jusqu'à tomber par terre. Évidemment, l'expert n'est pas responsable de la consommation d'alcool mais à mon sens il brouille largement les pistes de réflexion pour la prise en charge. En découle une politique du prix des boissons, de restriction des ouvertures de magasins...mais pas de soins ou très peu, une addictologie à temps partiel en détention pour 500 personnes qui connaissent des alcoolisations massives".

Selon un cadre de direction, les possibilités de soins et d'orientation pour les SPSMJ en difficultés psychiatriques sont insuffisantes :

"Après on a un gros problème aussi, c'est qu'on n'a pas de lieu de soins concrètement vraiment adapté, donc on a plein de personnes qu'on suit qui ont des problèmes psychiatriques ou qui sont en détention qui n'ont rien à y faire. Il n'y a pas de SMPR⁶³ comme on peut avoir en Métropole, ça c'est un réel problème. On a des gars qui font des allers-retours en prison mais ce n'est pas leur place en même temps ce n'est pas leur place tout à fait dehors".

Violence, passages à l'acte

L'alcool qui désinhibe favorise les passages à l'acte dans une société très hiérarchisée :

"Alors le problème qu'on a ici c'est qu'on a des personnes qui sont plutôt inhibées, qui parlent peu, qui sont plutôt sur la réserve. Je ne dirais pas sur la défensive mais un peu une attitude de soumission mais par contre, ça les empêche pas, une fois imbibés d'aller faire n'importe quoi."

Pour deux anciens responsable SPIP, violence et passage à l'acte n'ont pas été suffisamment étudiés et pris en compte par la justice en fonction d'un contexte culturel. Comme d'autres interlocuteurs ils soulignent la sévérité particulière des condamnations :

⁶³ Le service médico-psychologique régional (SMPR) est une unité de soins en santé mentale au sein d'un établissement pénitentiaire.

"Après, je pense qu'il y a un volet qui n'a pas été exploré sur le champ pénal, la prise en compte de l'identité culturelle dans le passage à l'acte, cela existe sur le plan civil avec les assesseurs coutumiers, en droit civil par exemple les audiences du Juge des Affaires familiales, du Juge des enfants avec présence des assesseurs coutumiers qui permet de donner un éclairage au regard du droit coutumier, les prétentions des parties mais pas au pénal. En plus, il y a le phénomène insulaire qui joue avec une justice très dure, très répressive, quelque chose transmis de génération en génération, il faut corriger, cela est constitutif de l'île, de son histoire avec cette idée de la sanction lourde et exemplaire comme réponse aux comportements déviants." (Une ancienne responsable SPIP)

"J'avais constaté quand même quand j'étais sur place, c'est le caractère ultra répressif du tribunal de Nouméa, c'est-à-dire qu'on a un nombre de détenus considérables par rapport à la population du genre 200 pour 100 000, c'est-à-dire le double de la France. (...) Le taux de détention paraît totalement exagéré par rapport au niveau de la délinquance et on retrouve ça en Nouvelle-Calédonie. (...) C'est une espèce de tradition des juridictions d'outre-mer d'être plus sévères. (...) Ce qui compte au tribunal c'est celui qui juge, c'est de là que ça part, alors les magistrats viennent sans aucune formation, ils ont un vague truc d'adaptation mais c'est pareil pour les autres, pour les directeurs de prison et tout ça. (...) L'endroit en Calédonie où il y a le moins d'adaptation culturelle c'est le palais de justice ça, c'est clair." (Un ancien responsable SPIP)

Modifier la communication, développer un apprentissage de la gestion des conflits :

"Je sais que le plan Do Kamo⁶⁴ travaillait sur la communication non violente pour que ce soit enseigné dès l'école. Et la question de l'habilité social dès l'école. L'habilité sociale, c'est trouvé un mode de communication (...) j'ai remarqué, en étant européenne, que je n'ai aucun mal à me fâcher, que le ton monte. Chez les mélanésiens cela crée une tension hyper forte car derrière il va y avoir forcément... On va se taper sur la gueule dès que le ton monte." (Une ancienne responsable SPIP)

Le statut de la parole agressive dans la société Kanak a été souligné (Bensa, Salomon, 2007 : 175) *"A l'inverse des cultures où l'agressivité verbale est tolérée et réputée empêcher les passages à l'acte, chez les Kanak, la parole agressive exprime non seulement l'intention, constituant une déclaration de guerre, mais se pose en acte participant des hostilités puisque son effet est ravageur, traumatique au sens physique et moral."*

L'environnement social et familial

Dans les quartiers de Nouméa, l'environnement familial et social est mis en cause. Le travail des parents, des mères qui seraient accaparées par le bingo, l'absence de la famille élargie et du collectif qui en tribu surveille les enfants :

"Ceux qui sont dans les quartiers, pour moi c'est l'abandon des parents, ils s'occupent peu de leurs enfants. Le monde moderne a fait que les mères aussi travaillent, les pères travaillent, il n'y a plus personnes pour garder les enfants, ils sont livrés à eux-mêmes (...) Ils circulent. Il

⁶⁴ Plan de santé calédonien "Do Kamo" établi en 2018

n'y a pas d'adulte. Il n'y a pas de cadre posé (...) En ville, c'est pire. Parce que la tribu, c'est où il y a un peu tout le monde. Il y a bien plus souvent un adulte pour dire : tu fais quoi ?"

Contrairement à l'encadrement en tribu, comme sur l'Ile de Lifou :

"Vous pouvez aussi parler des jeunes qui viennent de Lifou et ceux qui viennent des quartiers pour voir la différence qu'il y a entre les deux. Le cadre manque plutôt sur Nouméa. A Lifou dans les Îles, la personne aussi bien les jeunes que les anciens, ils sont tous formatés. C'est la coutume, c'est telle cérémonie, c'est tel geste, c'est telle parole. Par contre ici à Nouméa les jeunes ils sont en perdition."

Pour un CPIP, il s'agirait de restaurer la transmission des règles transmises par la famille et l'autorité coutumière :

"J'essaie de remonter sur les règles que ses parents lui ont données, les règles que la chefferie lui a données, les coutumiers. C'est vrai que c'est facile lorsque les détenus suivaient déjà ces règles à l'extérieur mais quand eux, ils sont dans la révolte par rapport à leur coutumier aussi c'est un peu plus délicat."

Ou bien, entre les mondes disjoints de la tribu et de Nouméa, dans une perspective moins idéalisée, il faut convaincre un jeune de s'adapter en passant de l'un à l'autre :

"Les codes de vies que tu as en tribu, si ton grand père, ton père, ton oncle, ils fument, tant que tu restes dans ta tribu c'est votre façon de vivre. Par contre à partir du moment où tu sors de ta tribu, tu viens, tu dois prendre les codes de vies de Nouméa, les codes de vie de la société et j'essaye de leur faire comprendre ça."

Les modalités et la nature de la délinquance apparaissent pour une ancienne responsable SPIP, très atypiques par rapport à la métropole et dont la dynamique pourrait être réorientée :

"On n'est pas une délinquance classique comme en métropole, on est sur de la délinquance d'opportunité, pas quelque chose de très organisé ou très structuré mais sur un mode de vie en groupe où le passage à l'acte se voit tout de suite. Je parle des violences, des alcoolisations, beaucoup de délinquances routières, beaucoup de vols, de vols avec violence mais qui ne sont pas des choses préméditées, même pour le trafic de stupéfiants. On n'est pas dans quelque chose adossé à du blanchiment d'argent, à de la prostitution. On est sur une délinquance d'opportunité, une délinquance qui pourrait, si l'opportunité était différente, être redirigée. Il n'y pas comme en métropole cette construction du parcours délinquant." (Une ancienne responsable SPIP)

La lecture d'une délinquance difficile à interpréter dans ses origines et ses modalités, indissociables de l'histoire coloniale et des formes perceptibles et vécues de sa continuité dont les effets psychiques pourraient être travaillés⁶⁵ :

"Parfois le recours à la violence ou le passage à l'acte qui est une revendication avec une dimension identitaire mais complètement décontextualisée. C'est compliqué car l'héritage il est là, il ne s'arrête pas au moment où la colonisation s'arrête. On a beaucoup travaillé là-dessus, sur le sentiment d'injustice, la discrimination, la transmission de génération en

⁶⁵ Il s'agirait de parvenir à une mobilisation des affects, de leurs expressions avec l'idée d'une élaboration permettant de transformer et de réorienter la dynamique de la délinquance vers une forme d'intériorisation dans la lecture des comportements violents et délinquants comme symptômes, c'est un des objectifs du *stage citoyenneté*, comme aménagement de peine, déjà expérimenté en milieu ouvert.

génération et comment on peut affirmer son identité en 2018 après toute l'histoire du peuple mélanésien." (Une ancienne responsable SPIP)

Voler les blancs, un combat politique, selon un ancien responsable du SPIP :

"Pour les vols quand on essaie de comprendre, il va être répondu, j'ai volé un blanc ce n'est pas volé. Y'a tout un travail à faire, mais maintenant y aussi des vols au sein de la tribu, cela pose d'autres problèmes (...) les représentants coutumiers, ils trouvent que nous sommes beaucoup trop laxistes par rapport à la population Kanak, Et qu'on devrait être beaucoup plus dur. Il regrette l'époque de la police Kanak, ce qu'ils appellent la police Kanak, pour régler les problèmes de façon un peu plus violente, il y a aussi toute cette histoire qui n'est pas simple au niveau Kanak, Les punitions collectives.

Des choses prises sur les blancs, ils considèrent qu'il n'y a pas de faute (...) derrière y aussi des revendications d'indépendance, c'est un mixte. Ce n'est pas organisé (...), mais quasiment comme un acte politique. Pour ces jeunes c'est aussi une manière d'exister."

Les activités culturelles pour permettre aux jeunes Kanak incarcéré, en particulier des quartiers de Nouméa de retrouver une affiliation selon une coordinatrice des activités culturelles :

"Je suis arrivée au fait, au constat qu'il y avait beaucoup de ruptures avec la culture, les jeunes des quartiers ne savaient pas quelle identification à un nom de famille, à un terrain, à un clan. Qu'est-ce que l'on peut activer. C'est un tout. Par exemple il y a différents types de détenus, ceux qui ont vécu en tribu et des Kanak des quartiers et entre ces différents détenus l'apport va être différent. Envers les Kanak de quartier, hip hop, art urbain, artistes Kanak, certains supports parlent plus aux uns et aux autres (...) Essayer de répondre le plus justement possible à des problématiques différentes.

Justement le travail culturel ou un éveil culturel c'est pour ces personnes. Pas pour ces personnes les gens bien assis dans leur culture, ils l'ont sur le dos. Il y a des objectifs différents suivant les populations." (Une professionnelle SPIP)

Les problématiques des PPSMJ et en particuliers des jeunes Kanak sont multiples et très imbriquées ; politiques, historiques, économiques, sociales et psychologiques. Les modalités de prise en charge en détention et par le SPIP n'ont pas de continuité ou de logique suffisamment cohérente.

4. Les évolutions en cours, le RPO1

Le Référentiel des Pratiques Opérationnelles – RPO1⁶⁶ est une nouvelle méthodologie d'intervention des SPIP. Il participe d'une grande entreprise d'adaptation et de transformation des modalités d'exercice de la profession de l'ensemble des acteurs professionnels du SPIP, insufflée au niveau national par l'administration pénitentiaire⁶⁷ et par la Mission des Services Pénitentiaires de l'Outre-mer (MSPOM). C'est une nouvelle orientation qui concerne

⁶⁶ En partie inspiré des travaux de Sarah Dindo (2011)

⁶⁷ Ces transformations sont à mettre en lien avec les règles européennes de probation pour harmoniser les législations et les pratiques professionnelles, adoptées en janvier 2010 par le comité des ministres du Conseil de l'Europe. <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-regles-europeennes-de-probation-26415.html> consulté le 24 janvier 2020

l'ensemble de l'administration pénitentiaire qui se met progressivement en Nouvelle-Calédonie avec un déploiement partiel en 2019, selon une professionnelle :

"Toute l'administration pénitentiaire, ils ont commencé par former des formateurs relais, donc des CPIP qui sont partis en France qui sont revenus et qui ont formés leurs collègues. C'était un peu un flop parce que les agents une fois formés à l'entretien motivationnel, ça nécessite un entraînement, ça nécessite d'être soutenu, c'est une dynamique à soutenir constamment, un CPIP, il n'a pas la légitimité dans son équipe pour impulser une dynamique." (Une psychologue SPIP)

La mise en place du référentiel RPO1 qui s'adresse en priorité aux professionnels des SPIP est perçue de façon positive par l'encadrement :

"Je trouve qu'il y a plein de choses bien dans cette réforme à condition qu'on continue à avoir la même philosophie derrière. Ce qui est souhaité, c'est que les pratiques en SPIP soient harmonisées et qu'il y ait un peu un langage commun. L'évaluation va se situer en termes de facteurs de risque de récidive." (Une psychologue SPIP)

L'outil est perçu de façon plus anxieuse par des CPIP et en particulier, ceux recrutés en interne, anciens surveillants qui craignent de ne pas pouvoir l'utiliser de façon satisfaisante dans les transmissions au juge dans des écrits qui les engagent personnellement :

"Après, c'est vrai qu'on nous demande pas mal de choses comme dans chaque item, je vous parlais de pas mal de facteurs : dynamiques, statiques ; facteurs de risques dynamiques. On parle de.... Donc, ça c'est ceux que j'ai retenu, y'en a d'autres un peu plus compliqués. C'est pour vous dire la difficulté que j'ai de les retenir et voilà savoir comment les utiliser et les proposer au juge." (un CPIP)

"Je ne veux surtout pas faire d'impairs avec ça ou une mauvaise évaluation. Présenter une personne, genre, il a une stabilité professionnelle, une stabilité et donc moi je pense que... C'est ce genre de chose dont, j'ai toujours peur. Ce genre de personne là présente un taux de dangerosité assez faible jusqu'au jour où il va récidiver, on va récupérer mon écrit et..." (un CPIP)

Certains craignent un appauvrissement :

"Après, moi ce que j'ai peur un peu c'est qu'on nous propose à l'avenir une trame et que cette trame-là va être une grille d'évaluation. Ça va être des cases pré-remplies et on a plus qu'à mettre ces personnes, elles rentrent dans telle case. Il n'y a plus de travail. Le travail qu'on fait là personnellement, ça n'aura plus de valeur. Ce sera plutôt ce que la grille attend de nous." (un CPIP)

Une psychologue occupe une place importante dans la formation des CPIP au RPO1 :

"On m'a demandé d'être le relais, de participer à la formation continue des personnes ici. L'évaluation que je leur présente, c'est l'évaluation des risques dynamiques⁶⁸, parce que

⁶⁸ Les risques dynamiques sont ceux sur lesquels on peut intervenir dans l'accompagnement, les risques statiques sont ceux qu'on ne peut pas modifier.

l'évaluation des risques statiques, on est bien embêté une fois que l'on sait que telle personne à un fort risque de récidive sur un plan des risques statiques on en fait pas grand-chose." (Une psychologue SPIP)

Les CPIP plus anciens semblent être réticents et craignent un bouleversement dans leur pratique professionnelle dans la méthodologie de l'évaluation avec des incertitudes partagées sur l'usage RPO1 :

"Alors là, pour le coup, les nouveaux l'ont plus en tête car ils ont commencé déjà à être formé à ça. Les anciens c'est plus difficile et puis je pense qu'il y a une méfiance car ils n'ont pas envie de devoir rentrer des stats sur un logiciel, remplir des échelles. C'est l'évaluation et l'entretien motivationnel qui sont les deux créneaux des personnes sous mains de justice, des détenus ou en milieu ouvert. Donc c'est vraiment ces deux trucs là et l'entretien motivationnel pose la question de l'accueil, de la posture dans laquelle il faut accueillir les personnes qui ne soit pas un état d'esprit jugeant, parce que finalement on sait en crimino que ça c'est quelque chose qui va jamais permettre aux personnes de s'inscrire dans un changement."

Alors, c'est l'inquiétude de tout le monde, ce qui est un peu compréhensible, alors moi c'est une inquiétude que j'ai au fond de moi, qui n'a pas complètement disparu, j'espère qu'on va pas leur demander de faire de la cotation." (Une psychologue SPIP)

Faire du RPO sans le savoir.

Pour une professionnelle de l'encadrement, les océaniens n'auront aucun mal à s'adapter au registre relationnel du RPO1 car ils le font déjà et ils pourront aussi sans difficultés participer à d'autres innovations issues des transpositions des pratiques sociales des peuples autochtones qu'ils sont censés connaître :

"Moi je trouve que c'est très intéressant parce que ça permet de pouvoir avoir quelque part un corps commun chez tous les SPIP, après il y a beaucoup de choses à faire. Ici ils font du RPO sans le savoir, quand même, notamment en termes d'accueil, en termes de relation, je parle des locaux pas forcément les expatriés."

La justice restaurative, c'est inspiré à la base de certain mode traditionnel de régulation des conflits. Au Canada, ils ont réactualisé des modes de régulation des populations autochtones, les ont réadaptés et qui font parties désormais de leur arsenal judiciaire. Le principe général, c'est que toutes les personnes de la société civile ont leur participation à avoir dans le rétablissement de l'harmonie sociale après avoir commis une infraction. La peine, ça c'est le fait de la justice pénale." (une responsable SPIP)

De notre point de vue, dans la perspective de la recherche sur la pertinence d'une adaptation de la prise en charge des populations autochtones, l'outil RPO1 qui vient dorénavant guider la prise en charge SPIP au niveau national est un outil généraliste et universaliste qui ne fait pas une place suffisante à l'environnement culturel spécifique des PPSMJ Kanak qui forment la très grande majorité des détenus du Camp-Est, en milieu fermé et en milieu ouvert.

Il apparaît nécessaire au regard des spécificités de la population autochtone Kanak PPSMJ d'élaborer des propositions d'actions complémentaires au RPO1 qui tiennent compte des spécificités du contexte culturel et social de la population autochtone. Les problématiques à explorer qui permettent au PPSMJ d'avancer vers la sortie de la délinquance sont nombreuses, complexes et intriquées. Dans les objectifs, la constitution d'un **Groupe Pluridisciplinaire et Pluriculturelle de Médiation** qui travaille de concert avec le SPIP de Nouvelle-Calédonie pourrait être un apport complémentaire au RPO1 actuellement en cours de mise en place.

Le recrutement des professionnels en Nouvelle-Calédonie a subi différentes inflexions. Des concours nationaux de surveillants et de CPIP ont été délocalisés avec la garantie après la formation en métropole de revenir travailler sur le territoire, dans la perspective d'un recrutement local plus important.

Plusieurs anciens surveillants sont devenus CPIP avec une bonne connaissance de la détention qui favorisent leurs interventions tout en les obligeant à trouver un nouveau positionnement face à leurs anciens collègues surveillants dont certains étaient leur supérieur hiérarchique. D'une façon plus générale les CPIP ne se sentent pas assez reconnus par la détention. En milieu fermé l'interdépendance avec la détention est souvent une source de frustration qui s'exprime très largement dans les entretiens. Les propos des CPIP sont orientés vers les surveillants, leurs motivations, leurs pratiques, leurs formations, ainsi que les modes d'organisation de la détention qu'ils jugent inadaptées. Les priorités particulièrement exigeantes de la détention freinent la disponibilité des surveillants, leur ouverture pour la réinsertion et pour une plus grande articulation avec les CPIP. Du point de vue des CPIP, la détention apparaît monolithique, insuffisamment mobilisable pour la réinsertion. Les agents de la détention sont insuffisamment impliqués dans le travail du SPIP.

Le travail des CPIP en milieu ouvert est partagé entre deux orientations en termes de priorité, mettre en œuvre des dispositifs et des partenariats principalement avec des coutumiers à différents niveaux de l'organisation sociale Kanak pour restaurer ou construire une identité culturelle Kanak défaillante ou manquante ou mettre en œuvre différentes modalités à visées professionnelles pour favoriser un accès à l'emploi salarié. Sans être exclusive, la première orientation s'appuie davantage sur la tribu comme lieu des aménagements de peine et de leurs développements en particulier pour les travaux d'intérêt général (TIG) dorénavant possible sans passer par une municipalité. Des CPIP souhaitent la reconnaissance du travail vivrier en tribu comme un emploi ce qui permettrait de développer de nouvelles libérations conditionnelles. Cette orientation est un processus mis en œuvre depuis plusieurs années, dans les perspectives précitées avec une forme d'idéalisation du fonctionnement des tribus et de l'autorité normative qui s'y exerce. CPIP et magistrats perçoivent la nécessité de référents en tribu, pouvant surveiller l'exécution de la peine en particulier pour les TIG. Cette nécessité de surveillance de l'exécution de la peine fait partie des articles des différentes conventions signées avec les mairies et les tribus, mais difficile à mettre en œuvre par manque de garants. La fonction correctrice et éducatives des chefferies et des tribus semble survalorisée et un nombre réduit sont sélectionnées comme pouvant contribuer à ces objectifs. Des questions se posent sur les caractéristiques des chefferies et des tribus qui peuvent remplir cette mission. La seconde orientation est également difficile à mettre en œuvre bien qu'elle corresponde à des souhaits de

nombreux PPSMJ. Elle est également difficile à réaliser en fonction des moyens financiers limités du SPIP et du manque de partenaires.

Les aménagements de peine peuvent aussi être compromis par la distribution du courrier si une convocation ne parvient pas à son destinataire et que la personne n'honore pas le rendez-vous qui lui est indiqué. Le placement sous surveillance électronique permet d'éviter ou de sortir de la détention et pour les salariés de ne pas rompre avec l'emploi. Les contraintes du PSE sont importantes avec des difficultés d'une gestion de la surveillance effectuée depuis Paris avec le décalage horaire et un manque de connaissance du contexte. Cette délocalisation de la surveillance appauvrit le travail des agents du PSE qui se sentent déqualifiés.

La mise en place du RPO1 est très investit par l'encadrement. Son déploiement est une source d'inquiétude pour certains CPIP qui craignent un appauvrissement de leur travail ou un manque de compétence pour s'adapter à de nouvelles contraintes de l'écrit.

La délinquance des jeunes Kanak est difficile à classer et donne lieu à l'usage explicite ou implicite chez nos interlocuteurs de différentes théories pour expliquer leur surreprésentation dans le système judiciaire et carcéral ; un environnement familial défaillant, une difficulté à se détacher du groupe et à se projeter dans l'avenir, les représentations de la justice, la place de la coutume, la gestion des conflits et la place de la violence, des addictions qui favorisent les passages à l'acte, l'alcool et le cannabis ont une place prépondérante. Il est difficile à combattre l'alcoolisation à cause des lobbys, mais également à cause de l'image d'un usage festif chez les Kanak. Les addictions se poursuivent en prison avec les médicaments à mettre en rapport avec le maniement médical des prescriptions et la souffrance de l'enfermement. Les prises en charge en addictologie sont largement insuffisantes en milieu fermé avec une professionnelle à temps partiel.

Dans les entretiens avec les CPIP, leurs pratiques et leur formation, qui ne semble pas poser problème, leurs missions font sens, leur statut semblent leur apparaître plus enviable que ceux des surveillants⁶⁹. Le passé de surveillants de nombreux CPIP influencent leurs perceptions. Ils s'identifient aux deux positions et en ayant conscience des difficultés d'articulation et des logiques différentes des deux professions.

Les CPIP bénéficient d'une marge de manœuvre et d'une autonomie qui découle aussi de la relative indépendance statutaire des SPIP, qui n'existe pas pour la détention. Malgré leur sentiment de ne pas être assez reconnu, leurs missions de gestion de flux par les aménagements de peines et de gestion des risques par la lutte contre la récidive sont largement valorisées. Les relations avec leur encadrement apparaissent beaucoup plus collaboratives que pyramidales, les CPIP océaniens servent d'ailleurs de tuteurs aux expatriés métropolitains pour une informations et une forme de formations (qu'ils ne reçoivent pas en métropole), aux spécificités culturelles de la Nouvelle-Calédonie. Au niveau institutionnel, la mission d'écoute, de supervision et de formation de la psychologue semble rassurante. Les CPIP apparaissent ainsi globalement très satisfaits. Leur autonomie en milieu ouvert est en décalage avec leur dépendance avec la détention et l'organisation de la prison en milieu fermé, qui sont les principales cibles de leur critique et de leur mécontentement.

⁶⁹ Certainement pour certains en fonction de leur expérience de surveillant

Outre des qualités personnelles qui peuvent leur être reconnues, les CPIP océaniques sont triplement valorisés ; comme autochtones, polynésiens ou mélanésiens élevés dans la "coutume" avec des pratiques sociales désormais valorisées et qui correspondraient à celles des sociétés océaniques, par exemple les TIG en tribu, punition utilisée dans les chefferies, les coutumes de pardon, un mode relationnel dans la proximité des liens culturels et de parenté qui pacifie la détention, etc. Suivant les cas, ils sont aussi valorisés pour leur place coutumière qui ouvrent des portes dans les tribus, les chefferies et facilite les projets d'aménagement de peine. Ils sont également valorisés pour leur expérience d'anciens surveillants, connaissant bien la détention et son fonctionnement avec des relations d'interconnaissance qui facilitent le travail avec le personnel de surveillance.

V. Des voix croisées

"Même il y aurait une indépendance dans les quatre ou cinq ans à venir, ceux qui sont délinquants aujourd'hui ne s'arrêteront pas." (Un officier de gendarmerie)

Dans le cadre de ce chapitre nous aborderons les points de vue de quatre intervenants dans les registres de la police, de la justice et de la prévention qui sont en contact avec la problématique de la délinquance ; un officier d'État-major de la police nationale de Nouvelle-Calédonie, un officier commandant en second de la gendarmerie de Nouvelle Calédonie, un magistrat et un éducateur de prévention Kanak. Les entretiens se sont tenus sur leurs lieux de travail.

Nous avons fait le choix de fédérer ces registres du "maintien de l'ordre", de la prévention et de la justice à la fois différents et complémentaires. Police et gendarmerie, justice et prévention ont surtout à faire avec l'expression de la délinquance. La police nationale⁷⁰ travaille dans la ville de Nouméa, la gendarmerie dans sa périphérie et en zone rurale, le magistrat, juge d'application des peines à une perception globale des PPMJ en assurant des aménagements de peine, un éducateur de prévention en tribu de la Province Sud a une connaissance de sa communauté et des problématiques au plus près des jeunes. Nous nous sommes intéressés aux différents registres de leur représentations qui concernent surtout les jeunes Kanak associé au large contexte des comportements délinquants.

Parmi nos quatre interlocuteurs, deux sont issus de Calédonie, d'origine européenne et Kanak, deux autres sont des métropolitains. Tous les quatre donnent l'impression d'être lucides, sans langue de bois et fortement investis dans leur mission.

Comme pour les chapitres précédents nous avons fait le choix de présenter largement le propos de nos interlocuteurs qui nous ont semblé les plus saillants dans le registre de cette recherche

1. La délinquance est l'affaire de tous, elle ne s'arrêtera pas avec l'indépendance.

Selon l'officier de gendarmerie l'accès à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie ne règlera pas les problèmes de délinquance :

"Si vous êtes indépendant, demain ils seront toujours là. Ils sont sortis du système. Car tant bien même il y aurait une indépendance dans les quatre ou cinq ans à venir, ceux qui sont délinquants aujourd'hui ne s'arrêteront pas. Ceux qui sont sortis d'un certain ordre quel qu'il soit, de l'ordonnance d'une société, que ça soit la coutume, que ce soit la société traditionnelle, ils n'y reviendront pas et ils foutront le même bordel, y'aura toujours des gendarmes et des policiers, ils n'auront peut-être pas la même couleur, la même origine, ce sera pas les mêmes donneurs d'ordre mais la mission, ce sera la même." (Un officier de gendarmerie)

Les évolutions institutionnelles, la provincialisation, les prises de responsabilités des politiques, des coutumiers, les problématiques de la délinquance changent les rapports avec la gendarmerie :

"Quand on est responsable on ne voit pas le gendarme de la même façon, c'est un partenaire, ce n'est plus l'ennemi ou le colon qui est là. Donc ça, c'est très positif moi, je

⁷⁰ Dans un travail complémentaire, il sera tout à fait intéressant d'interroger la police municipale de Nouméa dont les actions sont complémentaires et coordonnées avec la police nationale.

l'ai vraiment senti quand je suis arrivé. (...) Avec les coutumiers par contre (les contacts) c'est quasi quotidien avec les brigades surtout, dans le Nord, hors la périphérie de Nouméa, ça c'est des rapports incontournables. En règle générale, on travaille beaucoup avec eux. Quand on cherche quelqu'un, on va dire que 8 fois sur 10 les coutumiers ou les familles amènent les gens à la brigade. Eux, après, on est sur le noyau dur, ce sont les 10% qui restent, les coutumiers n'ont plus aucune emprise, les familles non plus." . (Un officier de gendarmerie)

Au-delà des clivages, un partenariat pragmatique

"Dès qu'on rentre dans la brousse ou qu'on rentre dans la partie Nord ou dans la partie d'indépendance, hormis Canala où ça s'est beaucoup amélioré depuis 4 ans, mais c'était assez tendu entre le maire et les gendarmes, pour des problèmes idéologiques pures (...) On ne va pas dire que c'est le nirvana parce que on est quand même le blanc voilà mais... Donc le rapport avec la gendarmerie a forcément évolué vers le positif parce qu'on est un partenaire, même s'il est indépendantiste, le maire c'est un partenaire régional." . (Un officier de gendarmerie)

Sur le terrain Saint Louis

Selon un éducateur de prévention, la génération délinquante d'aujourd'hui est née dans un cadre social déstructuré :

"La coutume chez nous ne marche plus donc quand ils sont nés, il y avait les guerres entre les familles, les guerres entre les chefferies, les clans, les machins, donc eux, ils ont grandi dans un cadre traditionnel Kanak très, très bancal. Quand ils sont nés il y avait les blocages sur les routes, il y avait déjà les vols de motos, les vols de voitures donc en fait eux ils sont automatiquement rentrés dedans." .

La tribu de Saint-Louis bénéficie d'un financement état/province/mairie⁷¹ qui permet l'amélioration des installations et la création de différents dispositifs de prévention et d'activités culturelles et artisanales facteurs de réinvestissement culturel et identitaire, selon un éducateur:

"Les gens ne se rendent pas compte, mais on croit que Saint-Louis il est oublié, mais on est vraiment une tribu qui est privilégiée par rapport à d'autres, on a fait beaucoup d'efforts pour Saint-Louis. Le dispositif de Saint-Louis, c'est le financement état/province/mairie qu'ils ont mis en place par rapport à l'étude d'Émergence⁷², je ne sais pas si tu en as entendu parler ? En 2014 et suite à cette étude-là, il y a eu des préconisations qui sont sorties, réfection de la tribu, les lampadaires, c'est pour ça que maintenant il y a de la lumière dans la tribu et au travers de tout ça, ils ont débloqué des budgets pour travailler sur ces préconisations. Moi, je m'occupe des mineurs, M., elle s'occupe des mamans et des jeunes filles, elle travaille sur la parentalité. L., lui il s'occupe de tout ce qui est résidences culturelles, le projet avec les enfants, à l'école primaire donc le tapa, les instruments tout ça, la culture Kanak. Eux, ils viennent et puis ils apprennent des savoirs traditionnels Kanak aux enfants, donc ça peut passer par des chants, les contes et légendes, de la fabrication d'instruments traditionnels Kanak, la flûte avec les roseaux, ils font ça avec les gamins, le tapa. Avec la mairie, ils ont mis une petite bibliothèque au sein de la tribu, c'est super bien. Donc les gamins ils peuvent faire des recherches, ils ont des bouquins donc on

⁷¹ C'est une convention qui bénéficie aussi aux jeunes de Saint Louis incarcérés au Camp-Est.

⁷² Nous ne sommes pas parvenus à consulter cette étude.

a quand même un espace pour les gamins pour lire des livres, c'est déjà pas mal au sein de la tribu."

Les jeunes ont pris en charge l'organisation des journées du patrimoine dans la tribu, ce que personne ne croyait possible, ce qui contribue à une meilleure réputation de la tribu et des jeunes:

"La majorité ils ont dit, ça va jamais marcher votre truc, pourquoi vous voulez faire venir des gens dans la tribu, jamais ils vont venir les gens, ils ont peur et ça a marché. C'est une journée pour inviter les gens à rentrer dans la tribu, à partager ce moment-là dans la tribu. Ils ont essayé une première édition, ça a super bien marché, l'année dernière ils ont fait la deuxième édition, la 1ère édition je crois qu'ils étaient à 1500 personnes, la 2ème édition 3000 personnes.

C'est une journée où en fait ils font visiter tous les lieux historiques, une ancienne scierie, visiter les lieux historiques et puis on raconte aussi l'histoire de la tribu, la mission de la tribu, avec les photos, les expositions et après tu as des animations, des groupes de musique et tu as tous les stands c'est-à-dire les sculpteurs, la couture, etc." (un éducateur)

Les jeunes ne sont pas à l'abri des instrumentalisation des politiques qui peuvent les conduire en prison :

"Il y a eu le référendum et puis entre guillemets le discours qu'ils ont eu. (...) On est parti bloquer (la route) parce qu'il y a eu des frères à nous qui n'étaient pas inscrits sur la liste et on a vu les résultats à la télé. On voit bien que le « oui », il a prédominé sur tout et puis pourquoi c'est le « non » qui est passé. Du coup pour eux c'est une magouille, vu qu'ils ont magouillé le truc, et ben allez on va les bloquer sur la route. Quand il lui pose la question (à une personnalité politique interviewé par les médias), Vous trouvez ça normal ? "Oui, il faut laisser les jeunes s'exprimer." Où est-ce que tu as vu un responsable coutumier et un responsable politique dire, mais c'est normal les jeunes, ils s'expriment, ben non c'est complètement irresponsable.

Oui, c'est ça l'instrumentalisation, à Saint-Louis c'est exactement ça. C'est l'instrumentalisation des ados, parce qu'il faut dire ce qui est, quand il y a des barrages sur la route, ce n'est pas des jeunes majeurs qu'il y a là-bas, enfin les grands, c'est des moins de 18 ans, mais après, je dis ça parce que moi je l'ai vécu ça." (un éducateur)

C'était mieux avant, à Saint-Louis et dans les tribus, selon un éducateur de prévention : une tradition structurante ou un ordre autoritaire et répressif mis à mal par les bouleversements de la "modernité" ?

"Chez moi avant, il y avait les vieux, les grands-pères. Nous, les vieux, avant, ils avaient une autorité puis ils posaient l'autorité, c'est comme ça. Moi j'ai grandi dans ce contexte-là, mon grand-père, on faisait le champ du chef, il y avait un calendrier et puis le dimanche c'était tout le monde à la messe, il n'y avait pas à traîner, boire et puis voilà si on attrapait quelqu'un qui allait pas à la messe, il se faisait fouetter c'était comme ça chez nous à Saint-Louis avant c'était très carré. La modernité ça impacte beaucoup les Kanak. Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui, on a des jeunes qui sont beaucoup attirés dans le home-jacking, dans le car-jacking, on a Facebook, Internet, sur le téléphone, les films qu'on regarde à la

maison, ça veut dire quand tu regardes « Fast and Furious » et tout ça-là, c'est des images un peu qui rentrent un peu dans la tête (...) Il y a le cadre communautaire, l'évolution elle peut venir comme une vague qui vient, qui vient et qui tape, c'est ça le cas de Saint-Louis c'est-à-dire qu'il n'y a plus le cadre coutumier."

Selon un officier de police calédonien :

"Parce que finalement, à l'époque euh... ça pouvait marcher correctement et même y avait la reconnaissance de l'autorité coutumière parce que... parce qu'il y avait les corrections coutumières.... Mais maintenant, avec le droit français, les mélanésiens se sont calés. Ils savent très bien qu'ils peuvent plus battre les enfants, les corriger. Alors, c'est vrai, que quand eux ils corrigeaient c'était corriger. Nous on a les fessées. Eux... ils étaient astiqués quoi. Voilà donc du coup ils le font plus. Ils renoncent. Ils abandonnent. Ils se disent qu'ils vont à l'école mais bon, c'est pas à l'école qu'on les éduque."

Éducation et sanction

L'acte délinquant va bien au-delà de son auteur, il engage le collectif car il entache la réputation d'un nom. On ne demande pas de se justifier mais de rentrer dans la conformité.

L'oncle maternel est ici détenteur de l'autorité :

"C'est beaucoup dans la verbalisation et puis c'est aussi la correction. (...) Voilà, je prends un exemple comme ça. C'est, on arrive de Nouméa, celui qui a fait aussi notre éducation c'est le dernier frère de ma mère, le dernier garçon, lui il reste à la maison, mon oncle. Quand on arrive, tous les garçons, nos mamans nous débarquent-là. Nous alignent comme ça, là dans la véranda et après il fait le compte-rendu de l'année. Il dit voilà : toi ta mère elle m'a dit que tu traînes un peu trop, tu fais ça, tu fais ça, toi à partir de demain tu fais ça, ça, ça, ça, ça ; donc il nous fait le tribunal, en fait et après chacun reçoit une sanction par rapport à son âge. C'est-à-dire que par exemple, j'ai un cousin qui a commencé à rentrer dans la délinquance, dès qu'il a posé les pieds, mon oncle il lui a déplacé la mâchoire, une fois, là il a compris qu'il faut qu'il arrête d'aller commencer à voler dans les maisons. Nous, par exemple on se faisait fouetter, mais c'est pas de la maltraitance, c'était de nous expliquer, puis de nous dire que toi tu es quelqu'un, et avec le nom que tu portes, tu fais pas n'importe quoi parce que quand tu vas faire des bêtises, cette répercussion-là de la bêtise, ça se répercute sur toute la famille et après la famille, elle est mal vue." (un éducateur)

Dans cette illustration, les jeunes n'ont pas la parole, il n'y a pas de déni du comportement transgressif, ni à le justifier, ce ne sont pas les parents qui sanctionnent directement et ils ne sont pas les uniques garants d'un bon comportement et d'une bonne éducation. Les comportements sont interrogés et punis en groupe d'âge, les sanctions corporelles peuvent être très brutales en fonction des dommages causés à la réputation du nom de famille.

2. La délinquance

Selon l'officier de gendarmerie, une délinquance artisanale :

"C'est de la consommation vivrière, c'est, je fais du cannabis, ça se cultive vite, j'en vends un petit peu pour me nourrir et je consomme le reste. Y'a pas d'économie souterraine, pas d'investissement, y'a pas un clan de Houailou qui a acheté, la moitié d'un quartier de Nouméa résidentielle avec l'argent blanchi."

Les parents Kanak entre défaillance et impuissance selon l'officier de police :

"Les deux parents sont inexistantes parce qu'ils préfèrent aller boire du kava, ils préfèrent s'alcooliser entre copains. Donc le mineur, il est laissé à lui-même. Après faut dire aussi que la cellule familiale mélanésienne elle n'est pas comme l'europpéen.

Mamans, papas, il y a de tout, mais c'est souvent les parents, ils sont pris aussi dans des choses, eux aussi sont dans des consommations, le kava, les mamans les jeux d'argent ou l'alcoolisation tous les weekends donc après pour poser un cadre avec ces enfants-là, pour leur dire toi, tu dois faire ça et tu ne dois pas faire ça."

Déscolarisation et addictions précoces selon l'éducateur :

"La plupart des parcours de vies de ces gamins-là, c'est déscolarisation, fragilité au niveau familial, très tôt, 6ème, moi j'avais des gamins, ils avaient 11 ans, ils n'allaient plus aller à l'école, ensuite alcoolisation, cannabis. C'est des gamins qui vivent la nuit, qui dorment la journée, ils sortent mais les parents sont complètement dépassés quoi c'est-à-dire qu'ils peuvent tout le temps leur crier dessus pour dire, pour aller à l'école, pour les amener à l'école et entre-temps ils fuguent."

La place considérable de l'alcool selon l'officier de police nationale :

"On enlèverait le facteur alcool, on aurait 80% de la délinquance en moins. Je veux dire quand on a un commissariat en métropole qui fait peut-être 15 ivresses manifestes sur la voie publique, par ans⁷³, ici, nous on en a 6500 IPM par an⁷⁴, Et qu'on met en dégrisement, et dedans on a quasiment 60% qui sont auteurs d'infractions"

Selon le magistrat :

"Vous aurez l'occasion d'en parler avec d'autres intervenants puisque 80 % de la population carcérale a commis les faits sous l'emprise de l'alcool."

Une délinquance de désœuvrement, contrairement à l'avis de l'officier de gendarmerie, le cannabis, est un "bizness" qui se structure selon l'éducateur de prévention :

"Ça dépend du mouvement, ça dépend comme ils disent les jeunes, du délire. Ça veut dire que s'ils sont là et puis ils s'ennuient, ils ont envie d'aller voler une voiture et puis de se saouler, ils vont le faire. Ils n'ont pas d'argent, il y en a qui ramènent du cannabis, ils vont aux abords du lycée ou du collège, ils lâchent 2 ou 3 enveloppes en même pas un quart d'heure ils ont fait 15 000, 20 000 francs⁷⁵. Oui, ils ont des repères, ils ont leur réseau, ils ont tous le réseau, ils sont très autonomes les gamins, pour gagner des sous c'est rapide

⁷³ Chiffre 2018 des Ivresses publiques et manifestes pour la Nouvelle-Calédonie ayant donné lieu à une intervention de la police et un placement en cellule de dégrisement, chiffres de la direction centrale de la Police Nationale.

⁷⁴ En 2017, en métropole, le nombre d'infractions pour ivresse publique et manifeste (IPM) ayant donné lieu à des poursuites s'est élevé à 52 999⁷⁴ (dont 51 650 en métropole), soit 10,9 infractions pour 10 000 habitants âgés de 15 à 74 ans, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies Source OFDT ; <https://www.ofdt.fr/> consulté le 9/2/2020)

⁷⁵ Il s'agit de francs

après ça c'est la petite consommation. On va dire après c'est quand ils grandissent, ils vont vraiment rentrer dans ce qu'on appelle ici le " business " ça commence généralement-là, à l'adolescence ils construisent leur réseau."

Selon l'officier de gendarmerie, de bons délinquants, humbles qui reconnaissent les faits et acceptent l'incarcération, mais sans rendre compte :

"Alors ça c'est une remarque à la marge, c'est pas un principe, il y a eu quelque cas où l'on se posait la question, mais en règle général ce sont les bon mecs, enfin selon les éléments de l'enquête et ils reconnaissent ce qu'ils ont fait. Jusqu'à des faits graves, tirer sur des gens avec une arme, tentative d'homicide etc..."

Je ne sais pas comment décrire, pour nous c'est en décalage avec le côté délinquant. Soyons simple un délinquant est un menteur, c'est un mec qui va nier l'évidence. Mais là on a des délinquants qui disent ; ben oui c'est moi qui était là, quand il s'en rappelle, parce que dans l'état d'alcool et de cannabis dans lequel ils sont, ils ne peuvent pas du tout s'en rappeler. Ils reconnaissent que ce soit à travers les procès, le procureur pourra vous en parler. Ils reconnaissent le fait, mais ni il ne l'explique ni il ne le regrette."

Les délits dans un registre très limité qui est une spécificité selon le magistrat :

" Ici on travaille avec 5 infractions, alors que le code pénal en a des milliers. On a tout ce qui est vol, avec la panoplie des circonstances aggravantes, tous ce qui est violence, tous ce qui est délit routier, des infractions cannabis, des escroqueries, des abus de confiance on en a quelques-uns. Et puis des infractions de nature sexuels. On travaille avec 5 infractions ici, alors que le code pénal en a des milliers."

3. La Justice

Représentations et contacts avec la justice

Selon un magistrat une justice subie :

"On est un peu les seuls représentants d'une justice qu'ils ne comprennent pas et qu'ils n'acceptent pas, ils n'adhèrent pas du tout."⁷⁶

La coutume passera toujours avant :

"La coutume passera toujours avant tout, la loyauté à la coutume. En Nouvelle-Calédonie chez les Kanak, quand il y a une coutume à faire cela passera avant. Une coutume ou une règle culturelle qui est suffisamment forte pour qu'ils soient capable de mettre en danger leur situation, par exemple une semi-liberté, une permission de sortie, etc... Quitte à être condamné pour évasion. Par exemple, vous mettez quelqu'un en permission de sortie, alors les coutumes sont assez longues, il vous demande une semaine pour une coutume de mariage du tonton, vous lui dites non, il y a eu des violences conjugales vous n'aurez que trois jours, il va prendre une semaine. Y compris s'il est sortant la semaine suivante, donc il va se mettre en état d'évasion même en fin de peine. Donc vraiment la coutume est au-dessus de tout."

Une justice dysfonctionnelle

⁷⁶ Dans l'expérience de l'un d'entre-nous, expert psychologue auprès du tribunal, certains prévenus ne prennent pas la parole pour se défendre pendant leur procès aux assises, par refus de justice "des blancs".

Les PPSJM sont pénalisés par des dysfonctionnements, selon un magistrat, le courrier est mal distribué, si des PPSMJ ne reçoivent pas une convocation et ne se rendent pas à un rendez-vous avec le juge, ils sont arrêtés et incarcérés ou réincarcérés. Ils sont également pénalisés par le manque de personnel au greffe et suivant les moments la politique du parquet.

Des adaptations, selon un magistrat :

Une tolérance pour les obligations coutumières de PPMJ avec des permissions de sortie pour les coutumes :

"Je le prends en compte (les cérémonies coutumières), mais il y a plein de collègues qui feraient différemment. C'est vraiment une intuition personnelle. Mais en fait le Kanak vous devez le savoir, il n'a pas la notion de l'incivilité, il fonctionne par clan et tranche d'âge. Donc tout ce qui chez nous correspond à : « mais monsieur c'est votre vie il faut penser à vous, vous vous rendez compte la coutume du tonton c'est bien beau mais vous vous êtes sortant dans une semaine, il faut que vous pensiez à votre avenir, etc. » Pour eux c'est du chinois, on ne parle pas le même langage quand on dit ça."

Favoriser les TIG en tribu, des aménagements de peine adaptés à la culture Kanak ?

"Le pénal est franco-français, mais le TIG correspond bien au côté communautaire des Kanak. Alors pour l'instant on délègue à la mairie qui est habilitée et qui, elle fait de la sous-traitance avec les coutumiers qu'elle connaît et avec lesquels elle est habituée à travailler. Ça marche bien sur Sarraméa, La Foa qui sont des zones caldoches, donc avec des mairies blanches. Parce qu'eux ils ont l'habitude de travailler avec des coutumiers."

Introduire des assesseurs coutumiers au pénal avec le JAP pour qu'ils deviennent des garants de la bonne exécution des TIG en tribu :

"Mais en fait moi, ce dont j'aurais besoin, plus que cette compréhension de la coutume, parce qu'en fait la coutume même si je ne comprends pas en détails, j'ai bien compris que c'était important, tout ça je le prends en compte. L'avantage d'avoir des assesseurs coutumiers, c'est qu'après quand les jeunes sont libres, sous libération conditionnelle, l'assesseur coutumier puisse lui dire il faut que tu bosses. C'est un peu l'idée du TIG en tribu, après il faudrait passer à la libération conditionnelle en tribu, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir le CPIP qui va à Koné une fois tous les mois voir le jeune pour voir comment ça se passe, il faudrait qu'on ait au sein de la tribu quelqu'un qui dit ; mais moi je suis responsable de monsieur, monsieur et monsieur, ils sont tous les trois en libération conditionnelle si je les vois alcoolisés j'ai le pouvoir, le devoir de faire un rapport au CPIP." (un magistrat)

Une place ambiguë de la coutume de pardon.

C'est une procédure qui permet la régulation des conflits dans la société Kanak. La coutume de pardon est évoquée comme processus : "Dont le but est de parvenir à la ré-conciliation qui implique les parties en cause dans un conflit. Le point de départ en est la volonté exprimée par les parties de retisser les liens rompus par l'acte à l'origine du litige" (Charte du peuple Kanak, socle commun des valeurs et principes fondamentaux de la civilisation Kanak, Sénat coutumier (2014 : 11). Selon un magistrat, si la réalisation d'une "coutume de pardon" n'a pas de statut en

droit⁷⁷, elle peut avoir une influence sur le jugement au pénal ce qui apparaît comme une adaptation au droit coutumier ou plutôt à la perception de la coutume Kanak :

"La coutume de pardon ne permet pas en droit d'avoir une peine inférieure mais dans le cheminement du juge c'est évident que cela joue en ce sens que la personne reconnaît sa responsabilité et demande pardon, donc ça peut jouer en sa faveur.

En même temps comme souvent après une coutume de pardon la victime ne demande plus de dommage et intérêt voire enlève sa plainte (ce qui n'a pas d'effet sur les poursuites du parquet) le juge peut parfois être agacé, en considérant que c'est un peu facile de commettre les actes puis demander pardon et hop c'est fini ! donc cela ne joue pas toujours à la baisse de la peine." (un magistrat)

Pour un éducateur Kanak, la "coutume de pardon", doit être faite et acceptée, mais pour autant, en fonction du contexte, de son statut et de la gravité des actes qui ont été posés, elle ne signifie pas une réinsertion au sein de la tribu et du clan. Par exemple X qui est un jeune de sa parenté, par son acte grave a sali un nom, un nom de famille de chef, un nom qui ne lui appartient pas. C'est aussi avec des répercussions très personnelles si quelqu'un avec ce même nom dorénavant connu par les médias demande un jour un appartement, un emploi, il ne l'aura pas dans une île où il n'y a pas d'anonymat :

"Ce qu'il a fait là, c'est qu'il a sali notre nom, nous, notre nom il n'était pas connu avant. Il va demander pardon pour des fautes à l'égard d'une famille et d'un clan. Par ses actes il s'est mis en rupture. Il va aller voir son père ou son grand-père. À partir de cet acte grave, ils doivent préparer une coutume. Il porte notre nom, mais une grosse difficulté, c'est par rapport à sa maman, (la fragilité) c'est qu'il a un nom de femme, qui lui vient de sa mère alors que moi je suis un sapin, je suis un enfant d'un homme, je suis un garçon de la maison. Moi si je veux, je le prends et puis je le jette sur la route, j'ai le droit de faire ça. C'est un enfant qui est né dans la brousse. D'où il sort ? C'est qui son père ? C'est pour ça que le gosse il est comme ça, il fait de la prison. Après il pourra refaire sa vie dans le social mais pas dans la tribu, il sera exclu de la tribu."

Les relations avec la gendarmerie, la justice ont évolué avec certains élus et coutumiers avec la prise de conscience que cette problématique est actuelle et future ; *"même il y aurait une indépendance dans les quatre ou cinq ans à venir, ceux qui sont délinquants aujourd'hui ne s'arrêteront pas."* La justice française importée reste globalement incomprise avec des jeunes délinquants Kanak perçus comme atypiques par les métropolitains. Ces altérités réciproques sont une source de perplexité et de tâtonnements. Justice et police ont une représentation fataliste avec comme pivot l'alcool et l'éducation et sont dans une recherche de sens de la délinquance. Un éducateur de prévention Kanak issu d'une tribu contestataire en explique les aspects multifactoriels et décrit les dispositifs volontaristes mis en place, potentiellement préventifs dans sa tribu et tournés vers une réappropriation d'une identité culturelle et des savoir-faire.

⁷⁷ Il est question de la "coutume de pardon" dans une jurisprudence de la cour de cassation ; Avis n° 0070001P du 15 janvier 2007 voir également Lafargue (2013)

Pour tous, c'était mieux du temps de la domination "des vieux" qui faisaient régner l'ordre, l'obéissance, le respect des règles coutumières et le respect d'une observance religieuse issus des missionnaires. Les jeunes ont certainement besoin de confiance et de responsabilité. Ils sont exposés à des manipulation politiques et aux influences criminogènes de la "modernité" (et de la technologie).

Des règles de la "coutumes" sont incontournables et passeront avant tout pour les PPSMJ Kanak quitte à perdre un aménagement de peine et/ou à rallonger la détention. Ces priorités sont connues du magistrat interrogé. Elles donnent lieu à une certaine tolérance de la justice en fonction des perceptions et des bonnes volontés des magistrats, le plus souvent de passage pour quelques années avant d'être remplacés. En dehors des principes généraux de la justice importée, les PPSMJ sont tributaires des dysfonctionnements locaux de la justice et de ses modalités relativement inapplicables en Nouvelle-Calédonie (remise des convocations) et des politiques du parquet qui peuvent favoriser l'incarcération au détriment des aménagements de peine.

Certains aménagements de peine sont promus en rapport avec la perception de ce qui serait des contraintes disciplinaires habituellement et traditionnellement pratiquées en tribu à l'instar des travaux d'intérêt général au bénéfice de la communauté (ou de la chefferie). Cependant, il manque des garants en tribu pour surveiller l'exécution de ces peines. Pour un magistrat, la présence d'assesseurs coutumiers auprès du juge d'application des peines permettrait qu'ils en soient les garants en tribu. D'autres aménagements de peine seraient possibles sous condition, comme la reconnaissance du travail vivrier en tribu qui permettrait de réaliser les aménagements des peines nécessitant un emploi. Il semble que pour les européens la "coutume de pardon" est réifiée, essentialisée pour souligner les capacités de compromis et d'apaisement des conflits dans la société Kanak alors que pour un éducateur Kanak elle ne signifie pas une réinsertion en tribu.

VI. Entretiens réalisés avec un capitaine, cadre de la détention et le commandant du Camp-Est

Dans le cadre de ce chapitre nous avons rencontré un capitaine calédonien et le commandant du Camp-Est détaché de métropole.

"Franchement, je suis parti sept ans en Métropole, professionnellement, je me suis éclaté, quand bien même les personnes détenues qu'on peut avoir à garder. Il y a du gros banditisme, il y a tout ce qui est lié au fanatisme religieux et tout ça, c'est un peu compliqué mais c'est tellement bien structuré, c'est tellement bien cadré." (un capitaine de la détention)

1. Les conditions de travail et de détention

Parmi ces conditions, les bâtiments sont très clairement mis en cause par un capitaine de la détention : ils ne permettent pas des conditions de détention dignes. La structure actuelle est en réalité un bâtiment datant du bagné auxquels des aménagements et agrandissements ont été adjoints pour pallier aux situations d'urgence :

"On n'a jamais mis en œuvre un vrai schéma directeur ; on a toujours réfléchi soit en termes d'urgence soit en termes de, oui de, comment, de besoins immédiats donc à chaque fois, on a rajouté des choses à un établissement qui existait mais qui est une structure qui date du bagné." (un capitaine)

Un projet de construction déjà engagé a dû être interrompu, laissant les professionnels et les détenus dans la même situation. En l'état actuel, les détenus cohabitent à quatre dans des cellules prévues pour deux explique le capitaine :

"Ici on a 402 places, 550 détenus en gros, les chiffres, c'est pas énorme, quand on regarde les chiffres sauf que quand on ouvre la cellule, sur une cellule de 2 places, vous avez 4 mecs dedans donc il y en a deux qui dorment par terre dont un qui a presque la tête dans la douche, quoi, tellement c'est, tellement c'est... Et quand la nuit, ils veulent se lever, il faut enjamber les gars pour aller aux toilettes."

Seule une nouvelle construction permettrait de changer les conditions de détention et de travail. Elle permettrait également d'améliorer et de multiplier l'accès des détenus aux activités, aux formations et au travail, pour les faire bénéficier d'actions de réinsertion :

"Il faut surtout qu'on pense bien à ce qu'il y ait des espaces pour faire de la formation, pour donner du travail aussi en prison (...) on parle toujours de l'activité de maraichage de cultures vivrières et des choses comme ça, à mon sens, il faut qu'il y en ait un peu parce qu'il y a des gens qui vont que vivre à la tribu donc ils vont retrouver ce système-là mais il y a aussi des gens qui veulent s'insérer dans la société civile (...) Il faut aussi leur permettre de passer des diplômes parce qu'on est souvent sur des échecs scolaires donc il faut qu'on arrive à faire passer des CAP, il faut qu'on arrive à faire passer des BEP. Alors beaucoup de trucs manuels, moi je pense qu'il faut de l'atelier mécanique, de tôlerie, des choses comme ça."

Pour renforcer son opinion, le capitaine évoque les activités occupationnelles proposées par le SPIP mais non professionnalisantes :

"Le SPIP a développé beaucoup d'activités mais c'est de l'activité occupationnelle, les échecs c'est bien, ça fait réfléchir. Mais bon, ça rapporte pas (...), ça nourrit pas son homme."

Il partage en cela le point de vue de certains surveillants pour qui ces activités sont inadaptées à la réinsertion des détenus, les formations professionnelles sont évoquées comme plus utiles.

En maison d'arrêt, les détenus sont nerveux, il y a beaucoup de vandalisme, le matériel est régulièrement dégradé, poursuit le capitaine :

"Donc on a des exactions, des bris, des casses énormes sur ces quartiers-là, ils nous bousillent tout, ils arrachent les contacts, ils cassent les ventilos, les télés, ils arrachent, les interphones, ils cassent tout, les lumières, ils pètent tout. Les fenêtres, ils ont cassé toutes les fenêtres des cellules, du coup-là, ils ont plus de fenêtres."

L'attente d'un transfert de la maison d'arrêt vers le centre de détention est importante et augmente encore ces tensions indique ce même professionnel :

"On a parfois une attente de 18 mois avant qu'on change quelqu'un de la maison d'arrêt pour l'emmener et du coup, ça nous pose des problèmes de gestion, parce que comme on est en surencombrement de personnes détenues. Qu'est-ce qu'on fait pour palier à ce manque, ben dans le centre de détention ouvert et dans le centre de détention fermé, on y met des gens, (...) condamnés à des courtes peines, (...) qui sont les plus turbulents qui ne mériteraient pas d'aller dans les centres de détention ouverts, qui devraient rester en maison d'arrêt (...) On a à peu près la moitié de la population pénale qui attend un ordre pour partir."

Application des règles de détention, de sécurité et des procédures

Le commandant indique que des mesures de sécurité ont été mises en place grâce aux ERIS (Équipe Régionale d'Intervention en Sécurité) qui sont des agents d'intervention spécialisés. Il s'agissait pour lui d'avoir une équipe en cas d'événement majeur. Pour autant, il est toujours possible de faire intervenir la police en cas de mutinerie. Il ressent comme un poids important l'éloignement avec la métropole :

"Déjà l'éloignement de l'établissement (de la métropole), le décalage horaire, on est dix heures en avance sur la métropole. Donc, c'est se dire, s'il arrive un souci, enfin, ou une prise de décision, faut que je la prenne, soit elle doit être prise tout de suite (...) au niveau responsabilité, c'est encore, ça amène un poids en plus (...) si par exemple il m'arrivait un accident, un accident majeur qu'est que je fais⁷⁸ ?"

Pour le commandant cet isolement lui pèse et l'insécurise en cas de problème.

Le capitaine issu du territoire qui a travaillé plusieurs années en France regrette un manque de rigueur :

"Franchement, je suis parti sept ans en Métropole, professionnellement, je me suis éclaté, quand bien même les personnes détenues qu'on peut avoir à garder. Il y a du gros banditisme, il y a tout ce qui est lié au fanatisme religieux et tout ça, c'est un peu compliqué mais c'est tellement bien structuré, c'est tellement bien cadré."

⁷⁸ En Nouvelle-Calédonie, il peut s'agir des Cyclones ou de crainte de tsunami.

Un changement de statut.

La prison qui était sous l'autorité du Territoire passe en 1989 sous l'autorité de l'État, cette transformation est regrettée par le capitaine car elle limite l'autonomie de l'équipe de direction du Camp-Est. Par contre devenir fonctionnaire État a considérablement augmenté les salaires. Redevenir territorial comme en cas d'indépendance avec des salaires inévitablement moins important est une source d'inquiétude.

La cohérence dans le travail

Le commandant évoque son arrivée très précipitée en Nouvelle-Calédonie, lieu de mutation qu'il n'a pas choisi, auquel il n'a pas été préparé, c'était son premier poste en tant que commandant. Il s'agit pour lui d'un véritable défi pour lequel il s'est beaucoup appuyé sur son adjoint considérant que la cohésion des cadres induit la cohésion de l'ensemble des équipes :

"C'est les relations que j'ai avec l'adjoint, l'encadrement parce que dire, on est commandant c'est vrai mais si on n'a pas la cohésion des cadres, de l'équipe totale administrative totale, etc., (...) ça ne fonctionne pas."

Le capitaine critique la souplesse d'un juge qu'il considère comme du laxisme avec des idées venant de France :

"La juge, elle est trop laxiste et elle a cette espèce de pensée-là, excusez-moi, de France, ah les pauvres gens, c'est des pauvres gens, on les a déjà sortis de la tribu mais ça c'est des pensées rétrogrades pour moi, c'est rétrograde ces pensées-là et si nous, on ne leur donne pas le minimum de cadre qu'ils ont besoin, qui c'est qui va le faire ?"

Il considère d'ailleurs que l'adaptation à la culture a ses limites, Ce n'est pas à la justice de se plier aux particularismes culturels de chacun mais bien aux citoyens de se plier aux règles et aux lois de l'État.

3. Les représentations des détenus

Les proximités

Tout le monde se connaît, une particularité calédonienne mais également une difficulté :

"Alors c'est la relation entre les détenus et le personnel (...) c'est que tout le monde se connaît ici : ils ont été sur les bancs de l'école, dans les entreprises, etc., et puis il faut le dire aussi c'est que parmi le personnel il y en a certains qu'ont des membres de la famille qui sont incarcérés."

Pour la capitaine, ses proximités sont source de difficultés, les surveillants ne font pas appliquer le règlement de la détention, ce qui peut se retourner contre eux :

"Avec les personnels c'est aussi un peu la problématique (...) ils ont cédé de l'espace à la population pénale et du coup (...) ça peut se traduire par des violences (...) Une personne détenue qui passe avec un bonnet, c'est interdit ou une capuche, c'est interdit, c'est comme ça c'est interdit. Ben, si moi je ne la fais pas enlever à un détenu, le surveillant, il ne va pas avoir le courage de le faire. Du coup, le jour où il y a ce fameux surveillant, il dit non à un détenu, le détenu, il ne comprend pas (...) ça peut partir en sucette quoi, vous voyez, alors que si la règle, elle est imposée..."

Le capitaine a connu dans le passé une grande rigueur au Camp-Est, du respect et de l'autorité sinon c'est la perte du pouvoir :

"Moi j'ai connu ici, c'était hyper rigoureux (...) ici, les gens, ils respectaient. C'est le contraire, les gens croient que si ne on leur dit rien, il ne va rien se passer, c'est exactement le contraire, ils veulent prendre le pouvoir."

Il voit comme négatives les bonnes relations humaines entre détenus et surveillants :

"Ç'est pas de la chaleur ça, c'est du laxisme."

La force de l'affiliation entre détenus

Pour le commandant, les problèmes de délinquances sont en lien avec les affiliations à des groupes, à des bandes qui sont, comme en métropole liées aux territoires :

"Ils sont violents (...) c'est entre tribus, c'est des soucis comme en métropole, extérieurs (...) relationnels, etc., par rapport à « toi, t'habites là, moi j'habite là », etc., « tu es venu sur mon terrain (...) en métropole c'est plus niveau problème de cité."

Une perte de repère ?

Même délinquant, les détenus de milieu rural ont été élevés dans le respect soulignant la différence entre les détenus de l'espace rural et ceux de l'espace urbain :

"Plus vous allez dans l'intérieur, et d'ailleurs ils sont plus rares, les détenus de tous ces coins-là, ils sont quand même beaucoup plus respectueux, ils ont encore été élevés, même si c'est des délinquants, dans un esprit de respect."

Les professionnels considèrent les détenus comme perdus dans leurs repères. En effet, les changements culturels à l'œuvre, les migrations vers Nouméa et la vie dans les quartiers périphériques modifient fondamentalement le fonctionnement tribal qui entraîneraient des pertes de repères socioculturels comme l'indique le capitaine :

"Il ne peut pas se loger ici quand il gagne le SMIC à Nouméa donc qu'est-ce qu'ils font, ils font des cabanes. Et puis cette promiscuité, ce manque d'hygiène parfois, les gosses qui traînent partout, ben voilà c'est ça qui fait la délinquance ; les parents qui sont au Bingo⁷⁹ au lieu d'être avec leurs enfants."

Les règles qui régissaient la vie en tribu ne sont plus respectées par les plus jeunes, peut-être ne sont-elles plus transmises non plus. Il paraît alors difficile de s'appuyer sur la culture pour répondre aux besoins de réparations des actes de délinquances ou criminel car ces codes sont perdus ou dénaturés. Quelques professionnels énoncent leurs représentations des populations locales. Comme d'autres, le commandant évoque le manque de réflexion, d'anticipation et de projection dans l'avenir des détenus Kanak :

"On leur dit de réfléchir et ils vont dire oui, cinq minutes après « ah, je ne me rappelle plus (...) je pense que c'est leur culture..."

La question du rapport au temps est également évoquée. Pour le commandant, la manière de gérer le temps étant différente, elle lui apparaît comme un manque de maturité, de capacité

⁷⁹ Bingo, un jeu d'argent très populaire en Nouvelle-Calédonie.

intellectuelle à anticiper les conséquences de leurs actes, une grande différence avec l'euro péen :

"Ils ne vont pas rentrer à l'heure. Une fois, deux fois, trois fois parce qu'ils préfèrent aller boire un coup avec le petit copain et voilà la fête de l'igname, voilà, mais bon, ils n'ont pas le même, je veux dire, la même réflexion que nous."

Il lui semble que ce rapport différent au temps et aux obligations est une absence de conscience du temps et des contraintes journalières. Aussi, ce qui lui apparaît comme un manque doit être comblé par le rythme de vie en prison :

"Vous regarderez au niveau de la population, vous regarderez ceux qui ont une montre (...) ce n'est pas terrible de ne pas avoir une montre (...) ils n'ont pratiquement pas de montre. Donc, le temps pour eux ça n'a pas lieu. Ils vivent avec le jour, la nuit. Du moment que je vais à la pêche ou à la chasse, ou que je puisse me nourrir ou que je puisse nourrir ma famille (...) c'est nous qui réglons leur temps d'occupation. Ils savent que le matin du moment qu'ils entendent des bruits c'est le moment d'ouverture et après c'est le repas, les activités voilà c'est de l'automatisme."

Le capitaine se montre plus prudent et moins catégorique dans sa compréhension du rapport aux temps des populations locales. Il fait un lien avec la perte du respect des institutions, comme si l'effort pour entendre le rapport au temps de façons occidentale était abandonné par la population :

"Le rapport au temps il est un peu compliqué. Avant c'était déjà un peu le cas mais comme les gens étaient beaucoup plus respectueux des institutions, ils faisaient très attention donc comme en même temps il y a moins de respect envers les institutions donc là on s'en fout un peu, quoi."

Pourtant, il partage avec le commandant l'idée que la pénitencière est le dernier espace où un cadre peut être posé aux détenus :

"Parce que, un semi-liberté qui rentre en retard, qui rentre avec deux heures de retard, nous, on le bloque à l'établissement (...) [la juge] Elle le convoque, il va la voir : « mais non j'avais mon gosse, il était un peu malade alors je voulais rester un peu avec la maman. Ah oui pardon. » Et bien, ce n'est pas ça, je suis pas d'accord avec ça. Il faut être ferme avec les gens parce que du coup c'est facile, je vais raconter des bobards si et j'ai toujours une excuse. Bien non, la prison, elle est faite aussi pas que pour punir, elle est aussi faite pour donner du cadre à des gens qui n'en ont pas eu. Si nous-mêmes, on n'est pas capable de donner du cadre mais quand est-ce qu'ils vont l'avoir le cadre, les gens, jamais (...) La prison c'est la dernière chose pour qu'on lui donne du cadre."

Les troubles addictifs et la santé mentale

Les traitements psychiatriques prescrits en détention sont détournés dans un mode de consommation toxicomaniaque ; ils sont source de trafic, non seulement à l'intérieur de la détention ce que le capitaine de détention évoque, mais également source de trafic entre l'intérieur et l'extérieur. Ce dernier élément remet en cause le travail des surveillants :

"Ça je n'en ai pas entendu parler mais ça ne m'étonne pas, mais là c'est parce que les gens ne font pas leur travail, c'est nous qui faisons pas notre travail dans l'histoire, comment ils peuvent sortir les médicaments d'ici ? (...) Ça veut dire que quand le colis sort, il n'est

pas fouillé et tout ce qui doit sortir de la prison doit être fouillé, voilà c'est tout (...) Il faudrait peut-être que ce soit le chef aille le faire ?"

Les consommations de médicaments seraient également une substitution de consommations d'alcool et de cannabis antérieures à l'incarcération ce qui pose la question de la santé publique. Les professionnels évoquent le fait que les consommations d'alcool et de cannabis sont massives dans tout le pays et touchent toutes les générations. Le mode de consommation de type binge drinking⁸⁰ semble assez banalisé sur ce territoire. Concernant l'alcool le capitaine indique :

"Ça toujours été ici (...) l'alcool a été tellement un sujet depuis, dans les années 50, mon père, il me disait que par exemple le, le Ricard ou le Pastis, tout ça, c'était interdit en Nouvelle-Calédonie (...) parce que les gens, ils buvaient ça pur puis ils devenaient fous."

De même, les consommations de cannabis sont très banalisées et très répandues :

"Le cannabis, alors ça c'est un vrai fléau, au lycée, moi j'ai mes gosses, ils me disaient mais putain dans la cour ça sentait le cannabis quoi, dans les cours de récré, ça sentait le cannabis."

3. les dimensions relationnelles dans le travail

Relations aux détenus

Les professionnels se montrent pour certains attentifs aux détenus. Des liens avec les détenus sont probablement en rapport avec les relations de parenté existant entre les surveillants et les détenus. Le commandant évoque cette situation en expliquant la complexité de ces relations entremêlées :

"Très compliqué dans le sens où il y a le clan. Et vous savez qu'il y a un ordre hiérarchique (...) et si deux personnes de la même famille ont un rang hiérarchique plus important l'un que l'autre et celui qui est par exemple, détenu, qui a un rang hiérarchique plus haut qu'un surveillant, le surveillant va éviter de lui faire une fouille de palpation, fouille de cellule parce qu'il y a le respect du rang (...) pour lutter contre ça, on va vous dire 'oui, oui c'est fait chef'."

Pour certains professionnels comme le capitaine, ces relations entraînent un manque d'autorité de la part des surveillants. Le terme de laxisme est employé. Il importe pour les professionnels de garder une nette distance avec les détenus afin de conserver une autorité. En métropole, il n'est pas conforme de serrer la main des détenus dans les centres de détention ce qui n'est pas le cas ici. Au Camp-Est, on serre la main naturellement.

Les relations avec les surveillants :

Les liens entre les surveillants et leur hiérarchie est source de mécontentement. Si les entretiens des surveillants mettent en évidence le sentiment d'un manque d'encadrement, un management défaillant et

⁸⁰ « Pratique consistant à atteindre l'ivresse le plus rapidement possible. Lorsqu'elle est répétée, cette pratique a des conséquences néfastes sur la santé : **diminution des capacités d'apprentissage et de mémorisation à long terme, impulsivité accrue, impact sur l'apprentissage des émotions, l'anxiété et l'humeur, hypertension, dommages hépatiques, et augmentation des risques de dépendance par la suite.** » <https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/alcool-sante> (consulté le 11/08/19).

un manque de stabilité de la direction, la hiérarchie de son côté invoque un laxisme des équipes, leur passivité, leur manque d'autorité :

"Ils voudraient que ce soit moi qui le fasse (autorité), eux, ils sont juste là, ils sont spectateurs de ce qui se passe, Moi ou un autre officier ou gradé. Les officiers, les gradés ne sont pas là pour faire leur travail, vous avez des surveillants qui vous appellent toutes les trois minutes parce qu'il y a un détenu qui refuse de réintégrer, vous allez là-bas, vous dites au gars : « eh tu rentres », « oui chef ». Il est où le problème ? C'est bien que le surveillant, il a perdu l'autorité qu'il doit avoir lui".

Pour le capitaine, il y a une méconnaissance du travail de la hiérarchie et de son rôle. Les surveillants demandent trop d'assistance alors que les gradés ont d'autres obligations et contraintes :

"Deux fois par semaine, on a les commissions disciplinaires uniques, on a des commissions d'application des peines, on a le Codir tous les lundis, On a la préparation, les mutations des détenus, recevoir les détenus, On prend les détenus en entretien, régulièrement on leur demande ou si on sent que, parce qu'on est aussi présent sur le terrain, ou si on sent que, tiens c'est bizarre aujourd'hui il n'est pas comme d'habitude. C'est ça notre travail, c'est de faire des audiences de détenus, c'est ça, c'est à ça que ça sert un chef, faire baisser les tensions."

La perception du délabrement de la prison, des conditions très éprouvantes pour les détenus, de l'absence de perspectives de reconstruction sont déplorés comme pour tous les interlocuteurs. Le point de vue de la hiérarchie est normé sur les modèles de la détention en métropole. Les surveillants sont perçus comme manquant de rigueur, trop demandeurs ou trop dépendants vis-à-vis de la hiérarchie. Nos deux interlocuteurs sont d'anciens surveillants qui ont travaillé dans des centres pénitentiaires difficiles en métropole et qui ont grimpés tous les échelons.

Les relations interpersonnelles chaleureuses entre surveillants et détenus sont perçues comme laxistes, induisant un manque d'autorité et un risque pour la sécurité. Les liens de parenté et de hiérarchie coutumière existants entre les surveillants et les détenus ont une incidence négative sur la rigueur du travail. Les addictions en prison des détenus Kanak sont la poursuite des addictions antérieurs à l'extérieur. Les Kanak sont victimes d'une perte de repères identitaires et culturelles, souvent en rapport avec une migration sur Nouméa et des affiliations toxiques. Le juge d'application des peines est jugé beaucoup trop souple avec le risque que la détention s'adapte trop à la culture Kanak alors que ce sont aux détenus de s'adapter. Le rapport défectueux au temps des Kanak incarcérés fait partie de ces pertes de repères que la prison, en derniers ressort, pourrait leur permettre d'acquérir ou de retrouver. Ils pourraient ainsi acquérir le respect de leurs obligations envers la justice et la détention. Les officiers de direction voudraient faire l'économie d'une réflexion sur le contexte spécifique qui génère des adaptations qui se font de toute façon.

Les entretiens montrent ici des limites dans leur exploitation et les conclusions que l'on pourrait en retirer, contrairement à l'impression laissé par l'entretien, pour de nombreux autres professionnels, le commandant durant son séjour a fait preuve d'un grand soutien aux projets innovants dans les limites de sa perception de la sécurité.

VII. FAMILLES ET PROCHES DE PERSONNES INCARCÉRÉES

"Des fois, je sais qu'il se taillade, parce que lui (...) mais voilà mais pour lui c'est pas ça, comme il est enfermé, là il voit rien (...) des fois il a des idées mal placées. (...) il va se tuer, il va se pendre, je sais pas." (la compagne d'un détenu)

Dans cette étape de la recherche nous avons rencontré quatre proches de personnes incarcérées, deux mamans, une cousine, une compagne. De courts entretiens ont été réalisés pour trois personnes dans le local d'accueil des visiteurs Familles du Secours Catholique au Centre Pénitentiaire et pour une autre personne à son domicile. Les personnes rencontrées témoignent de l'impact des condamnations et des incarcérations (Ricordeau, 2005). Les proches se sentent très démunis, impuissants et inquiets face à l'emprisonnement et aux conduites suicidaires qui peuvent en découler. Le maintien des liens familiaux est essentiel.

Il s'agit des proches de quatre jeunes hommes entre 22 et 27 ans dont trois sont récidivistes et actuellement incarcérés pour cambriolage, vols de voiture, violences⁸¹. L'un était en fuite après une condamnation. Un second facilement reconnu et interpellé après avoir été filmé par la camera du magasin qu'il cambriolait.

1. Le cadre familial

Les données relatives à la sphère familiale signalent que pour les PPSMJ concernés par ces entretiens, nous repérons la présence de problématiques familiales caractérisées par des conflits intrafamiliaux, des ruptures, des séparations parentales et des violences intrafamiliales sans pour autant être des situations exceptionnelles. Assez jeune l'enfant, circule dans la famille entre la tribu et la ville et est plus ou moins bien accueilli.

Selon une maman, son fils détenu est un enfant mal accueilli dans une famille recomposée :

"Mon concubin parce qu'après j'ai fait la remarque qu'il n'arrive pas à accepter que mon fils il est avec moi."

Une grossesse non-désirée, un compagnon décédé, l'enfant est confié dans la famille, séparé de la maman :

"Mon fils il était avec moi... à partir de 2000. Et avant, il était avec mon oncle, il était avec mon oncle parce que c'est lui qui m'avait dit « vaut mieux que tu ailles sur Nouméa » parce que... Bon, mon fils c'est, c'était les choses qui arrivent quand on est jeune quoi, quand j'avais 20 ans. Et le papa, mon copain, bah il est décédé quand j'avais 7 mois."

Jeune enfant, un PPSMJ est envoyé par ses parents des îles Loyauté dans la famille à Nouméa, il connaît mal le français et se retrouve très vite en échec :

"Euh, bah j crois que lui dans son époque quand on avait voulu l'envoyer là c'était pour lui donner plus de chance."

"C'est quelqu'un qui est venu ici, il devait entrer en CM2 mais pas évident de quand tu parles le ..., tu dois apprendre une nouvelle langue du coup il a du mal.(...) Ça a pas marché parce que il était complètement décalé par rapport à la langue."

⁸¹ Pour l'un d'entre eux, "Il était sur le barrage, il a astiqué les gendarmes, il a cassé les voitures sur la route."

"Il a été en, jusqu'à... parce qu'après il était en collège et tout (...) 3^{ème}, après c'est fini, il a pas été plus loin..."

Un autre PPSMJ avait aussi été confié dans la famille à Nouméa, mal accepté, livré à lui-même, la bande devient substitutive de la famille :

"Comme il est ...mm...dans notre famille il a été tout le temps dévalorisé, exclus...bah c'est une façon pour lui de ... se créer une identité avec sa bande quoi (...) Et peut-être que il se sentait pas assez en sécurité avec nous, la famille, que quand je lui dit « mais pourquoi tu vas avec eux ? » ; « mais eux c'est ma famille »."

Une perte d'autorité, qui ne permettait plus d'éduquer un enfant :

"Comme maintenant on n'a plus le droit de taper un enfant, je trouve c'est dur, dur ; c'est comme ça qu'ils font ce qu'ils veulent quoi.(...) maintenant à 16 ans tu vois les jeunes sur la route à je sais pas quelle heure."

Les proches évoquent un ancrage qui va se fixer du côté du groupe, de la bande qui est perçue négativement comme facteur d'addictions et de délinquance et d'échec de tentatives d'insertion professionnelle :

"C'est la fréquentation avec les autres jeunes qui l'ont entraîné à fumer, à boire et tout. (...) On a fait toutes les démarches pour qu'il rentre à l'armée (...) quand il était à l'armée il ne peut pas s'en passer de la cigarette, pour en finir bon bah voilà, il n'a suivi, il n'a pas continué quoi."

Dans les entretiens nous retrouvons des enfants mal acceptés dans des familles recomposées, des mobilités problématiques pour l'enfant du point de vue scolaire et affectifs qui peut favoriser un surinvestissement du groupe des pairs et une vulnérabilité psychique.

2. L'emprisonnement

Des actes délinquants à répétition, difficile à comprendre par les proches :

" Parce qu'il y a les autres, ils retrouvent les copains, je sais pas ce qui se passe dans leur tête. (...) Ben pour eux, je crois que c'est un jeu, c'est un jeu." (une compagne de détenu)

Il est difficile de communiquer sur le vécu en détention selon les mamans :

"C'est moi qui lui pose des questions quand je viens, on évite de parler de tout ça, on préfère parler de ce qui se passe dehors. Je lui donne des nouvelles de la famille."

" Il dit rien, il parle pas et puis bah la dernière quand je suis passée, je savais pas que quand les détenus quand ils rentrent là, il s'est fait racketter, quoi par les autres détenus. (...) Il a pas dit, c'est moi, bah je lui ai posé la question parce que j'ai vu qu'il est rentré avec un short qui était pas à lui, et ça m'a fait quelque chose je lui ai dit « c'est pas à toi

ce short » mais ils sont où les shorts que j'ai mis dans le sac il m'a dit « ah mais ils ont tout pris ». J'ai dit mais comment ça ils ont tout pris ? il a dit c'est quand on va au sport ou quand on sort bah tu vois il me..."

Le désarroi des proches est omniprésent face aux conduites suicidaires en essayant d'influer sur les conditions de détention en communiquant avec le CPIP référent :

"Il a fait une tentative de suicide aussi quand il est rentré, il a pas supporté son incarcération, il était sous antidépresseurs.(...) C'est là que son conseiller m'avait contactée pour me tenir au courant de ce qui se passait, du coup moi je suis venue vite voir ici, pour en savoir un peu plus de ce qui se passait parce qu'il venait juste de rentrer et puis moi j'avais pas eu le temps de faire mes papiers aussi pour venir le voir.(...) J'avais appelé son conseiller ici pour éviter qu'il soit perdu dans ses, essayer de le faire travailler, essayer de lui trouver quelque chose à faire. (...) Parce que comme il était suicidaire, il voulait pas le mettre dans les ateliers parce que de peur qu'il qui se fasse mal et là ça va mieux, ils l'ont sorti, ils l'ont mis de l'autre côté au quartier de préparation à la sortie."

"Des fois, je sais qu'il se taillade, parce que, lui (...) mais voilà mais pour lui c'est pas ça, comme il est enfermé, là il voit rien (...) des fois il a des idées mal placées. (...) il va se tuer, il va se pendre, je sais pas." (la compagne d'un détenu)

Le parloir, une accessibilité difficile⁸²

Les temps de parloir sont très courts, peu fréquents et pas toujours accessible en fonction du nombre de demandes :

"Mais c'est nul en bas il y a que 30 minutes de parloir (...) Comme il a le droit au parloir 2 fois par semaine et c'est à partir du mercredi jusqu'au samedi, bah ça dépend des jours s'il y a de la place."

Les entretiens réalisés soulignent les obstacles ressentis par des proches pour obtenir un permis de visite au parloir. Le permis est souvent obtenu après un délai assez long et des démarches administratives qui leurs paraissent difficiles :

"Maintenant c'est compliqué. (...) ici, moi quand je suis passée dernièrement, il fallait retirer une fiche de là (...) tu remplis mais seulement il faut renvoyer par la poste. (...) Tu remplis tu fournis tous les documents, les formulaires à fournir et envoyés par la poste après, de là, il faut attendre. Ça fait que moi j'ai attendu peut-être presque trois semaines. (...) Bah moi je peux pas, pendant ce temps-là, je peux pas passer, j'ai pas d'autorisation pour passer."

⁸² En métropole un blog a été réalisé par les familles des détenus, *soledad et associé-e-s permisdevisite.noblogs.org*

"Après pour faire les démarches, oui c'est pas facile non plus, c'est plus comme avant on venait directement faire ici et maintenant il faut faire des copies, déposer à la poste, attendre que ça vienne ici. (...) Attendre 2 semaines mais je sais plus et donc après il faut attendre qu'eux, c'est eux, ils nous appellent pour dire que c'est bon les cartes et tout et puis..."

Rencontrer ses proches incarcérés se révèle laborieux pour les familles :

"Apparemment maintenant il faut venir mais il faut avoir la borne-là. (...) La borne, le truc de. Bah c'est en bas quand on rentre, à chaque fois quand on vient, on oublie de demander. Si j'ai pas le petit truc-là pour passer ici, ben je suis obligée d'appeler le téléphone ici, d'appeler directement ici, mais ils répondent pas souvent."

La première visite au parloir est vécue de façon douloureuse :

"Quand vous l'avez vu au parloir la première fois comment ça s'est passé ? Soupir, on dirait que c'est un fou."

"Mais après j'étais émue de le voir là parce que pour moi, le voir en prison c'était pas le truc que je souhaitais pour mon fils et lui aussi il était très..."

La difficulté d'organiser les visites est particulièrement pénible pour les proches :

"Ben justement que ce soit accessible pour les rendez-vous je sais pas, juste ça parce que c'est vrai que c'est une vraie, je vais pas dire une torture, mais mon fils il est là, j'ai besoin de le voir et c'est pas facile de venir et il attend qu'on arrive, si on lui dit on va revenir telle date mais on peut pas parce que quand on appelle ici..."

A l'intérieur de la prison, les PPSMJ sont dépendant des règles carcérales. A l'extérieur, les familles portent le poids de l'absence au quotidien mais aussi la responsabilité du maintien de la relation :

" (...) il est pas habitué à être enfermé là où il est, il était pas habitué, il me dit, j'ai dit alors c'est comment, il a dit « bah je trouve pas le sommeil ». J'ai dit, c'est normal, c'est normal parce qu'à la maison, voilà t'es en liberté tandis que là t'es enfermé, t'es dans une cellule voilà t'es enfermé, mais seulement, il faut que tu fais avec. Il faut que tu acceptes que t'es là, parce que si t'es là c'est parce que voilà, t'as fais quelque chose. Il faut que tu payes mais il faut accepter. Ça fait que... il m'a demandé « il faut que tu passes tout le temps ». Parce que de rester là et voir les murs c'est, c'est pas évident."

Les proches des PPSMJ rencontrés se centrent surtout sur leurs perceptions du vécu de la personne incarcérée et les difficultés d'accès au parloir. Enfants, les détenus ne sont pas toujours arrivés dans de bonnes conditions. La circulation des enfants dans la famille élargie est importante avec des séparations qui peuvent être durables. Les parents des PPSMJ de notre échantillon sont le plus souvent séparés, dans plusieurs situations décrites par les proches, les

nouveaux compagnons peuvent être rejetants vis-à-vis de l'enfant revenant auprès de sa mère. Les PPSMJ sont le plus souvent récidivistes d'actes de délinquance avec des affiliations du côté du groupe de jeunes, de la bande perçue comme facteur d'addiction et de délinquance. Pour deux d'entre-eux vivant en couple, cette situation n'a pas été un frein à la récidive. Les parcours scolaires ne sont pas terminés, l'insertion professionnelle est rompue ou inexistante. Les proches sont très impactés par l'incarcération. Dans les situations difficiles, les contacts avec le CPIP est rassurant pour essayer d'être moins impuissant pour soutenir le détenu et avoir une influence que les conditions de détention. La détention du proche est vécue comme à risque vital qui peut être contenu pas les visites. Dans cette urgence, l'accessibilité difficile au parloir et les procédures laborieuses sont éprouvantes et anxiogènes. L'utilisation de la borne ou du téléphone est insatisfaisante pour organiser un parloir pour rencontrer le détenu. Les temps de parloir sont très courts, 30 mn et les possibilités limitées pour des questions d'organisation interne à la prison. Les proches ressentent une angoisse massive sur le comportement du détenu en détention et la probabilité d'un passage à l'acte suicidaire ou d'autres formes d'auto-agressivité. La souffrance de l'enfermement est majeure. En incarcération les visites des proches deviennent essentielles, c'est un soutien psychologique qui apparaît indispensable et un lien avec la vie extérieure.

VIII. Entretiens avec des bénévoles et des militants.

"Le ressenti que j'en ai, c'est qu'il y a effectivement une justice pour l'exemple en fait, de dire on en a choppé un, on le condamne comme ça, ça va peut-être calmer ses cousins, ses copains de faire la même chose." (Un bénévole)

Dans le cadre de ce chapitre nous avons rencontré quatre personnes en entretien, un bénévole associatif, un aumônier, deux militants associatifs⁸³. Nos interlocuteurs sont tous les quatre originaire de la métropole, mais de longue ou très longue date en Calédonie dont ils ont fait leur domicile permanent. Nous n'avons pas systématiquement nommé les locuteurs car leurs points de vue sont souvent homogènes. Nous avons divisé nos interlocuteurs entre bénévole et militants associatifs de façon artificielle car ils ont tous bénévoles et militants à leur façon. Comme pour les chapitres précédents nous avons fait le choix de présenter largement le propos de nos interlocuteurs qui nous ont semblé le plus saillants.

À différents niveaux les bénévoles et militants dénoncent les conditions de traitement des détenus et la surreprésentation Kanak mainte fois évoquée par de multiples interlocuteurs :

"C'est essentiellement des Mélanésiens qui sont là (...) ça fait 90 %. On voit que c'est une catastrophe humanitaire que de voir tant de personnes qui se retrouvent derrière les barreaux. C'est un gaspillage humain...Il est sûr que la prison, ce n'est pas fait pour eux."

Selon un bénévole du secours catholique, l'incarcération est vécue par les familles comme une fatalité ; en prison tous les jeunes vont y passer :

⁸³ Dans cette période de congés en Nouvelle-Calédonie, il a été difficile de rencontrer les visiteurs de prison.

"Les 540 prisonniers, il y a 500 Kanak quoi, tout le monde le sait bien. Et les gens vivent un peu la chose là encore sous le sceau de la fatalité et disent qu'ils sont largement destinés à voir leurs enfants faire de la prison."

Visiteurs de prison⁸⁴, un soutien aux exclus, une disponibilité

Ils sont quelques fois le seul soutien des détenus isolés :

"Leur rôle est indispensable, véritablement sur le plan humain... beaucoup de personnes sont exclues des tribus pour... les bêtises qu'ils ont faites. Pour les délits commis, il y a une exclusion. Ils sont totalement... coupés des leurs, de leur famille et ceux-là n'ont pas de visites. Les seules personnes qui sont là, c'est les bénévoles qui les écoutent."

Ils ont un rôle dans l'accompagnement et la réinsertion en quelque sorte complémentaire des CPIP :

"Le problème des CPIPs qui sont tous des gens très bien, c'est que l'essentiel de leur tâche est consacré à la gestion des dossiers administratifs. Et voilà, la différence entre eux et nous, c'est que ce garçon quand on l'a eu au téléphone et qu'il dit, il faut que j'aille à Paita demain matin, ben nous on peut se déplacer pour l'emmener s'inscrire à Paita. Et ça le CPIP ne peut pas le faire."

L'expérience des aumôniers en prison est largement décrite par Reymonidier et Cachot (2009), l'usage qu'en font les détenus a été étudiés par Sarg et Lamine (2011). En prison, la participation aux offices religieux est aussi une sortie. Au Camp Est, selon l'aumônier, les détenus qui participent, n'ont pas forcément une motivation religieuse. Ils font partie d'une catégorie spécifique, ils sont d'âge mûr et auteurs de délits le plus souvent très lourds :

"Ils ont fauté. Ils sont là en pénitence et il y a une sorte de conversion mentale, peut être qui se fait. C'est pour la plupart des gens qui ont un peu de la bouteille. De l'âge, mais ils ne viennent pas uniquement pour le bénitier. C'est le fait que je leurs offre la possibilité de sortir de cellule et d'aller respirer un peu un autre air. Donc, ils viennent pour sortir et ils ne sont pas... on va dire... qu'ils ne sont pas fan du catholicisme. Parce qu'ils peuvent profiter pour aller brouter chez les protestants et parfois même, chez les témoins de Jéhovah. (...)

J'ai plusieurs personnes... parmi celles qui viennent régulièrement... qui sont des priants, enfin des gens... des gens bien, qui ont tué (...) On va dire, pas par accident. On ne parle pas de la route. Normalement, ils n'auraient pas dû le faire et puis, ça s'est passé (...) Certains me disent, le poids, ce qui fait mal, en particulier ceux qui ont tué, on va dire... d'une manière involontaire, conséquence d'une colère, conséquence de l'alcool ou d'un truc comme ça, ceux-là, triment quand même le poids d'une vie enlevée. Ça ne se digère pas si bien que ça. D'autres, c'est tout ce qui va toucher à la pédophilie ou au viol. De ce que je peux en percevoir, ils n'abordent pas ce sujet-là."

Les offices religieux sont assez espacés, l'aumônier intervient dans plusieurs structures différentes de la prison. Il regrette un accès limité aux détenus :

"Ils me voient toutes les trois semaines. Alors les femmes, c'est un peu particulier, elles nous voient deux fois par mois (...) Normalement, dans le statut de l'aumônier, il est prévu

⁸⁴ Les visiteurs de prison sont rattachés à l'aumônerie catholique ou sont nommés via le Secours Catholique.

qu'il ait la clé pour entrer dans toutes les cellules, c'est dans le statut même. Mais les conditions de sécurité de la prison de Nouméa avec l'absence de certaines caméras, de personnels, enfin, tels que ça se situe physiquement n'ont pas permis aux directeurs successifs, de me donner la clé. De m'autoriser à aller en cellule d'autant plus que cela se fait en Europe, on peut rencontrer quelqu'un et aller dans sa cellule et discuter avec lui."

1. Le rapport à la justice⁸⁵

Une perception d'un bénéficiaire :

"Le ressenti que j'en ai, c'est qu'il y a effectivement une justice pour l'exemple en fait, de dire on en a choppé un, on le condamne comme ça, ça va peut-être calmer ses cousins, ses copains de faire la même chose."

C'est une justice des blancs largement incomprise, dans une continuité de la colonisation, dans les conditions particulièrement mauvaises d'incarcération, l'intériorisation du sens de la peine n'est pas possible :

"Par rapport au fait que souvent c'est vécu comme une injustice : « pourquoi j'ai été condamné à autant », de l'autre côté aussi, si les conditions étaient dignes et ça renvoie à tout le passé colonial. Le passé colonial aggrave, ça dépend des personnes, je pense. En tout cas il est présent et ils y font souvent référence. Ils parlent de bagné. Je dirais que, ok ils sont responsables, ils ont été condamnés, mais ils ne le voient pas ça au vu de comment ils sont traités."

Une justice de blanc qui n'est pas comprise ni légitime, des attitudes des prévenus qui aggravent la sentence :

"Ils peuvent arriver pieds nus, la nonchalance peut-être, c'est même pas de la nonchalance, ça doit être perçue comme de la nonchalance. Je ne sais pas, il y aurait la manière de provoquer, parler de manière (...) moi j'ai vu une audience ou il arrivait en disant : "je suis chez moi et qu'est-ce que vous faites ici. (...)

Y'a des codes à avoir et une manière (...) et puis la justice ça reste quelque chose de blanc. Donc forcément, quand les gens y vont que ce soient victime ou condamné forcément c'est très connoté et ce ne sont pas les mêmes codes, et ce n'est pas la même manière de fonctionner donc forcément, il y a des incompréhensions. Il y a des choses que l'on ne comprend pas, il y a des choses qu'on n'accepte pas.

Le fonctionnement, qui est qui ? Qui c'est qui parle comme ça ? Lui c'est l'avocat, qui c'est le procureur ? Pourquoi il se lève ? Pourquoi il n'est pas cool avec moi ? Et puis les victimes, pourquoi il faut faire des papiers ? Pourquoi il faut faire des écrits ?"

Pour certains prévenus la condamnation est incomprise en fonction de pratiques culturellement codées :

"Ils disent « mais comment ça, vous allez me mettre en prison, mais j'ai avoué ! y'a plus besoin de me condamner puisque j'ai avoué ! » ; mais non en fait c'est pas comme ça que ça marche ! Ben en fait parce qu'ici quand tu avoues et tu demandes pardon en fait tu oublies. L'ardoise est effacée."

⁸⁵ Les débats entre justice française et justice coutumière ou dite traditionnelle ont été souvent abordé notamment, Bensa, Salomon (2007), la Ligue des Droits de l'homme et du Citoyen en Nouvelle-Calédonie (2010).

Des jeunes délinquants qui se font prendre sans difficulté :

"Ça me fait penser aux jeunes qui avaient cambriolé un gendarme à Plum. Ils avaient été chez lui, ils avaient volé ses armes, ses tablettes et ils s'étaient pris en photo avec la tablette sans penser que c'était une tablette qui envoyait toutes les photos sur icloud, du coup ils étaient là avec la tablette, avec les armes et tout ; et du coup les flics ont reçu des photos. C'était l'icloud du gendarme en question, donc lui il l'avait sur son cloud et il recevait les photos de ses cambrioleurs, qui étaient en train de se prendre en photo en picolant et en jouant avec ses armes ! « Bon ben je crois que j'ai leur identité en fait ! ». Il n'y a pas d'anticipation de la conséquence des actes." (Une bénévole)

2. Au-delà de la condamnation, les détenus sont sanctionnés à différents niveaux.

La dispersion des locaux, leur nombre insuffisants pour les activités et les modes d'organisation des déplacements des détenus rendent difficiles l'accès à certaines activités proposées par les bénévoles et rend aussi compte de leur faible fréquentation alors qu'il y a plus de places disponibles. Certaines activités ne peuvent pas se tenir, selon un bénévole :

"Et pour ce qui est de nos activités à l'intérieur de la prison, je disais que tout est conditionné par la localisation géographique au sein de la prison, des deux uniques salles dédiées aux activités, qui vont donc de la messe, au club d'échec, en passant par nos ateliers d'écriture et nos ateliers de lecture. Entre la faible disponibilité des salles et leur emplacement géographique qui fait qu'il faut calculer très précisément le transfert des prisonniers d'un quartier à l'autre, etc. Il y a des contraintes extrêmement fortes qui font que les effectifs de nos ateliers sont très faibles eu égard à ce qu'on pourrait accueillir d'une part. et d'autre part on pourrait faire beaucoup plus d'atelier qu'on ne peut pas mener à la fois parce que les organisations et les locaux ne le permette pas. Les ateliers sont fréquentés par une cinquantaine peut-être un peu plus de détenus sur les 540." (un bénévole du secours catholique)

Les détenus subissent la difficulté des familles à leurs rendre visite dont témoigne un bénévole du secours catholique. Une procédure compliquée, un éloignement important pour le milieu rural :

"Les familles et les gens d'ici, etc., sont très fatalistes. Ce qui les gêne le plus ce sont les contraintes des horaires et des organisations des parloirs. Bien, par exemple, le système de réservation qu'il faut faire 24h avant sur une machine qui est dans ce local d'accueil des familles qui est souvent victime de bug parce qu'elle est gérée par logiciel métropolitain et la machine plante assez souvent. Ou sinon ils ont un numéro d'appel, dont tout le monde systématiquement se plaint- j'en témoigne parce que je l'ai utilisé moi-même- un numéro d'appel de 8h à 11 heures du matin qui répond très rarement." (un bénévole du secours catholique)

En milieu rural, une réservation difficile à réaliser ou mal enregistrée :

"En fait, il y a un standard qui est saturé. C'est extrêmement compliqué, ça fonctionne mal, d'autant que pendant le temps d'appel – ici ce sont tous des gens pauvres, leur carte d'abonnement téléphonique s'épuise. Les gens se plaignent beaucoup de ça." (un bénévole du secours catholique)

Ils arrivent aussi qu'ils ont réservé sur la machine, et qu'ils arrivent le matin et qu'on leur dise vous n'êtes pas inscrit sur la liste, et ils ne savent jamais pourquoi ils ne sont pas inscrits sur la liste. Voilà, après les conditions de détention, tout ça, je vous dis ils sont fatalistes. Les familles se disent beaucoup ici, : « après tout le jeune, ou le moins jeune a fait une bêtise et c'est normal que... »"

Les détenus seraient peu, mal ou tardivement soignés avec une surmédicalisation des traitements psychiatriques, mais des soins somatiques trop tardifs et pour lesquels des détenus seraient libérés pour raisons médicales pour que le coût des soins ne soient pas payé par le Camp-Est, c'est à dire l'État, selon une bénévoles qui travaille à l'hôpital général :

"Il y a un sous-équipement et une sous-humanisation de l'infirmier, parce qu'il y a un médecin à mi-temps, une infirmière toute la journée c'est tout. (...) A priori, sur l'accès aux soins, c'est le nombre d'extraction qui n'est pas assez important au vu du nombre de détenus (...) Ils ne sont pas soignés correctement, par contre ils sont surmédicalisés niveau psy. Ce qui nous est signalé c'est surtout ça. Et puis c'est des diagnostics tardifs sur des tuberculoses, sur des cancers.

Il y a d'anciens détenus qui viennent à l'hôpital pour soigner des cancers qui sont beaucoup trop avancés. Et il y a une levée d'écrous parce que ça leur coûterait trop cher de les faire évacuer tous les jours pour leur radiothérapie, leur chimiothérapie, donc ils lèvent l'érou par souci d'économie".

L'accompagnement des détenus à l'hôpital est trop exigeant et freine l'accès aux soins :

"Je les vois arrivé les détenus à l'hôpital, ils sont quatre gardiens pour un détenu, ça commence à faire beaucoup. Alors que le mec est entravé pieds et poings, et du coup c'est très couteux en temps et en gardiens, du coup ils se trouvent en sous-effectif au Camp-Est pour un mec à l'hôpital."

En entrant en détention les PPSMJ et leurs ayant droit perdent leurs droits à la couverture sociale du Territoire et passent sous le régime sécurité sociale métropolitaine, car la prison est gérée par l'État :

"C'est un régime très particulier. C'est-à-dire que le Camp-Est est dépendant de l'État, il rentre dans la sécurité sociale de l'État. Les détenus ont toujours vécu en Calédonie mais ils acquièrent en rentrant au Camp-Est un numéro de sécurité sociale métropolitain. Au moment où ils sortent de détention, ils n'ont plus de droit à la CAFAT⁸⁶ et ils ont obligés de faire une demande d'aide médicale à la province. Ils perdent tous leurs droits parce que la CAFAT, c'est un régime de sécurité sociale local, mais qui est soumis au travail, donc il faut cotiser minimum un mois, au mois à mi-temps, ou à la moitié du smic, tous les mois. Et au bout d'un an de cotisation on est annualisé pour l'année d'après." (une bénévoles)

Humiliation ou négligence pour les besoins des détenues :

"Comme c'est un homme qui fait les courses pour la cantinage⁸⁷, quand les femmes demandent des protections mensuelles, ils n'achètent que des grosses serviettes

⁸⁶ Couverture sociale du Territoire

⁸⁷ Cantiner, ce sont les achats que les détenues peuvent faire en prison et qui sont vendus largement plus cher que leur coût.

hygiéniques même si les femmes demandent des tampons. Il dit « non, non moi les tampons j'achète pas, j'achète que des serviettes hygiéniques. » Donc les femmes pouvaient cantiner que des serviettes hygiéniques, pas de tampon même si c'est ça qu'elles choisissaient de mettre. C'était assez maltraitant, humiliant." (une bénévole)

Le manque de travail et des détenus qui travaillent mais sont mal rémunérés

" Les deux en fait, c'est le manque de travail et le manque de reconnaissance dans le travail. C'est-à-dire dans le sous salaire, il faut savoir que les détenus dans leur pauvre salaire et leur pauvre revenu sont quand même soumis à la contribution calédonienne de solidarité de 1% par mois, mais avec des tarifs qui augmentent toujours pour la cantine, la cantine est toujours hyper taxée."

Dénonciations et condamnations, l'actions des militants associatifs contre les conditions d'incarcération au Camp-Est :

"Les contrôleurs se déplacent que s'ils ont plusieurs interpellations, ils se disent là je pense que ça vaut le coup d'aller faire un tour parce que ça à l'air d'être gravissime. Et eux ils donnent un avis consultatif, auquel le ministère de la Justice est tenu de répondre, et là sur leur rapport sur le Camp Est en 2011⁸⁸, ça a été un peu la procédure extraordinaire. (...) ils l'ont fait paraître au journal officiel ! Sans réponse du ministère, et du coup ça c'était la procédure extraordinaire parce que ce sont des rapports qui sont publiques mais pas à ce point la quoi ! et là en paraissant au journal officiel ils étaient obligés d'y répondre. Et c'est comme ça qu'ils ont lancé les travaux qui ont commencé en 2014."

Dans son rapport de la visite au Camp Est du 11 au 17 octobre 2011, le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) relevait une « violation grave des droits fondamentaux d'un nombre important de personnes ». En mars 2012, Les militants associatifs bénévoles, les détenus et les associations ont initié une procédure auprès du tribunal administratif qui va aboutir en juillet 2012 à la condamnation de l'État à indemniser des détenus pour "des conditions d'incarcération à la prison de Nouméa jugées contraires à la dignité humaine". Ces procédures vont se poursuivre par la suite sous une autre forme mettant également en cause le manque d'accès au travail, à la formation, à l'insertion, à la santé. Les conditions d'incarcération qui sont à nouveau dénoncées par la nouvelle visite du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté après sa visite du 14 au 18 octobre 2019⁸⁹ (Site internet du CGLPL).

Un ensemble de bénévoles (et militants) interviennent autour et dans la prison. Des associations sont considérées comme des partenaires de l'administration pénitentiaire⁹⁰ et notamment le Secours Catholique qui intervient au Camp-Est. Les visiteurs de prison sont reconnus comme apportant "soutien moral primordial et constituent un lien essentiel avec la vie extérieure à la prison. Ils favorisent le retour du détenu au sein de la société, sa réinsertion⁹¹." Les bénévoles

⁸⁸ Entretien réalisé avant la visite du CGLPL de 2019

⁸⁹ De nouvelles recommandations du CGLPL sont parues au Journal Officiel (JORF n°0293 texte n° 124 du 18 décembre 2019).

⁹⁰ Site du ministère de la justice : <http://www.justice.gouv.fr/actualite-du-ministere-10030/les-editions-11230/visiteurs-de-prison-une-activite-benevole-encadree-17619.html>, consulté le 14/2/2020

⁹¹ Idem note précédente

ont un regard critique sur l'institution, une connaissance des détenus et de la détention qui rend leurs remarques pertinentes. L'aumônier regrette le manque d'office religieux proposés aux détenus, son accès individualisé aux détenus est réduit pour des raisons de sécurité ce qui limite son impact. Les conditions d'incarcération très dégradées et humiliantes ne favorisent pas aux détenus l'intériorisation du sens de la peine, mais au contraire génèrent de la révolte. Pour des militants qui ont assisté à des procès, au tribunal les détenus Kanak peuvent se montrer provoquants, ce qui est très mal perçus par les magistrats expatriés dont certains sont peu au fait du passif historique qui peut donner un sens à ces comportements. La condamnation peut aussi être très mal comprise au regard de pratiques de conciliation culturellement codée. Les délinquants Kanak se font prendre très facilement (et avoue le plus souvent spontanément, (le taux d'élucidation des affaires est ainsi très important en Calédonie, plus de 60%)⁹². De façon connexe, l'incarcération s'accompagne d'autres formes de sanctions plus implicites qui participent de la vie carcérale (moins d'activités que possible, inscription au parloir difficile ou laborieuse, suivi médical insuffisant, perte de la couverture sociale du Territoire). L'action des militants du droit associée aux rapports du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté ont des impacts importants pour les détenus ; reconnaissance des conditions indignes, dédommagements financiers auprès des détenus, travaux de rénovation (très critiqués)⁹³. L'impact des bénévoles et des militants est important dans la vie quotidienne des détenus et de leurs familles. Ils sont des témoins actifs des conditions de vie en détention, qu'ils contribuent à dénoncer et à améliorer. Ils contribuent, notamment par l'accès au droit à l'agentivité (empowerment, agency) des détenus qui peut contribuer à leur réinsertion et à leur désistance.

⁹² Bilan de la délinquance 2015-2017, COMGEND NC (DEPT : 988)

¹⁰ Plusieurs détenus ont suivi une formation de capacité en droit, qui peut aussi avoir un impact sur la désistance et la réinsertion.

Pour conclure, nous allons reprendre un certain nombre de thèmes transversaux

Le **délabrement du Centre de détention** de Nouméa est une des thématiques les plus partagées chez tous nos interlocuteurs. Il impacte considérablement la vie des détenus, mais également l'activité des professionnels. Les deux visites des équipes du CGLPL en 2011 et 2019 dénoncent les conditions de détention (sans amélioration insuffisante depuis 2011 comme noté dans le rapport de visite de 2019). Non seulement, l'état de vétusté de la prison est en question, mais aussi la disposition des différents bâtiments de la prison qui est un handicap majeur pour le travail des surveillants dans l'accompagnement et les déplacements des détenus. Le projet bien avancé de construction d'une nouvelle prison a été abandonné en 2012 (rapport Imbert-Carretta) au regret des professionnels face aux multiples obstacles politiques et économiques locaux. Pour les détenus du Camp-Est rencontrés en métropole dans deux prisons décentes, c'est un argument supplémentaire qui marque les inégalités de traitement avec la Nouvelle-Calédonie et avec la population Kanak très majoritaire en prison.

D'une prison à l'autre. Il semble que l'éloignement en métropole puisse être un facteur de changement ou au moins une de ses étapes. Dans notre échantillon, les sept détenus interrogés sur ce transfert soulignent les effets positifs d'un éloignement dans un nouvel environnement. Cet éloignement permettrait de ne plus être dans le cadre d'une "prophétie autoréalisatrice" (Merton, 1948) qui favorise l'intériorisation des stéréotypes et l'assignation à des comportements. Il est encore difficile d'apprécier la valeur prédictive des changements ressentis et exprimés. Cependant, chez les détenus du Camp-Est interrogés, l'emprisonnement n'exclut pas une réflexion critique sur les parcours délinquants et les incarcérations, certains de leurs ressorts et de leurs impasses. Comment évaluer les effets de cette réflexivité sur la sortie de la délinquance. Les détenus Kanak en métropole ou passés par la métropole découvriront un environnement relationnel différent, seraient mieux préparés par la formation à une réinsertion, mais on peut se poser la question pour les uns et pour les autres des répétitions et d'un clivage d'une dynamique délinquante groupale qui n'exclut pas une réflexion individuelle.

Cet itinéraire de réflexivité et d'autocritique valorisé est aussi une théorie implicite qui définit une progression d'une forme d'identité collective à une individuation source de sortie de la délinquance, on peut s'interroger sur les aspects ethnocentriques de cette représentation.

Un des enjeux majeurs serait **l'éloignement de la bande**, du groupe, facteur de passage à l'acte et d'addiction. Certains propos de nos interlocuteurs soulignent la difficulté à imaginer et mettre en œuvre cet éloignement, il peut être nécessaire de réévaluer la place de la bande certainement improprement nommée ainsi. En tribu, il s'agit du groupe d'âge comme le lieu de socialisation des jeunes Kanak jusqu'à l'âge adulte, définit à partir du mariage et d'une place coutumière. En tribu, contrairement aux idées reçues, dans notre expérience sur l'île de Maré, il ne s'agit pas d'un groupe électon libre, il est au contraire contrôlé par le groupe d'âge qui le précède et qui sera collectivement puni s'il a été défaillants dans l'exercice de son autorité. C'est d'ailleurs dans ce groupe d'âge supérieur, que l'aîné.e du groupe non marié.e va scander le moment des rites de passage, de la purge pour le groupe de filles ou du rasage pour les garçons.

Le malaise et la **souffrance au travail des surveillants** sont soulignés par de nombreux interlocuteurs. Les entretiens mettent en avant le mal-être des personnels liés à un milieu

d'exercice professionnel violent, insécurisant, des personnels manquants, une fatigue liée aux horaires et aux heures supplémentaires. Une plainte importante des surveillants s'exprime par le sentiment d'un manque de reconnaissance de leur travail par la hiérarchie et d'un manque de communication, notamment car leurs CRP ne parviennent pas à la direction et seraient bloqués ou modifiés par la hiérarchie de la détention. Malgré leur présence continue auprès des détenus, ils ne participent pas aux différentes réunions où leur avis seraient pertinent. La difficulté des surveillants à être davantage impliqués et disponibles pour la réinsertion est associée à l'organisation défaillante de la détention. Les surveillants participent trop peu au parcours de réinsertion, il est nécessaire qu'ils communiquent davantage avec le SPIP et soient davantage identifiés comme acteurs de la réinsertion. Le RPO1 s'adresse spécifiquement au SPIP et à ses agents, alors que la détention n'est mentionnée qu'à la marge. L'orientation de la détention vers une mission contribuant à la réinsertion, n'est pas inscrite dans un cadre clair auquel se référer. Les surveillants sont demandeurs de supervisions, de groupes de paroles, de participations à des réunions de synthèse, à des échanges sur les bonnes pratiques et d'une plus grande participation à la vie institutionnelle et à la réinsertion.

Parler en langue facilite la communication et la relation. La langue n'est pas seulement un outil de communication car elle va véhiculer les attitudes et aussi un style de communication propre à la culture et aux codes sociaux. Parler dans une langue commune est un facteur d'apaisement dans la détention et un contre-poids à la diglossie entre le français et les langues Kanak. En Calédonie, parler en langue a d'autres avantages pour appréhender l'état psychologique des détenus en difficultés, détecter un détenu dépressif, ou d'autres problématique à risque de passage à l'acte. La langue permet une meilleure connexion avec les émotions et permet aussi de pallier à un manque de connaissance du français : *"Une langue c'est quelque chose qui reconforte, beaucoup de chose que l'on ne dit pas en français, et aussi parce que tout le monde n'a pas un français élaboré."* Dans la communication avec ou sans une langue commune s'insèrent d'autres paramètres comme une différence d'attitude relationnelle culturellement codée dans la rencontre, faire connaissance avec un nouveau détenu, n'est pas seulement connaître son état civil : *" Chez nous les Kanak, avant de faire connaissance de la personne, on a besoin de situer la personne avant de pouvoir discuter ensemble, C'est très important pour nous de situer quelqu'un dans un espace, le nom de famille, clan... C'est très important, on dit toujours la sœur de... Il est marié avec... De mon point de vue c'est une bonne carte."* L'usage en détention des langues autres que le français est plutôt un atout qu'un obstacle.

La théorie d'une **perte d'identité culturelle des jeunes Kanak** comme un des facteurs de délinquance est une constante. Les professionnels soulignent une importante différence entre les Kanak des villes et les Kanak des "champs" dans l'identité culturelle. Les jeunes de la ville auraient du mal à s'identifier à un réseau, avoir connaissance de leur affiliation à un nom de famille, à un terrain, à un clan, alors que les Kanak des tribus sont des : " gens bien assis dans leur culture, ils l'ont sur le dos." Les objectifs sont ainsi différents pour ces deux populations. La culture est identifiée à la "coutume" système de valeurs, de pratiques et de codes sociaux, dans lequel il faudrait garder intégrer ou réintégrer les détenus.

Les jeunes Kanak délinquants, le plus souvent récidivistes, le plus souvent élevés à Nouméa sont **stigmatisés** par les Kanak des tribus, ils ne sont pas reconnus comme véritablement kanak,

ils ne connaîtraient pas la coutume, ni le respect, ni les valeurs de la parole. En réalité, ces jeunes ont au contraire une forte revendication identitaire Kanak, souligné en ville par l'usage du *kayafou*. Comme les jeunes des tribus environnantes, ils acceptent mal l'autorité et la hiérarchie de l'organisation sociale coutumière qu'ils jugent souvent corrompue et peu respectable. Les récidives des jeunes jugés en correctionnel sont mal comprise par les Kanak plus âgés incarcéré pour des crimes et jugés aux assises. Il y a deux polarités, les Kanak élevés en tribu, qui connaissent la coutume et dont un magistrat dit, " la coutume passera toujours avant tout, la loyauté à la coutume" quitte à mettre en danger leur aménagement de peine et les jeunes Kanak de Nouméa, qui sont perdu dans la coutume, car il n'y aurait plus de transmission. Beaucoup de projet sont orientés vers une restauration de l'identité culturelle.

S'agit-il de réinscrire le jeune Kanak délinquant dans sa culture et dans une identité perdue ou de le réinscrire dans une histoire affective, culturelle et sociale, le plus souvent pleine de trous, mal connue qu'il doit se réapproprier pour en élaborer des aspects souvent traumatiques, qui au-delà d'une dynamique du groupe ou de la bande qu'il fréquente, rendent aussi compte d'un comportement addictif et transgressif.

La **place du travail** et de la formation⁹⁴ sont des enjeux majeurs dans le discours des PPSMJ, des professionnels, des familles et des bénévoles. Les sorties précoces du système scolaire chez de nombreux PPSMJ, font rupture et pour un coutumier très indicatives d'une orientation vers la délinquance : " *Quand tu vois un enfant de 12-13-14 ans n'est plus à l'école, il traîne à la tribu, ce jeune-là, automatiquement va basculer*". La déscolarisation est facilement perceptible en tribu sans réponse du service public, comme le rapporte un ancien responsable du SPIP :

" *Des gens tribu me disaient, tu vois le car qui les transportent à l'école et bien ce car, il est à moitié vide alors qu'il devrait être plein. Et quand je dis, mais comment ça se fait que les responsables de la Province ils ne réagissent pas ? Il me répond, ils ne veulent pas le voir.*" Il semble qu'il n'y ait aucun programme en faveur du nombre très important de "décrocheurs". Malgré le transfert de compétence depuis 2012, le député calédonien Philippe Gomes interpellait l'État en 2017 à ce sujet sans mentionner aucune action menée au niveau du Territoire.

Pour un CPIP, les alternatives sont abruptes soit un emploi, soit la délinquance qui conduit en prison : " *C'est, soit ils réussissent à trouver un travail ou soit ils réussissent à trouver un hébergement au Camps-Est.*" Les addictions à l'alcool et au cannabis ainsi que les récidives sont souvent corrélées avec l'absence d'insertion dans le marché du travail. En milieu fermé, le débat s'exprime en termes de priorité entre la plainte récurrente des PPSMJ sur l'absence de formation et des options pour ne pas se substituer aux carences de la société calédonienne, selon une ancienne responsable du SPIP : " *On s'aperçoit qu'il y a beaucoup de problèmes d'accès à la formation et l'emploi en tribu et qu'il suffit de passer par la case prison pour avoir accès à la formation. On ne va pas faire un centre de formation en prison.*" La difficulté d'accès au marché du travail peut être entravée pour les jeunes Kanak par la stigmatisation du nom d'une tribu d'origine ou d'un nom de familles portés par des contrevenants cités par les médias. Les

⁹⁴ Les jeunes kanaks passés par les dispositifs de promotion social et de rééquilibrage issus des Accords de Matignon comme le *programme 400 Cadres* devenu *Programme Cadre Avenir* ne sont pas délinquants. Mais cet investissement dans la formation est resté très limité à 1 716 personnes entre 1989 et 2018 pour former une élite kanake, sans suffisamment investir dans l'échec scolaire et l'inadaptation de la pédagogie au collège et à l'école primaire.

jeunes peuvent se sentir exclus du marché du travail ou employés de façon très ponctuelle sans perspectives. Ils se sentent victimes du choix des vieux (coutumiers ou autres personnes détenteurs d'une autorité) qui privilégient leur parenté dans l'attribution des emplois. Des partenariats avec les institutions Calédoniennes d'accès à la formation et à l'emploi sont mises en place avec une insuffisance de visibilité des professionnels pénitentiaires et un manque de structure. Les structures de placements extérieurs sont insuffisantes. Entre autres, les bénéficiaires du placement à la RAPSA devrait inciter à développer des structures de ce type. Scolarité, formation, emploi sont des enjeux majeurs.

Les **addictions avec l'alcool et le cannabis** sont omniprésents dans les propos de tous nos interlocuteurs. Ces consommations en groupe sont décrites comme à l'origine des comportements délinquants, mais avec une banalisation considérable. L'alcoolisation massive (binge drinking) est souvent considérée en Calédonie comme une alcoolisation festive à l'océanienne, et non un alcoolisme, en sous-estimant le malaise, la dépression qu'il peut représenter, ce qui induit un moindre investissement public dans les infrastructures de soins à l'extérieur et au sein de la prison (une addictologue et une psychologue à temps partiel pour 550 détenus). Les addictions se poursuivent en prison avec les médicaments à mettre en rapport avec le maniement médical des prescriptions et la souffrance de l'enfermement. Des anxiolytiques, neuroleptiques, antipsychotiques, sont largement prescrits suivant les psychiatres facteurs d'apragmatisme, de troubles psychiatriques et de violence. Cet usage crée ou entretient des addictions qui se poursuivraient à l'extérieur avec des cachets qui sortent de la prison. Au-delà des prérogatives de l'autorité médicale en prison, la place et l'usage des médicaments et la place de dispositifs psychothérapeutiques pourraient faire partie d'une réflexion institutionnelles pluridisciplinaire.

Les Kanak en général et les jeunes Kanak délinquants en particulier peuvent être l'objet de **différents stéréotypes** dans les propos de certains de nos interlocuteurs. Ces représentations installées de façon insidieuse dans le corps social sont des processus de racialisation et d'infériorisation (Frisina, 2017) qui peuvent peser sur les pratiques professionnelles. Les jeunes délinquants Kanak auraient ainsi des caractéristiques qui les différencient des délinquants en métropole. Ils sont maladroits ou inconséquents et se font prendre rapidement. Les jeunes Kanak interpellés reconnaissent les faits et citent même d'autres affaires pour lesquelles ils n'avaient pas été inquiétés. Le taux d'élucidation des affaires est ainsi bien supérieur en Calédonie qu'en métropole. Psychologiquement, les Kanak, manqueraient de réflexion, ils ont un rapport au temps défaillants, ils ne savent pas gérer la violence, ils sont incapables de se projeter dans l'avenir, ils n'anticipent pas les conséquences de leurs actes, l'individu n'existe pas. Ils ont un alcoolisme génétique et des alcoolisations massives qu'ils ne savent pas gérer. Les jeunes Kanak PPSMJ sont représentés comme sans cadre, en perte ou en absence de repère. Ce qui introduit la représentation d'une famille défaillante en milieu urbain, et en milieu rural de familles, de clans et tribus déstructurés et l'absence des transmissions des règles et de l'autorité de la coutume.

Les références à l'histoire et à la colonisation et les transmissions transgénérationnelles du trauma et leurs conséquences sont évoquées à plusieurs reprises dans les propos de nos

interlocuteurs. Différents travaux de recherche font référence à cette notion qui a été théorisée sous le terme de *trauma historique* des violences collectives, comme elles ont pu se produire pendant les épisodes de la colonisation et plus récemment pendant les années 84-88 qui n'ont pas été vécus par les jeunes délinquants mais dont ils portent une mémoire. Dans ce sens, Marianne Hirsch (2014) a développé le concept de *postmémoire*. La notion de trauma historique a permis que des populations autochtones obtiennent de nouveaux droits et des adaptations du droit. En Nouvelle-Calédonie, le trauma historique est reconnu dans le préambule de l'Accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998, "Le choc de la colonisation a constitué un traumatisme durable pour la population d'origine". Cependant, l'accent mis sur les traumas historiques peuvent minorer les violences structurelles et actuelles dont font l'objet les populations autochtones.

La justice est largement perçue par les professionnels, les familles et les bénévoles comme ayant la main lourde pour les Kanak. Les juges n'ont pas de formation sérieuse sur le contexte de la Nouvelle-Calédonie préalable à leur prise de fonction. Le tribunal est décrit comme l'endroit où il y a le moins d'adaptation culturelle. Les méconnaissances exprimées par les détenus sont sous-tendues par des malentendus culturels et des distorsions (Cohen-Emerique, 2000) qui sont assez exemplaires d'une modalité de rencontre interculturelle qui fonctionne comme un dialogue de sourds. Les relations des Kanak avec la justice relèvent de la confrontation de deux logiques différentes, d'une part un droit français, la "justice des blancs" importée et d'autre part des modalités de règlement des conflits qui relèvent de la justice coutumière, ces deux logiques ne se rencontrent pas. Dans la perspective qui est la nôtre, le rapport au sens de la peine, à la réinsertion et à la lutte contre la récidive commence au tribunal, le passage au tribunal et le jugement pouvant être considérés comme une première étape vers la sortie des comportements délinquants. Les multiples malentendus de la justice avec la population Kanak sont particulièrement problématiques. Et en premier lieu, les multiples asymétries déjà soulignées pour la Polynésie et très pertinentes pour la Calédonie : " (...) notamment en termes de rapports ethniques, socio-économiques, de capital scolaire, de compétences littéraires, de genre et d'âge, qui caractérisent les rapports entre acteurs présents aux audiences en Polynésie française." (Gagné, 2018 : 22). La mise en place d'une "communication équitable" dans les différentes procédures de justice serait une priorité.

Dans le cadre d'une évolution de la justice, un avant-projet (Wahnymala, 2019) propose un partenariat dans l'exercice de la justice et en particulier concernant les conduites délinquantes et les récidives des infracteurs Kanak. Le projet dégage des propositions pour l'intégration de la norme coutumière Kanak au sein de la justice pénale par : "la reconnaissance par la justice pénale des pratiques culturelles Kanak de traitement des conflits ou des transgressions des règles de vie en communauté, et son intégration dans la norme juridique".⁹⁵

⁹⁵ La participation kanak à l'investigation et aux décisions de justice concernant les infracteurs kanak permettrait l'intériorisation du sens de la peine. Cet avant-projet balise différentes étapes. En cas d'arrestation ou d'incarcération d'un contrevenant, son chef de clan ou son représentant sont informés par l'officier de police judiciaire. Ils participent à une enquête coutumière socio-environnementale qui est intégrée au dossier et sont un élément de la décision judiciaire. Si la culpabilité est reconnue, une structure paritaire comprenant le juge de l'application des peines, le procureur chargé de l'exécution des peines, un assesseur coutumier, un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, un conseiller juridique kanak, et le président du conseil coutumier de l'aire ou son représentant d'où est originaire le mis en cause décide de la peine à exécuter en

Les relations au droit et à la justice concernant la prise en charge des infracteurs Kanak génèrent plusieurs ambitions politiques, celle d'une *substitution* au profit d'un droit coutumier de police et de justice qui reste à définir, défendue par le Sénat Coutumier (Charte du peuple Kanak, 2014), celle d'un *partenariat* de nature complexe entre des logiques différentes et une *dynamique de la "porosité"* qui est en partie la dynamique actuelle et qui fonctionne par tâtonnements.

Il existe un autre constat en fonction des travaux réalisés sur les condamnations pénales des prévenus autochtones dans trois pays ; au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. La surreprésentation autochtone a conduit ces trois pays à différentes adaptations culturelles et des approches spécifiques de la justice à l'égard des infracteurs autochtones. Cependant, des chercheurs font le constat, que dans les 20 dernières années, dans ces trois pays, les différentes adaptations n'ont pas abouti à la réduction de la surreprésentation autochtone sous main de justice (Jeffries, Stenning, 2014). Les auteurs concluent avec Dickson-Gilmore and LaPrairie (2005) qu'il est plus adapté, non pas de se focaliser sur les différences, mais au contraire sur la similarité des facteurs de délits et d'emprisonnements chez les autochtones et non-autochtones : échecs scolaires, inégalités, chômages, familles en difficultés, discriminations, pauvreté, etc., et plutôt de développer davantage de justice sociale pour les différentes communautés.

Proposition pour la constitution d'un Groupe Pluridisciplinaire et Pluriculturel de Médiation

Les problématiques à explorer qui permettent aux PPSMJ d'avancer vers la sortie de la délinquance sont nombreuses, complexes et intriquées. En Calédonie, la constitution d'un Groupe Pluridisciplinaire et Pluriculturel de Médiation pratique issue de l'ethnopsychiatrie et de la clinique transculturelle pour une intervention auprès des PPSMJ et de leurs proches, adaptée au plurilinguisme qui serait élaborée et articulée avec le SPIP, pourrait utilement compléter les modalités d'action préconisés par le RPO1. Sur un mode d'intervention groupal, il s'agit de considérer le comportement délinquant comme un évènement ne concernant pas seulement l'individu mais aussi la famille et le groupe et d'explorer quels sont les différents sens du désordre que représente le comportement délinquant d'un de ses membres. La personne sous main de justice pourrait avoir accès à une plus grande lisibilité de son parcours. La PPSMJ est au centre d'un ensemble de représentations sur lui et de lui sur lui-même comme obstacle à sa liberté intérieure.

Bibliographie

Agbemadon, K. (2009). La reconstitution psychique et sociale par des pratiques rituelles, traditionnelles, approche transculturelle de la prise en charge des sortants de prison au Togo. *L'Autre*, 29 : 171-179.

milieu coutumier ou non en tenant compte de l'enquête socio-environnementale. Parmi les propositions il est aussi fait état de " l'habilitation au chef de tribu ou au grand chef à sanctionner coutumièrement le clan ou la génération à laquelle appartient le mis en cause."

Baudoux, G. (1952). *Légendes Canaques 1, Les vieux savaient tout*. Paris : Nouvelles Éditions Latines.

Bensa, A., Salomon, C. (2007). Instrumentalisation et malentendus. Les kanaks face à l'appareil judiciaire français de Nouvelle-Calédonie. *Archives de politique criminelle*. 1 (29) : 171-182.

Bensa, A. (2019). Injustice coloniale, droits humains et justice coloniale en pays kanak (Nouvelle-Calédonie). *Communications*, 104(1), 37-50.

Bensa, A. (2000). De l'interlocution, dialogue anthropologique. in *Pour une anthropologie de l'interlocution* : 59-79, Masquelier et Siran édts, Paris, L'Harmattan.

Brassard, R., Jaccoud, M. (2002). L'enfermement des femmes autochtones : une reconstruction d'objet. *Criminologie*, 35 (2), 73–90. <https://doi.org/10.7202/008291ar>

Casadamont, G. (1991). Notes pour une sociologie du rapport surveillant(s)/détenu(s). *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*. (1) : 58-66.

Cohen-Emerique, M. (2000). L'approche interculturelle auprès des migrants in legault (eds), *L'intervention interculturelle*, Gaëtan Morin, Montreal.

Combessie, P. (2018). *Sociologie de la prison*. Paris, La découverte.

Cugola, U. (2017). Malaise dans la colonisation. Pour une clinique de la délinquance juvénile en pays kanak. *Le Journal de la Société des Océanistes*. [En ligne], mis en ligne le 15 décembre 2019, consulté le 22 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/jso/7724> ; DOI : 10.4000/jso.7724

Dachet, A., Bonte, M. & Duret, I. (2019). Le blason familial : un voyage dans le temps des familles pour transformer la « mémoire traumatique » en « mémoire thérapeutique ». *Cahiers de psychologie clinique*, 53(2) : 113-138.

Deltenre, C. (2016). Approche ethnographique du Centre pénitentiaire de Nouméa. Rapport de Chantal Deltenre pour la Mission des Services pénitentiaires de l'Outre-Mer

Demmer, C., Salomon, C. (2013). Droit coutumier et indépendance Kanak. *Vacarme* 3 (64) : 63 à 78

Demmer, C. (2016). Note de synthèse, Faire de la coutume kanak un droit. Rapport de recherche pour le compte de la Mission de recherche Droit et Justice Coordination : Christine Demmer,

Étude de la commission éducation formation du sénat coutumier de Nouvelle-calédonie, juin 2009. La place du jeunes kanaks dans la société contemporaine et moyens de lutter contre la marginalisation d'une partie de la jeunesse.

Dindo, S. (2011). *Sursis avec mise à l'épreuve : la peine méconnue. Une analyse des pratiques de probation en France*. Étude réalisée pour la Direction de l'administration pénitentiaire/bureau PMJ1.

Dickson-Gilmore, J., LaPrairie, C. (2005). *Will the Circle be Unbroken? Aboriginal Communities, Restorative Justice, and the Challenges of Conflict and Change*. Toronto: University of Toronto Press.

Ehrhart, S. (2016). Entre français calédonien et langue kanake : quelle place pour le tayo ? Une approche écolinguistique. *Langages*, (203) : 37-48.

Fillol., V. (2009). Pour une didactique du plurilinguisme à l'école calédonienne. *Le français aujourd'hui*. 164 : 53-60.

Frisina, A. « (Faire) désapprendre l'islamophobie », *Hommes et migrations* [En ligne], 1316 | 2017, mis en ligne le 01 mars 2020, consulté le 10 mars 2020. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/3802> ; DOI : 10.4000/hommesmigrations.3802

Gaïa, A.(2017). Expériences sociojudiciaires et sorties de la délinquance. Trajectoires de mineurs pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse. *Agora débats/jeunesses* 3 (77) :121-133.

Gagné, N. *et al.* (2018). Cultures à la barre. Regards croisés sur la justice civile outre-mer. *Ethnologie française*, 1 (169) :15-26.

Godin. P. (1997). L'enfant silencieux- Une éducation kanak dans un monde en changement. Communication au 10e Colloque CORAIL *Éducation, Culture et Identité*. Nouméa les 12 -13-14 Novembre 1997.

Godin., P. (2009). La place des jeunes dans la société traditionnelle et l'école, *Mwa Vée*, 66, Dossier Les liens du sens : 16-17.

Guide-proches-pers-incarcerees-cahier.pdf, *soledad et associé-e-s permisdevisite.noblogs.org*

Gomez, P. (2017). Intervention du député en 2017, Nouvelle-Calédonie. <https://www.nosdeputes.fr/15/intervention/123181>, consulté le 20 mars 2020

Hamelin, C., Salomon, C., Lert, F. (2010). Les violences sexuelles dans l'enfance chez les femmes kanakes de Nouvelle-Calédonie : vers un abaissement du seuil des violences tolérées. *Sciences sociales et santé*, vol. 28(4), 5-31.

- Hansen, K., Sørli, T. (2012). Ethnic discrimination and psychological distress: A study of Sami and non-Sami populations in Norway. *Transcultural psychiatry*. 49. 26-50
- Hmana, O. (2017). *Interculturation complexe et construction identitaire en Nouvelle-Calédonie. Cas des conduites à risque des jeunes Calédoniens*. Doctorat Université Toulouse Jean-Jaures.
- Hmana, O., Guerraoui, Z., Mouchenik, Y., Denoux. (2018). La culture comme levier thérapeutique en milieu carcéral néo-calédonien. *L'Autre* 1(19) : 71-80.
- Hirsch, M. (2008) The generation of post-memory. *Poetics Today* 29(1) : 103–129.
- Hirsch, M. (2014). Postmémoire. *Entre histoire et mémoire. Testimony between history and memory/Témoigner. Revue pluridisciplinaire de la Fondation Auschwitz* 118 / September 2014 : 205- 207
- Houseman, M. (2008). Éprouver l'initiation. *Systèmes de pensée en Afrique noire*.18 : 7- 40
- Houseman., M. (2008). Présentation, *Systèmes de pensée en Afrique noire* [En ligne], 18 | 2008, mis en ligne le 05 juin 2013, consulté le 05 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/span/744> souligne à propos de l'initiation
- Illouz, C. (2003). Dette de paix, parole de guerre en mélanésie (Maré, île Loyauté, Nouvelle-Calédonie). *Presses de Sciences Po* 2 (26) : 17-33.
- Imbert-Carretta M., & al. (2012). *Rapport sur les difficultés de prise en charge de la population pénale au Centre pénitentiaire de Nouméa*. Ministère de la justice.
- Israël, L. (2009) *L'arme du droit*. Les Press de Sciences Po
- Jaccoud, M., Brassard, R. (2008). Savoirs criminologiques et autochtonie. *Médecine & Hygiène, Déviance et Société*. 4 (32) : 395-409.
- Jaccoud., M. (2009). Introduction. *Criminologie*, 42 (2), 3–8. <https://doi.org/10.7202/038546ar>
- Jamet. L., Milburn. P. (2014). La probation et ses acteurs. *Les Cahiers de la Justice*. 2 (2) : 267-282.
- Jeffries, S., Stenning, P. (2014). Sentencing Aboriginal Offenders: Law, Policy, and Practice in Three Countries. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, juillet 2014: 447-494

- Kaës, R. (2015). Le malêtre dans la culture de notre temps: Une approche psychanalytique groupale. Dans : René Kaës éd., *Crises et traumas à l'épreuve du temps: Le travail psychique dans les groupes, les couples et les institutions* (pp. 17-42). Paris: Dunod.
- Kaichou, F. (2018). *Une sociologie de la délinquance juvénile en milieu autochtone : le cas de la vallée de Nakéty, D'une lutte politique à une reprise individuelle de la révolte*. Master 2 Civilisations Cultures et Sociétés, Université de Nouvelle-Calédonie.
- Kirmayer, L. & al. (2014). Rethinking Historical Trauma. *Transcultural Psychiatry* 51(3) : 299–319.
- Lafargue, R. (2013). L'histoire kanak et la Nouvelle-Calédonie *Les Cahiers de la Justice* 2 (2) : 119-139.
- Lamine, A-S., (2011). La religion en prison. *Archives de sciences sociales des religions*. (153) : 85-104.
- Larminat, X. (2014). *Hors les murs, l'exécution des peines en milieu ouvert*. Paris Puf .
- Lefevre T. (2018). La Kanaky Nouvelle-Calédonie a rendez-vous avec l'histoire. *Journal de la Société des Océanistes* 147 : 565-576.
- Lehalle, S. (2016). L'économie morale de l'enfermement au Canada. *Déviance et Société* 2016/4, (40) : 477-495.
- Père Lambert (1900). *Mœurs et superstitions des Néo-Calédoniens*, rééd., Nouméa, 1976
- Lenglar, D. (2011). *Reconnaissance de l'Autre et métissage culturel à travers les littératures et paralittératures de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie: contextes et textes*. Louisiana State University, LSU Digital Commons
- Malochet. G. (2009). Les surveillants de prison : marges du travail, travail sur les marges. paradoxe ou double contrainte. *Idées économiques et sociales*. 158 : 42 à 49.
- Merton R. K. (1948). The Self-Fulfilling Prophecy. *Antioch Review*, 8 : 193-21.
- Miceli, M. (2018). *Ce sont les jeunes qui ont ramassé, délinquance juvénile, économie minière et nationalisme anti-colonial à Thio - Canala (Kanaky Nouvelle-Calédonie)*. Maîtrise d'anthropologie, Université de Rome
- Michel, E. (1887). *Voyage autour du Monde*. ed. Ligarán

Ministère de la justice 05 décembre 2013. Les règles européennes de probation. Harmoniser les législations et les pratiques professionnelles. <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-regles-europeennes-de-probation-26415.html>. consulté le 24 janvier 2020.

Mohammed. M. (2015). Sortir de la délinquance. *Idées économiques et sociales* 3 (81) : 48-52.

Mossakowski, N. (2003). Race, Ethnicity, and Mental. *Journal of Health and Social Behavior* 44 (3) : 318-331.

Mouchenik, Y. EPK L'École populaire kanak, film vidéo, 1995: <https://www.youtube.com/channel/UCpMG9SYpC-sh4s2YTZT03NQ>

Mouchenik, Y. (2006). Maurice Leenhardt et l'invention d'une personnalité indigène en Nouvelle-Calédonie, in *Annales Médico-psychologiques*, 164 : 659-667

Mouchenik, Y., Rosso, N., Lefebvre, M-P. (2017). Clinique transculturelle et médiation thérapeutique en pédopsychiatrie. *Enfances & Psy* 4 (76) : 80-88.

Mouchenik, Y. (2019) La clinique transculturelle, aspects théorico-cliniques. *Perspectives Psy*, 58 (2) : 1-5.

Mucchielli, L., Touil. A-N. (2015). Entretien avec Laurent Mucchielli, Jeunesse délinquante et jeunesse en danger : des territoires convergeants. *Champ social, Le sociographe*. 5 (8) : 71-82

Pauleau. C. (2016). La description du français calédonien : état des lieux. *Langages*. 3 (203) : 1-36.

Pottier, P. (2001). *Le corps du prisonnier*. Conférence donnée au musée de Nouméa le 13/09/2011
<https://leguide.nc/agenda/conference-le-corps-du-prisonnier-par-philippe-pottier-822>, consulté le 26 mars 2020

Ricordeau. G. (2005). *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération, solidarités et sentiments à l'ombre des murs*. Thèse de Sociologie. Université Paris- Sorbonne.

Reymondier L., Cachot J. (2009). La prison et ses aumôniers, *Études*, (9) 411 : 189-200

Rostaing. C. (2007). Processus de judiciarisation carcérale : le droit en prison, une ressource pour les acteurs. *Droit et société* 3 (67) : 577-595).

Salle, G., Chantraine. G. (2009). Le droit emprisonné ? Sociologie des usages sociaux du droit en prison », *Politix* 3 (87) : 93-117.

Salomon, C. (2018). Genre, justice et indemnisation des victimes de statut coutumier. *Ethnologie française*. 1 (169) : 69-80.

Sénat coutumier, Compte rendu de mission en Nouvelle-Zélande et trame préparatoire des travaux de la délégation. Délégation française en visite à Auckland du mercredi 20 juin au vendredi 22 juin 2018.

Sénat coutumier, Journal d'information du Sénat coutumier, *La Parole*, 25, Décembre 2017.

Sénat session ordinaire de 2018-2019 n°153, Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 novembre 2018. Avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale (1) sur le projet de loi de finances, adopté par l'assemblée nationale, pour 2019, Tome III Outre-mer.

Schiffrin, E. (2009). *This so clearly needs to be marked : an exploration of memorial tattoos and their functions for the bereaved*. Mémoire de Master, Smith College. <https://scholarworks.smith.edu/theses/1143> consulté le 20/12/2019.

Site internet du Contrôleur Général des lieux de privation de liberté <https://www.cglpl.fr/2019/recommandations-en-urgence-relatives-au-centre-penitentiaire-de-noumea-nouvelle-caledonie/> consulté le 14/2/2020.

Tait, C. (2003). Syndrome d'alcoolisation fœtale chez les peuples autochtones du Canada : Examen et Analyse des répercussions intergénérationnelles liées au régime des pensionnats. Syndrome d'alcoolisation fœtale chez les peuples autochtones du Canada : Examen et Analyse des répercussions intergénérationnelles liées au régime des pensionnats. Fondation autochtone de guérison.

Touraut, C. (2014). Les proches de détenus et leurs rapports ordinaires au droit pénitentiaire. *Droit et société*, 87(2) : 375-392.

Transculturalité et Justice (2010). *Les cahiers de la LDHNC*, n°2

Vacheret, M. (2002). Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens. *Déviance et Société* 1 (26) : 83-104. DOI 10.3917/ds.261.0083 consulté le 2 février 2020.

Wahnymala, J.,H. (2019). *L'intégration de la norme coutumière kanak au sein de la justice de droit pénal*. Document non-publié.

Que soient très particulièrement remerciés, les multiples interlocuteurs qui ont accepté de partager leur expérience et leurs réflexions et sans lesquels cette recherche n'aurait pas pu être réalisée

